



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### EXERCICE 2010

1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010

Approuvé par le Conseil d'Administration  
du 26 avril 2011

Assemblée Générale le 17 juin 2011



## 1. Conseil d'Administration

Président : Mr René Bertin  
Administrateurs : Mme Claudine Bertin  
SFPP SA représentée par Mr Jean-Charles Galli

## 2. Commissaires aux comptes

SAS OPUS 3.14 représentée par Mr Alexis LEVASSEUR  
KPMG SA représentée par Mr Simon LUBAIS

## 3. Conseil

Cabinet d'Avocats PLUSQUELLEC

## Exercice du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

- P 1 Attestation du responsable des comptes
- P 2 Rapport de gestion
- P 32 Rapport sur le contrôle interne
- P 39 Etat de la situation financière consolidée
- P 40 Etat du résultat global
- P 41 Etat des flux de trésorerie
- P 42 Etat des variations des capitaux propres consolidés
- P 43 Annexe des Comptes consolidés de l'exercice
- P 73 Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés
- P 76 Comptes sociaux de l'exercice
- P 78 Etat des variations des capitaux propres sociaux
- P 79 Annexe des Comptes sociaux de l'exercice
- P 97 Rapports des contrôleurs légaux sur les comptes sociaux
- P 112 Avis préalable à l'Assemblée Générale & Texte des résolutions
- P 115 Avis de convocation à l'Assemblée Générale

# HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros  
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron  
76130 MONT SAINT AIGNAN  
RCS Rouen n° 378 460 281

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion et les annexes aux comptes, joints ci-après, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Nous avons obtenus des contrôleurs légaux des rapports, sans réserve particulière, dans lesquels ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations contenues dans le présent rapport financier annuel.

René BERTIN  
*Président Directeur Général*





# HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 euros  
Siège social : La Vatine – 35 Square Raymond Aron  
76130 MONT SAINT AIGNAN  
RCS Rouen n° 378 460 281

## RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS & SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité du groupe Huis Clos durant l'exercice clos le 31 décembre 2010 et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis. Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes consolidés et sociaux qui vous sont présentés.

Aux présentes est annexé le texte des principales résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice, notamment proposition d'affectation du résultat, ce document fait partie intégrante du présent rapport.

Tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en milliers d'euros (Ke), sauf indications spécifiques.  
Toutes les transactions sont faites en euro. Les états financiers sont conformes au référentiel IFRS publié par l'IASB.

### 1) EVOLUTION DE L'ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

(en K€)	1er sem	2e sem	2010	1er sem	2e sem	2009	Var 10-09	en %
<b>Production Nette</b>	<b>85 190</b>	<b>80 046</b>	<b>165 237</b>	<b>96 799</b>	<b>91 668</b>	<b>188 467</b>	<b>(23 231)</b>	<b>-12,3%</b>
Achats Consommés	18 823	18 026	36 849	21 479	21 031	42 510		
<b>Marge brute</b>	<b>66 368</b>	<b>62 020</b>	<b>128 388</b>	<b>75 321</b>	<b>70 637</b>	<b>145 958</b>	<b>(17 570)</b>	<b>-12,0%</b>
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>77,9%</i>	<i>77,5%</i>	<i>77,7%</i>	<i>77,8%</i>	<i>77,1%</i>	<i>77,4%</i>	<i>0,3%</i>	
<i>Salaires et Traitements</i>	26 678	23 847	50 525	32 593	28 578	61 171	(10 646)	-17,4%
<i>Charges Sociales</i>	10 038	9 457	19 495	12 046	11 262	23 308	(3 813)	-16,4%
<i>Provisions Ind. Départ Retraite</i>	50	36	86	122	81	203	(117)	
<i>Charges &amp; Prov.s/Litiges Salariaux</i>	389	934	1 323	469	709	1 178	144	12,3%
<i>Atributions Actions Gratuites</i>	64	-	64	225	236	461	(397)	
<i>Participation</i>	240	586	826	141	282	423	403	95,2%
<i>Sous-Traitance Installation</i>	7 358	6 475	13 833	8 546	7 774	16 321	(2 488)	-15,2%
<i>Autres Achats et Charges Extêmes</i>	17 493	16 067	33 560	16 501	17 070	33 571	(11)	0,0%
<i>Impôts et Taxes</i>	1 741	1 921	3 661	2 210	2 120	4 330	(668)	-15,4%
<i>Dotations Amortissements</i>	1 295	1 280	2 575	1 181	1 377	2 558	18	0,7%
<i>Autres Charges Courantes</i>	181	370	551	399	274	673	(122)	-18,1%
<i>Dotations Provisions</i>	475	405	880	849	647	1 496	(616)	-41,2%
<i>Reprise Provisions</i>	421	725	1 146	729	852	1 581	(435)	-27,5%
<i>Autres Produits Courants</i>	2 413	1 425	3 838	2 405	2 136	4 541	(704)	-15,5%
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>3 199</b>	<b>2 793</b>	<b>5 993</b>	<b>3 173</b>	<b>3 214</b>	<b>6 387</b>	<b>(394)</b>	<b>-6,2%</b>
Résultat financier	(252)	(137)	(388)	(170)	(254)	(424)	36	8,4%
<b>Résultat Courant</b>	<b>2 948</b>	<b>2 656</b>	<b>5 604</b>	<b>3 003</b>	<b>2 960</b>	<b>5 963</b>	<b>(359)</b>	<b>-6,0%</b>
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,4%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,2%</i>	<i>3,2%</i>	<i>0,2%</i>	
Autres Produits non Courants	-	-	-	-	-	-	-	
Variation de Périmètre	-	-	-	-	-	-	-	
IS	(1 062)	(985)	(2 047)	(1 140)	(1 158)	(2 298)	251	-10,9%
<b>Résultat net</b>	<b>1 886</b>	<b>1 671</b>	<b>3 558</b>	<b>1 863</b>	<b>1 802</b>	<b>3 665</b>	<b>(107)</b>	<b>-2,9%</b>
<i>Ecart sur ratios</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,2%</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,9%</i>	<i>0,2%</i>	

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, le groupe Huis Clos enregistre un recul de 12% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 165,2 Me contre 188,5 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 17,4 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

## VARIATION DE PERIMETRE

Achat, le 1er janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe. Cette acquisition a donné lieu à un goodwill de 400 Ke dont le détail suit :

<i>BILAN d'ouverture dans le groupe</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/2009</b>	Mouvements en		<b>31/12/2010</b>
		2009	2010	
Actifs Non Courants	278	448	(20)	706
Trésorerie & Equivalents	17	(2)	(3)	12
Actifs Courants	1 345	(425)	(463)	458
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 640</b>	<b>21</b>	<b>(485)</b>	<b>1 176</b>
Dettes Financières	856	571	255	1 682
Passifs Courants	735	(255)	(400)	80
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>1 591</b>	<b>317</b>	<b>(145)</b>	<b>1 762</b>
Prix d'acquisition des titres	450			
Fonds de commerce à l'actif	-			
Actifs - Passifs	50	(296)	(340)	(586)
<b>Goodwill dégagé (en milliers d'euros)</b>	<b>400</b>			

<i>Principaux Agrégats du compte de résultat</i> <i>après entrée dans le périmètre (en milliers d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Chiffre d'Affaires	1 845	726
Marge Brute	680	114
Résultat Opérationnel Courant	(410)	(462)
Résultat Courant	(443)	(511)
<b>Résultat Net</b>	<b>(296)</b>	<b>(340)</b>

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

### MARGE BRUTE

Le ratio de marge brute s'établit à 77,7%, en progression de 0,3 point par rapport à l'exercice précédent.

L'écart en marge s'analyse de la façon suivante :

- sur volume d'activité	( 23 231 x 77,44%)	< 17 990 >
- sur ratio de marge	(165 237 x 0,26%)	<u>420</u>
	Soit un gain de marge brute de	< 17 570 >

### FRAIS DE PERSONNEL

Le poste « Salaires & Traitements » enregistre une baisse de 17%.

La masse salariale commerciale enregistre une baisse de 14% directement liée à la baisse du volume d'activité compte tenu d'un mode de rémunération majoritairement à caractère variable basé sur le chiffre d'affaires ainsi qu'à un meilleur pilotage de la performance individuelle vendeur.

Les services techniques enregistrent une baisse plus modérée de 6%, ce personnel est resté relativement stable en effectif et a augmenté sa proportion d'installation du chiffre d'affaires en contrepartie d'un moindre appel à la sous-traitance.

Les frais de personnel « industries » enregistrent une baisse de 14% liée aux investissements réalisés en 2008/2009 et à une réorganisation des effectifs de production.

Le poste « Personnel administratif » a été réduit de 85%, cette réduction (5 Me en valeur) est liée au transfert de l'ensemble des effectifs du siège social sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. En contrepartie, les prestations de services servies par la société BG2P, comprenant ces charges salariales ainsi que les frais généraux y attachés, ont été enregistrées en charges externes à hauteur de 6,6 Me.

Au 31 décembre 2010, la masse salariale globale représente 42,4% du chiffre d'affaires contre 44,8% en 2009, soit une baisse de 2,4 points.

L'activité de vente directe en porte à porte génère un fort taux de turn-over auprès du personnel commercial. Celui-ci a irrémédiablement des conséquences en termes de charges prud'homales ou d'indemnités transactionnelles. Le poste « charges & provisions sur litiges salariaux » enregistre une hausse de 12% principalement liée à une gestion accrue de la performance individuelle de l'encadrement commercial.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2010 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2010	31/12/2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
<b>TOTAUX</b>	<b>124 500</b>	<b>101 500</b>					<b>1 819 681</b>	<b>63 750</b>	<b>461 115</b>

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

La participation aux bénéficiaires des salariés (826 Ke) augmente très sensiblement (+95%) compte tenu de l'apurement des derniers reports déficitaires antérieurs imputés.

### SOUS-TRAITANCE

Le poste « Sous-Traitance Installation » enregistre une baisse de 2,5 Me directement liée à la baisse du volume d'activité et à la hausse de la proportion du chiffre d'affaires posée par nos propres équipes salariées. Ce poste représente 8,4% du chiffre d'affaires consolidé contre 8,7% sur l'exercice précédent, soit un gain de 0,3 point.

### AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres achats et Charges Externes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Eau Edf	411	349	760	502	248	750	10	1,4%
Carburant	1 034	1 002	2 036	892	947	1 838	198	10,7%
Pt Outillage	157	177	334	171	174	345	-11	-3,1%
F.Bureau	107	109	215	265	141	406	-191	-47,1%
Loc.Immobilières	2 534	2 624	5 158	2 431	2 592	5 023	135	2,7%
Loc.Véhicules	1 386	1 400	2 786	1 510	1 500	3 010	-223	-7,4%
Loc.Diverses	349	407	757	262	341	603	154	25,6%
Entretien Maintenance	1 266	1 223	2 489	1 298	1 222	2 520	-31	-1,2%
Assurances	820	579	1 399	815	769	1 583	-184	-11,6%
Personnel Extérieur	3 553	3 287	6 840	207	1 317	1 524	5 316	348,8%
Honoraires	510	410	920	636	557	1 193	-274	-22,9%
Publicité	2 189	1 566	3 755	3 597	3 144	6 741	-2 985	-44,3%
Ports Divers	759	670	1 430	1 110	953	2 063	-633	-30,7%
Déplacements	845	749	1 594	1 107	874	1 981	-387	-19,5%
Missions Réceptions	482	475	957	584	763	1 347	-390	-29,0%
Frais de PTT	948	919	1 867	949	992	1 941	-75	-3,9%
Frais Financements	7	8	15	21	17	38	-23	-60,5%
Frais Bancaires	101	72	174	107	495	602	-429	-71,2%
Divers	33	40	73	37	24	62	12	19,2%
<b>TOTAUX</b>	<b>17 493</b>	<b>16 067</b>	<b>33 560</b>	<b>16 501</b>	<b>17 070</b>	<b>33 571</b>	<b>-11</b>	<b>0,0%</b>

D'une manière générale, de gros efforts ont été entrepris sur le niveau des frais généraux afin de contrer les effets de la baisse du volume d'activité, les principales actions ont porté sur les postes fournitures de bureau, assurances, publicité, ports divers, déplacements missions.

Les postes « honoraires » et « frais bancaires » ont été affectés sur l'exercice 2009, en application de la norme IAS 23 révisée, des coûts de mise en place d'une enveloppe de financement de 5,2 Me et des frais liés à l'opération d'offre publique d'achat simplifiée réalisée par la société BG2P.

Globalement, corrigés de la facturation des prestations de services rendues par BG2P (6,6 Me en 2010 contre 1,1 Me du 1/11/2009 au 31/12/2009), les frais généraux enregistrent une baisse de 5,5 Me soit de 17% pour une baisse d'activité de 12%. Le ratio « frais généraux / Chiffre d'affaires » s'établit, à chiffres comparables, à 16,3% sur l'exercice 2010 contre 17,2% en 2009, soit un gain de 0,9 point.



## IMPOTS ET TAXES

Les Impôts et Taxes se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Ch.Fiscales s/Salaires	397	545	942	755	744	1 499	-557	-37,2%
Formation Profess.	-9	2	-8	21	18	39	-47	
T.Professionnelle	821	867	1 689	919	848	1 768	-79	-4,5%
T.Foncieres	255	262	517	191	259	450	68	15,1%
TVTS	34	32	66	36	35	70	-5	-6,6%
IS Forfaitaire	37	37	74	79	10	89	-15	-16,9%
T.Diverses	31	17	48	12	14	26	22	82,0%
Organic	175	159	334	198	192	389	-55	-14,1%
TOTAUX	1 741	1 921	3 661	2 210	2 120	4 330	-668	-15,4%

Ce poste est principalement marqué par une baisse des charges fiscales sur salaires. Cette baisse est liée d'une part à la baisse de la masse salariale et d'autre part à l'imputation des dépenses de formation, restées relativement stables en valeur, face une contribution à la formation professionnelle continue en baisse.

## AMORTISSEMENTS

Les dotations aux amortissements à hauteur de 2,6 Me sont de même montant que l'exercice précédent, marquant ainsi une stabilité des investissements.

## PROVISIONS & AUTRES CHARGES

Les postes « Dotations aux provisions » et « Reprises de provisions » sont à rapprocher du poste « autres charges ». Ils se décomposent de la façon suivante :

Nature de Charges	2010				2009				Ecart
	Charges	Reprises	Dotation	Net	Charges	Reprises	Dotation	Net	
Indemnités Transactionnelles Clients	220	183	222	259	116	379	434	172	87
Pertes sur Créances Clients	461	653	462	270	407	553	591	445	-175
Indemnités s/Litiges Administratifs	-74	0	0	-74	-23	0	0	-23	-51
Divers	-56	0	92	37	172	417	249	5	32
Stocks		137	70	-67	0	40	134	94	-161
Provision SAV		173	33	-140	0	193	87	-106	-34
TOTAUX	551	1 146	880	284	673	1 581	1 496	587	-303

Ces postes restent relativement stables. Les principaux écarts proviennent des sociétés entrées dans le périmètre en 2008 et 2009, pour lesquelles un nettoyage des comptes clients ainsi que d'une dépréciation de stocks devenus inutilisables ont été effectués en 2009.

La provision SAV prend en compte les SAV futurs sur la base d'éléments statistiques relatifs aux dépenses engagées sur les exercices précédents et rapportés à l'exercice en cours. Elle est représentative des garanties accordées dans les contrats de vente.

## AUTRES PRODUITS COURANTS

Le détail des autres produits courants est le suivant :

Nature	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Production Immobilisée	130	120	250	235	117	352	-102	-29,0%
Subventions	74	6	80	9	26	35	45	128,9%
Autres Produits	2 392	1 447	3 839	2 305	2 161	4 466	-627	-14,0%
Plus Values de Cession	-182	-149	-331	-143	-168	-311	-20	-6,3%
<b>TOTAUX</b>	<b>2 413</b>	<b>1 425</b>	<b>3 838</b>	<b>2 405</b>	<b>2 136</b>	<b>4 541</b>	<b>-704</b>	<b>-15,5%</b>

La production immobilisée concerne principalement la fabrication par les unités industrielles et la mise à disposition par CFN de produits d'exposition destinés aux agences commerciales du réseau de distribution. Elle enregistre également les développements et les améliorations de logiciels informatiques assurés en interne.

Le poste « Subventions » est constitué majoritairement des sommes obtenues de l'état dans le cadre d'embauches faites sous forme de contrats aidés.

Les autres produits sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une baisse sensiblement équivalente à la baisse du volume d'activité.

## RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose ainsi :

Nature	2010			2009			Ecart annuel	
	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	1er Sem.	2e Sem.	Annuel	2010/2009	
Intérêts Emprunts	-85	-100	-185	-95	-84	-179	-6	-3%
Intérêts Leasing	-43	-31	-74	-24	-46	-70	-5	-7%
Intérêts C/Courant				-13	12	-1	1	
Agios Bancaires	-3	-18	-21	-11	-14	-25	4	15%
Coût des Instruments Dérivés	-193	8	-186		-160	-160	-26	-16%
Escomptes Accordés	-8	-5	-13	-13	-14	-27	14	53%
Actualisation Prov.Retraite	-9	-9	-18	-15	14	-1	-18	-1851%
Actualisation Immob.Financières	31	10	41	-27	6	-22	63	287%
Escomptes Obtenus	5	0	5	3	5	8	-3	-36%
Produits Financiers	53	9	62	24	28	52	11	20%
<b>TOTAUX</b>	<b>-252</b>	<b>-137</b>	<b>-388</b>	<b>-170</b>	<b>-254</b>	<b>-424</b>	<b>36</b>	<b>8,4%</b>

Le résultat financier est fortement affecté, 186 Ke soit quasi 50% de ce poste, par la variation de valorisation des instruments dérivés. Le groupe dispose, en effet, d'un contrat destiné à palier au risque de fluctuation des taux d'intérêts sur sa dette à taux variable existante ou prévisionnelle. Ce dernier a pour effet de remplacer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) sur un endettement maximal de 7,8 Me et pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013.

## IMPOT SOCIETE

L'Actif du bilan fait apparaître les sommes suivantes :

- Impôt Différé sur différences temporelles d'imposition	462 Ke
- Impôt Différé sur Report Déficitaires	445 Ke
<u>Soit un total de</u>	<u>907 Ke</u>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 445 Ke provenant des déficits reportables d'Isosud, filiale récemment acquise et restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de l'opération de fusion en cours de cette société avec Isoplas, principal site de production du groupe.

## RESULTAT

L'exercice 2010 enregistre un bénéfice courant de 5,6 Me contre 5,9 Me en 2009, accusant ainsi un recul de 6%.

Sa ventilation est la suivante :

Nature	2010			2009			Ecart Annuel	
	1er Sem	2e Sem	Annuel	1er Sem	2e Sem	Annuel	Montants	%
Distribution	1 537	1 027	2 564	2 472	1 480	3 952	-1 388	-35%
Fabrication	1 411	1 629	3 040	531	1 480	2 011	1 029	51%
TOTAUX	2 948	2 656	5 604	3 003	2 960	5 963	-359	-6%

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 17,4 Me de CA sur ces produits soit environ 12 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser en grande partie la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA, sans pouvoir maintenir ce dernier totalement.

Les sites industriels ont su réorganiser leur fonctionnement après avoir subi un effet de palier lors du 1<sup>er</sup> semestre 2009 lié à l'intégration de trois nouvelles unités de production qui avaient pesé dans leur résultat pour un montant de 724 Ke.

## **2) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat social de la SA HUIS CLOS, bénéficiant s'élevant à la somme de 4.213.472 € :

- Dividende de 2,75 € par action au titre de l'exercice 2010,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

### 3) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CHAUD FROID NATIONAL SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
ISOSUD	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoece	100%
HUIS CLOS ESPAGNE	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM, SARL spécialisée dans la production de menuiseries Aluminium intégrée au groupe en 2009 et détenue à 100% par ISOPLAS a été fusionnée avec cette dernière au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, elle s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette entité sociale est en cours de fusion avec la société Isoplas avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.

Chiffres clés de l'année (Comptes sociaux)

Entités	2010		2009		Variation			
	CA HT	Résultat	CA HT	Résultat	CA HT	%	Résultat	%
Huis Clos	150 758	4 213	172 346	5 321	-21 588	-13%	-1 107	-21%
Isoplas	31 330	1 788	33 640	1 171	-2 910	-8%	600	50%
Logi Aluminium			599	17				
Isosud	694	-454	1 802	-450	-1 108	-61%	-4	-1%
Logi Fermetures	7 298	736	7 621	400	-322	-4%	335	84%
Logi Particulier	855	115	837	389	18	2%	-275	-71%
RB1	75	7	82	18	-7	-8%	-11	-61%
HC Management		-12	3 903	153	-3 903	-100%	-164	-108%
SEC	1 121	347	1 503	528	-382	-25%	-181	-34%
Altherm	5 173	319	5 878	546	-705	-12%	-227	-42%
Chaud Froid National	11 613	-154	16 268	594	-4 655	-29%	-749	-126%
Huis Clos Espagne								
<b>TOTAUX</b>	<b>208 918</b>	<b>6 905</b>	<b>244 478</b>	<b>8 688</b>	<b>-35 560</b>	<b>-15%</b>	<b>-1 783</b>	<b>-21%</b>

*Précisions : Huis Clos a bénéficié en 2010 d'une remontée de dividendes de ses filiales de 3 049 Ke contre 3 250 Ke en 2009, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en baisse de 907 Ke ((4213-3049)-(5321-3250)).*

*Isoplas a bénéficié en 2010 d'une remontée de dividendes de sa filiale Logi fermetures de 400 Ke contre 250 Ke en 2009, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait en hausse de 450 Ke ((1788-400)-(1188-250)).*

*SEC a bénéficié en 2009 d'un produit exceptionnel de 280 Ke lié à un litige commercial, abstraction faite de cette donnée, le résultat serait équivalent (528-280x2/3= 341 Ke pour 347 Ke en 2010).*

#### 4) DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons le montant des charges de l'exercice non déductibles fiscalement (article 39-4 du CGI) :

Entités	Montants	
	2010	2009
Huis Clos	230	185
HC Management	8	9
Isoplas	14	16
Chaud Froid National	12	16
Isosud		1
<b>TOTAUX</b>	<b>264</b>	<b>225</b>

#### 5) RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES

Conformément aux dispositions de l'article 243 du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Distribué en	Sur Exercice	Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
2008	2007	Néant	Néant	Néant
2009	2008	1 851 951	Néant	1 851 951
2010	2009	3 796 905	Néant	3 796 905

Brut Euros	Avoir Fiscal Euros	Net Euros
Néant	Néant	Néant
1,30	Néant	1,30
2,50	Néant	2,50

## 6) RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DES 5 DERNIERS EXERCICES

### 6a) Comptes consolidés

<i>en euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital Social</b>					
Capital Social	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
<b>Opérations et Résultats de l'Exercice</b>					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	165 236 602	188 467 403	181 494 623	131 868 188	98 628 306
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8 792 706	8 840 427	13 951 286	8 211 390	1 791 595
Impôts sur les bénéfices	2 046 607	2 297 895	3 788 741	2 016 438	(116 194)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	825 941	424 073	384 740	70 305	129 817
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 557 729	3 665 117	6 770 064	3 219 368	(732 554)
Résultat distribué	3 797 505	1 851 951			
<b>Résultat par action</b>	2,22	2,34	4,36	2,15	(0,49)
Dividende attribué à chaque action	2,50	1,30			
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 787	2 038	1 942	1 527	1 228
Montant de la masse salariale de l'exercice	50 608 699	61 412 369	56 138 655	43 379 647	32 744 754
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	19 494 918	23 308 266	21 568 099	15 825 248	12 530 940

### 6b) Comptes sociaux

<i>en euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capital Social</b>					
Capital Social	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions	1 601 500	1 568 000	1 553 000	1 500 000	1 500 000
<b>Opérations et Résultats de l'Exercice</b>					
Chiffre d'Affaires Hors Taxes	150 757 941	172 345 554	165 855 783	127 522 786	93 443 432
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 525 097	8 265 058	6 157 348	8 474 762	4 417 057
Impôts sur les bénéfices	893 712	1 260 183	(955 837)	(103 939)	(308 246)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	391 654				
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 213 472	5 320 653	4 885 878	6 839 234	2 406 556
Résultat distribué	3 796 905	1 851 951			
<b>Résultat par action</b>	2,63	3,39	3,15	4,56	1,60
Dividende attribué à chaque action	2,50	1,30			
<b>Effectif</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 511	1 731	1 684	1 344	1 081
Montant de la masse salariale de l'exercice	43 287 908	51 655 182	47 754 793	38 093 621	29 005 503
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociales, Œuvres sociales, ...)	15 970 877	18 403 904	17 018 268	13 044 606	10 121 493

## 7) INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Le capital social de la société s'élève, à la clôture de l'exercice, à 1.601.500 euros et est divisé en 1.601.500 actions qui ont une valeur nominale de 1 euro.

Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

Nous vous rappelons que la société Huis Clos a été introduite sur Euronext Paris en juillet 2001.

Les actions sont inscrites, au gré des propriétaires, en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur, chez un intermédiaire agréé. Les actions sont admises aux opérations d'Euroclear France Compartiment C (Small Caps), sous le code ISIN FR0000072357.

Evolution du cours de l'action (en euros) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cours au 31/12 - Dernier cours	38,65	20,00	18,50	22,19	41,99	26,80	36,75	29,99
Variation en % au 31/12	93,3	-48,3	-7,5	19,9	89,2	20,8	37,1	-18,4
Cours le + Haut	44,99	49,50	22,60	30,90	41,99	46,00	40,30	36,98
Cours le + Bas	17,10	18,00	10,33	18,20	21,20	21,47	23,00	26,00
Volume Total échangé	56 073	39 210	458 825	451 023	350 161	184 980	406 767	20 613
Moyenne Volume/Jour	222	155	1 778	1 769	1 373	725	1 595	80

Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
<b>Actions détenues à la clôture</b>	<b>83 515</b>	<b>80 378</b>
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
<b>Cours moyen d'achat à la clôture</b>	<b>30,514</b>	<b>30,531</b>
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
<b>Coût d'achat à la clôture (en Ke)</b>	<b>2 548</b>	<b>2 454</b>

La fraction de capital auto-détenu s'élève à 5,21% du capital social de la société.

L'Assemblée Générale en date du 16 juin 2010 a renouvelé au Conseil d'Administration, et par subdélégation à son Président, la faculté de procéder à une augmentation de capital, réservée ou faisant appel public à l'épargne, dans la limite maximale pour chacune de ces deux options d' 1 million d'euros en valeur nominale. La durée de validité de cette autorisation a été fixée à vingt six mois. Cette autorisation n'a pas été utilisée sur l'exercice 2010.

#### Tableau résumé des autorisations financières existantes

Type d'émission	Date de l'autorisation	Echéance de l'autorisation	Montant nominal maximum	Utilisation faite des autorisations	Dilution potentielle
<b>Autorisation générales</b>					
Toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	38,4%
Incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ou élévation de la valeur nominale de l'action	16/06/2010	15/08/2012 (26 mois)	1 M€	néant	n/a
Réduction de capital par annulation des actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres	16/06/2010	à date de l'AG statuant sur les prochains comptes	0,08 M€	néant	-5,4%
<b>Autorisation spécifiques en faveur des salariés et mandataires sociaux</b>					
Réservée aux salariés dans le cadre d'un PEE avec suppression du droit préférentiel de souscription	16/06/2010 (rejetée par AG)		néant	néant	néant
Attributions d'actions gratuites	02/06/2009	02/08/2012 (38 mois)	0,18 M€	0,1 M€	4,6%

## 8) INFORMATION SUR L'ACTIONNARIAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

### Composition du Capital Social

Actionnariat	au 31/12/2010		au 31/12/2009	
BG2P	1 358 611	84,83%	1 340 650	85,50%
Dirigeants	69 734	4,35%	62 000	3,95%
Actionnaires Dirigeants	1 428 345	89,19%	1 402 650	89,45%
HC Auto-détention	83 515	5,21%	80 378	5,13%
Public	89 640	5,60%	84 972	5,42%
<b>TOTAUX</b>	<b>1 601 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 568 000</b>	<b>100,00%</b>

La société BG2P est détenue par les actionnaires historiques du groupe Huis Clos, à savoir la SAS Groupe René Bertin et famille René Bertin (*Président Directeur Général de Huis Clos*) à hauteur de 67,46% et la SAS SFPP (*administrateur de Huis Clos*) à hauteur de 32,54%.

Pour une information plus détaillée, le lecteur peut consulter le dernier document de référence de la société HUIS CLOS dans son paragraphe 18 « Principaux actionnaires » disponible sur le site internet de la société ([www.huisclos.fr](http://www.huisclos.fr) Rubrique Le groupe Huis Clos > Informations réglementées).

Identité des actionnaires nominatifs détenant directement ou indirectement plus de 5%, 10%, 20%, 25%, 33<sup>1/3</sup>%, 50%, 66<sup>2/3</sup>%, 90% et 95% du capital ou des droits de vote aux assemblées :

Plus de 95 %	Société BG2P
Plus de 90 %	
Plus de 66,66 %	
Plus de 50 %	
Plus de 33,33 %	
Plus de 25 %	
Plus de 20 %	
Plus de 15 %	
Plus de 10 %	
Plus de 5 %	

Franchissements de seuil à la hausse déclarés au cours de l'exercice 2010 : Néant

Franchissements de seuil à la baisse déclarés au cours de l'exercice 2010 : Néant

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la société Huis Clos.

### **Etat récapitulatif des opérations sur titres de la société, supérieures à 5 000 euros, réalisées par les mandataires sociaux, personnes assimilées et personnes étroitement liées :**

Identité	Acquisitions		Cessions	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
BG2P	17 961	625 585	-	-
JM PLUTAU ( <i>Dirigeant</i> )	-	-	16 266	577 222
GROUPE RENE BERTIN	-	-	-	-
SFPP	-	-	-	-



## **9) PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES**

Les salariés n'ont à la clôture de l'exercice, aucune participation au capital social, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuaire, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période des deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

La synthèse de son utilisation au 31 décembre 2010 est la suivante :

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					31/12/2010	31/12/2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
<b>TOTAUX</b>	<b>124 500</b>	<b>101 500</b>					<b>1 819 681</b>	<b>63 750</b>	<b>461 115</b>

Les mandataires sociaux du groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat du 30 décembre 2006, le conseil d'administration a décidé de ne pas interdire aux dirigeants de céder, avant la date de cessation de leur fonction, les actions qui leur ont été ou seront attribuées gratuitement. Le conseil d'administration a également décidé de ne pas fixer de quantité minimale d'actions, attribuées gratuitement, à conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

## 10) ETAT DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

### 10a) Comptes consolidés

Nature	2010	2009	2008	2007	2006
Emprunts Bancaires au 31/12	5 248	4 615	2 857	4 207	3 320
Emprunts liés aux leasings	1 024	1 506	547	46	261
Divers autres	13	28	12	13	
Instruments Dérivés Passif	180	102			
Crédit Vendeur s/Acquisition CFN		2 680	5 540		
Trésorerie Passive	182	305	272	256	2 581
Trésorerie Active	(4 533)	(9 942)	(5 829)	(5 504)	(792)
<b>Endettement Bancaire Net</b>	<b>2 113</b>	<b>(705)</b>	<b>3 399</b>	<b>(983)</b>	<b>5 370</b>
C/Courants d'Associés	117	16	687	2 429	2 892
<b>Endettement Net Total</b>	<b>2 230</b>	<b>(690)</b>	<b>4 086</b>	<b>1 446</b>	<b>8 262</b>

Capitaux Propres au 31/12	11 719	11 991	8 372	3 367	784
CA de l'Exercice	165 237	188 467	181 495	131 868	98 628
Résultat de l'exercice	3 558	3 665	6 770	3 219	(733)
Cash Flow de l'exercice	6 287	6 039	13 838	7 251	505

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,19	(0,06)	0,49	0,43	10,54
CA de l'Exercice	0,01	(0,00)	0,02	0,01	0,08
Résultat de l'exercice	0,63	(0,19)	0,60	0,45	ns
Cash Flow de l'exercice	0,35	(0,11)	0,30	0,20	16,36

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2010 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	13		13
moins de 5%	576	4 457	5 033
5% à 7,5%	1 601		1 601
plus de 7,5%			0
	2 189	4 457	6 646

### 10b) Comptes sociaux

Nature	2010	2009	2008	2007	2006
Emprunts Bancaires au 31/12	4 477	3 527	1 837	3 807	3 000
Divers autres	9	2 698	5 548		
Trésorerie Passive	0	45	3	15	2 432
Trésorerie Active	(3 199)	(10 966)	(6 390)	(6 238)	(1 445)
<b>Endettement Bancaire Net</b>	<b>1 287</b>	<b>(4 696)</b>	<b>999</b>	<b>(2 416)</b>	<b>3 987</b>
C/Courants d'Associés	1 095	1 055	860	360	399
<b>Endettement Net Total</b>	<b>2 382</b>	<b>(3 641)</b>	<b>1 859</b>	<b>(2 056)</b>	<b>4 387</b>

Capitaux Propres au 31/12	11 026	10 609	7 140	2 255	-4 585
CA de l'Exercice	150 758	172 346	165 856	127 523	93 443
Résultat de l'exercice	4 213	5 321	4 886	6 839	2 407

Ratios d'Endettement Net sur :					
Capitaux Propres au 31/12	0,22	(0,34)	0,26	(0,91)	ns
CA de l'Exercice	0,02	(0,02)	0,01	(0,02)	0,05
Résultat de l'exercice	0,57	(0,68)	0,38	(0,30)	1,82

Répartition de l'endettement bancaire au 31/12/2010 par taux			
	Fixe	Variable	Total
à 0%	9		9
moins de 5%	382	4 095	4 477
5% à 7,5%			0
plus de 7,5%			0
	391	4 095	4 486

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Le groupe a également négocié en 2009 une enveloppe financière de 5.2 Me amortissable sur une durée de 5 ans, pour le refinancement de l'acquisition de la société Chaud Froid National (CFN) opérée en 2008. En contrepartie, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un soldede 595 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un soldede 4 095 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

## **11) ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société ne pratique aucune activité de recherche et développement telle que définit par la réglementation comptable, celle-ci se trouve essentiellement à la charge de nos différents fournisseurs.

## **12) DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE PEUT ETRE CONFRONTE**

### **12.1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE**

#### **12.1.1. GARANTIES ET SERVICE APRES VENTES**

Les produits distribués par le groupe sont soumis à des garanties de bon achèvement de travaux et à des garanties de fiabilité dans le temps, 10 ans pour les dormants de menuiserie (pièces attenantes aux murs), 2 ans pour les autres pièces et autres produits. Une provision est constituée à la clôture de chaque exercice. Celle-ci s'appuie sur une analyse historique et permet de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010). Son montant, au 31 décembre 2010, s'élève à la somme de 1 907 Ke contre 2 047 Ke au 31 décembre 2009.

Le suivi de ces litiges est assuré par le service qualité, basé au siège social, qui réceptionne l'ensemble des appels liés à des doléances « clients » et se charge de leur suivi et règlement auprès des responsables techniques régionaux.

Afin de limiter au mieux les problèmes liés au bon achèvement des travaux, les sous-traitants poseurs sont chargés de réparer leurs propres dommages et si la qualité de leurs travaux ne répond pas aux exigences souhaitées par Huis Clos, leur contrat de partenariat est remis en cause. Les techniciens salariés du groupe sont, quant à eux, motivés par un système de primes de qualité. L'évaluation de la provision pour achèvement de travaux est établie par le service qualité, elle s'élevait à un montant de 544 Ke au 31 décembre 2010 contre 408 Ke l'exercice précédent (voir § 2.15 et § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

#### **12.1.2. ENVIRONNEMENT SOCIAL**

Le mode de commercialisation des produits distribués par le groupe repose sur un nombre très important de vendeurs et cadres commerciaux en démarchage direct. Cette population est jeune, volatile, et la vente directe reste un métier difficile. Huis Clos doit faire face à un taux de turn-over important, qui entraîne irrémédiablement des procédures prud'homales.

Ces litiges sont gérés et évalués par la Direction des Ressources Humaines du groupe. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision de 724 Ke contre 766 Ke l'exercice précédent (voir § 5.9 des annexes aux comptes consolidés du 31/12/2010).

Parallèlement Huis Clos doit constamment recruter, former, pour faire progresser sa force commerciale. A cette fin, le groupe s'appuie sur son encadrement commercial et sa propre école de formation.

Dans les domaines industriels, techniques et administratifs, les effectifs sont stables et il règne une relative paix sociale au sein du groupe.

#### **12.1.3. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE**

Le mode de distribution de nos produits est soumis à la réglementation de la loi sur le démarchage à domicile (code de la consommation Articles L.121-21 à L.123-33.C). Celle-ci accorde notamment à nos clients, une faculté de rétractation sur une période de 7 jours, délai pendant lequel, aucune relation ni aucun paiement ne peuvent intervenir à défaut de caducité du contrat de vente. Cette loi protège également le client de transactions commerciales abusives que le vendeur pourrait entreprendre dans le cadre de son démarchage.

L'évaluation de ce risque est établie par le service qualité et le service juridique. Au 31 décembre 2010, le groupe n'a pas connaissance de risques émanant de cette réglementation, aucune provision n'est donc constatée à ce titre.

Ce risque peut représenter un déficit important en terme d'image de marque et de notoriété, plus qu'en terme de pertes financières directes. Pour se prémunir, le groupe a mis en place une série des mesures et de contrôles :

- Clause dans contrat de travail de chaque vendeur rappelant le détail du texte de loi, le vendeur s'obligeant à respecter celui-ci
- Information régulière de l'ensemble du personnel et plus particulièrement du personnel commercial
- Procédure de respect obligatoire de la gamme de produits et des tarifs préétablis par la Direction Générale
- 1<sup>er</sup> Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Directeur de chaque agence commerciale
- 2<sup>nd</sup> Contrôle de chaque contrat vente et validation par le Responsable Technique Régional
- 3<sup>ème</sup> Contrôle par le métreur, seule personne habilitée à intervenir après le délai de rétractation de 7 jours
- 4<sup>ème</sup> Contrôle par un service audit interne, directement piloté par la Direction Générale, qui à l'aide de différentes requêtes informatiques analyse les contrats de vente

Si malgré l'ensemble de ces contrôles, un contrat venait à être contesté, le service qualité basé au siège social est en charge de régler le différent commercial.

#### **12.1.4. INCITATIONS FISCALES**

Les travaux de rénovation des résidences principales de plus de 2 ans bénéficient du taux réduit de TVA à 5,5%. Cette mesure tout d'abord provisoire jusqu'à la date du 31 décembre 2010 est désormais pérennisée. Parallèlement, des crédits d'impôt ont été octroyés sur certaines dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable. Ces crédits d'impôt s'échelonnent de 13% (15% au 31/12/2010) pour les produits d'isolation thermique (fenêtres, portes, volets) à 22% (25% au 31/12/2010) pour les produits « énergies renouvelables » (40% pour quelques produits à la marge « Ballon ECS solaire »). La quasi-totalité du chiffre d'affaires relève du taux de TVA réduit et une majeure partie des produits distribués peuvent prétendre à un crédit d'impôt.

Une réforme des textes régissant ces incitations fiscales auraient d'importantes conséquences, non mesurables à ce jour, sur l'activité du groupe. Rappelons que parallèlement à la suppression du crédit d'impôt de 50% sur les pompes à chaleur « air-air » au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 48% en 2009 suivi d'une chute de 60% en 2010. De même pour les pompes à chaleur « air-eau », dont le crédit d'impôt a été réduit de 40% à 25% au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le chiffre d'affaires de ces produits a subi une chute de 50% en 2010. Une réforme, plus générale et moins probable depuis sa pérennisation, du taux de TVA 5,5% toucherait l'ensemble du secteur d'activité « bâtiment » et il est fort probable que des lobbying s'opèrent afin de minimiser l'impact d'une telle mesure.

#### **12.1.5. RISQUE CLIENTS**

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 074 Ke contre 1 265 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

#### **12.1.6. ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL**

Huis Clos se situe sur le marché du particulier, marché très atomisé détenu majoritairement par des entreprises artisanales. La concurrence est vive, cependant le concept de distribution Huis Clos est très adapté pour les prises de parts de marché.

La clientèle des particuliers n'a pas une opinion très favorable envers les entreprises artisanales pour des raisons de qualité de services et de solidité financière face à des garanties pouvant atteindre 10 ans. Les réseaux d'enseignes nationales apportent cette fiabilité et un service complet, organisé, qui rassure cette typologie de clientèle. Huis Clos assure, de plus, la fabrication de la plupart des produits qu'il distribue, la gestion et le suivi de ses sites de production et ses magasins sont exploités en direct dans un respect strict de procédures établies.

Ainsi, le réseau de distribution est peu exposé à un risque de rupture de livraison de la part d'un fabricant externe ou à l'hétérogénéité d'un réseau de franchisés.

#### **12.1.7. RISQUES FOURNISSEURS**

Des contrats d'approvisionnements sont conclus avec nos principaux fournisseurs. Ceux-ci s'engagent annuellement en termes de prix, de conditions et de délais de livraison d'une gamme de produits définis.

Les profilés PVC sont achetés auprès de Deceuninck, groupe international coté à la Bourse de Bruxelles, n° 1 mondial de l'extrusion PVC pour menuiseries. A ce titre, Deceuninck possède plusieurs sites de production en Europe et une rupture d'approvisionnements liée au blocage de l'ensemble des sites paraît improbable. Si pour une quelconque raison ce partenariat industriel devait être remis en cause, un changement de gamme « profils PVC » serait réalisable relativement rapidement et sans bouleversement fondamental durable dans les sites industriels.

Les autres fournisseurs sont principalement les Verriers, Quincailliers et Accessoiristes de la menuiserie. Sur ces axes d'approvisionnements, le groupe compte en règle générale trois fournisseurs différents permettant ainsi de diminuer tout risque de rupture de livraison.

Concernant les achats liés aux produits de chauffage et « EnR », le groupe s'approvisionne, au travers de sa filiale CFN, auprès de plusieurs fabricants de grandes marques de ce type de produits afin d'éviter toute rupture de livraison. D'autres rapprochements sont constamment à l'étude afin d'enrichir et diversifier cette gamme de produits.

En conclusion, les risques fournisseurs s'avèrent modérés voir faibles.

#### **12.1.8. RISQUES SUR MATIERES PREMIERES**

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1<sup>ères</sup> (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage et « EnR ». Cependant, la proportion de matières 1<sup>ères</sup> entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

#### **12.1.9. RISQUES INDUSTRIELS LIES A L'ENVIRONNEMENT**

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

Aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

#### **12.1.10. DEPENDANCE A L'EGARD DE PARTENAIRES STRATEGIQUES**

Huis Clos est une chaîne entièrement intégrée, qui n'utilise pas de partenaires externes significatifs pouvant entraîner un risque important. La pose en sous traitance fait appel à une population atomisée, où aucun partenaire n'est significatif par rapport à l'ensemble des autres.

#### **12.1.11. RISQUES PAYS**

Les risques liés à l'expansion à l'international sont inexistants. Huis Clos n'a aucun magasin à l'étranger, le projet Espagne attendant la maturité et la consolidation de l'activité sur le territoire français.

#### **12.1.12. RISQUES LIES A L'UTILISATION DE BREVETS**

Huis Clos n'utilise aucun brevet dans son processus de fabrication, ce risque est inexistant.

#### **12.1.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

A la connaissance des responsables et en l'état actuel des faits, il n'existe pas de faits exceptionnels ou litiges, autres que ceux évoqués ci-dessus, ayant eu, ou bien susceptibles d'avoir, une influence significative sur le patrimoine, la situation financière, l'activité et le résultat de la société et de ses filiales.

## 12.2. RISQUES PROPRES AU GROUPE

### 12.2.1. RISQUE DE LIQUIDITE

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2010				2009			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 248	1 490	3 703	54	4 615	1 576	2 972	67
Reclassement pour défaut de ratios financiers		2 925	-2 925					
Emprunts liés aux Locations Financement	1 024	336	688		1 506	492	1 014	
Autres	13	8		5	2 708	2 697		11
Instruments Dérivés Passif	180		180		102		102	
Découverts Bancaires	182	182			305	305		
<b>ENDETTEMENT BANCAIRE</b>	<b>6 646</b>	<b>4 940</b>	<b>1 647</b>	<b>59</b>	<b>9 237</b>	<b>5 071</b>	<b>4 088</b>	<b>78</b>
Comptes courants d'associés	117	117			16	16		
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>6 763</b>	<b>5 057</b>	<b>1 647</b>	<b>59</b>	<b>9 252</b>	<b>5 086</b>	<b>4 088</b>	<b>78</b>

Trésorerie & Equivalents de trésorerie	4 533	4 533			9 942	9 942		
--	-------	-------	--	--	-------	-------	--	--

<b>DETTES FINANCIERES NETTES</b>	<b>2 230</b>	<b>524</b>	<b>1 647</b>	<b>118</b>	<b>-690</b>	<b>-4 856</b>	<b>4 088</b>	<b>156</b>
----------------------------------	--------------	------------	--------------	------------	-------------	---------------	--------------	------------

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

### 12.2.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2010			Echéancier Dette à taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	130		130			
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 352	3 105	
5% à 7,5%	1 601		1 601			
Reclasst pour Défaut de Ratios				2 925	-2 925	
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 306</b>	<b>4 457</b>	<b>6 763</b>	<b>4 277</b>	<b>180</b>	

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 12,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers ( <i>Dépôts de Garantie</i> )	-	-	1 001	-	-	1 033
Provision Départ en Retraite	-	-	(494)	-	-	(390)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
<b>POSITION NETTE</b>	-	-	<b>507</b>	-	-	<b>643</b>

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

### 12.2.3. RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement.

Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 548 K€
Dépréciation constatée :	56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 492 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 505 K€

### 12.2.4. RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.



### **13) COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE**

#### **13a – Conseil d'Administration**

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

#### **Curriculum Vitae des mandataires sociaux**

René BERTIN, Président Directeur Général  
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990  
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972  
1972-1980 Gérant libre de station service  
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)  
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur  
Née en 1950, épouse de René BERTIN  
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur  
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973  
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble  
Institut Administration des Entreprises de Nice  
Ingénieur diplômé  
1973 à ce jour Président de SFPP,  
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Il fonctionne selon les règles inscrites dans les statuts de la société.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : Directeur Général, Directeur Financier, Commissaires aux comptes...

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.



Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 et des recommandations Middledext, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

<b>Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options et actions versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice</b>		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunérations versées ( <i>détail tableau 2</i> )	néant	347 349 euros
Options attribuées	néant	néant
Actions de performance attribuées	néant	néant
TOTAL René BERTIN	néant	347 349 euros
TOTAL	néant	347 349 euros

<b>Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social</b>		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président Directeur Général		
Rémunération fixe	néant	220 000 euros
Rémunération variable	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	néant	115 000 euros
Jetons de présence	néant	néant
Avantages en nature	néant	12 349 euros
TOTAL René BERTIN	néant	347 349 euros

<b>Tableau 3 : Tableau des jetons de présence et autres rémunérations versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux non dirigeants</b>		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
Claudine BERTIN, Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
Jean Charles GALLI, Administrateur		
Jetons de présence		
Autres rémunérations		
TOTAL		

<b>Tableau 4 : Option de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe</b>						
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
TOTAL						

<b>Tableau 5 : Option de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social</b>			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
		ETAT NEANT	
TOTAL			

<b>Tableau 6 : Actions de performance attribuées par assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et toute société du groupe</b>						
Nom du mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
		ETAT NEANT				
TOTAL						

<b>Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social</b>			
Nom du Dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
		ETAT NEANT	
TOTAL			

<b>Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions Informations sur les options de souscription ou d'achat</b>			
Date d'assemblée	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3
Date du conseil d'administration			
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux suivants : René BERTIN Claudine BERTIN Jean Charles GALLI	ETAT NEANT		
Point de départ d'exercice des options			
Date d'expiration			
Prix de souscription ou d'achat			
Modalités d'exercice			
Nombre d'actions souscrites à ce jour			
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques			
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice			

<b>Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers</b>				
	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n°1	Plan n°2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)				

ETAT NEANT

<b>Tableau 10 : Contrats en faveur des dirigeants mandataires sociaux du groupe</b>								
Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
René BERTIN Président Directeur Général Mandat du 30/05/2006 pour 6 ans jusqu'à Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.		X		X		X		X

### **13b – Direction Générale**

Le pouvoir exécutif de la société est assuré par les dirigeants suivants :

- René BERTIN, Président Directeur Général, Mandataire social renouvelé dans ces fonctions le 30 mai 2006, qui cumule les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, sa mission est principalement orientée sur les aspects stratégiques de l'entreprise.
- Jean Marc PLUTAU, portant le titre de Directeur Général Exécutif, non mandataire social, qui dirige l'ensemble des activités opérationnelles et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Adjoint sur l'aspect finance.
- Eric PETIT, portant le titre de Directeur Général Adjoint, non mandataire social, qui gère les fonctions administratives et financières du groupe et intervient en appui du Directeur Général sur les aspects stratégiques et en collaboration du Directeur Général Exécutif sur l'aspect opérationnel.

Le conseil considère que la composition actuelle du pouvoir exécutif reflète un bon équilibre des compétences nécessaires à la direction de l'entreprise et qu'elle répond positivement à une majorité des points de vigilance soulevés par le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009.

La Direction Générale se réunit régulièrement et définit les aspects stratégiques de l'entreprise.

Elle s'appuie sur des cadres responsables des branches opérationnelles principales avec :

- Quatre Directeurs Commerciaux encadrant la force de Vente et l'administration des ventes
- Un Directeur Technique National encadrant les services techniques
- Un Directeur Industriel encadrant l'ensemble des unités de production
- Un Directeur Ressources Humaines
- Un Directeur Juridique
- Un Directeur Communication & Marketing
- Un Directeur Achats et Développement produits
- Un Directeur Qualité et Satisfaction Clientèle
- Un Directeur Contrôle de Gestion
- Un Directeur Informatique
- Un Directeur Services Généraux

Cet ensemble de personnel d'encadrement se réunit régulièrement, au minimum tous les 15 jours, en comité opérationnel afin d'évoquer tous les problèmes organisationnels et prendre les mesures adéquates soumises à validation par la Direction Générale.

### **13c – Gouvernance**

Lors de sa séance du 22 mars 2011, le conseil d'administration a déclaré se référer désormais au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, à l'exception toutefois des deux points suivants :

- recommandation n°3 concernant la limitation des indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social
  - Bien qu'aucune clause de ce type n'existe à ce jour, le conseil d'administration, compte tenu du niveau raisonnable auquel peuvent prétendre les mandataires sociaux d'une PME et des conséquences qu'une transaction de départ peut engendrer, préfère conserver son pouvoir de décision quant aux montants qui pourraient être alloués dans ce cadre.
- de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7
  - En effet, le conseil considère que :
    - Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.
    - Compte tenu de la composition du conseil, il reviendrait donc à Jean Charles GALLI, seul, le pouvoir de décider, notamment, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de toutes conventions à caractère réglementé visant les dirigeants. Le conseil, Jean Charles GALLI en particulier, estime qu'il ne peut imposer une telle obligation envers le Président Fondateur de la société.
    - Concernant les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions réglementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société [www.huisclos.fr](http://www.huisclos.fr) (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Règlementées ») et communication via les voies de diffusion réglementaires.

### **14) INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Cette information est traitée au chapitre 12 des présentes et plus précisément au § 12.1.9

## 15) INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL DE LA SOCIETE

Evolution des effectifs présents à la clôture des exercices

	31/12/2010					31/12/2009					Ecart en Nombre
	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	Nombre	dont CDD	Femmes	Hommes	Age Moyen	
Cadres	46		10	36	40-03	44		10	34	38-10	2
Etam	367	12	104	263	34-05	408	21	115	293	33-07	-41
CADRE VRP	11			11	38-12	10			10	37-12	1
VRP	1 149	110	149	1 000	26-05	1 296	164	170	1 126	25-12	-147
Ouvriers	115	3	4	111	36-05	128	2	4	124	35-06	-13
<b>TOTAUX</b>	<b>1 688</b>	<b>125</b>	<b>267</b>	<b>1 421</b>	<b>29-04</b>	<b>1 886</b>	<b>187</b>	<b>299</b>	<b>1 587</b>	<b>28-08</b>	<b>-198</b>

## 16) DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

(en Ke)	31/12/2010	31/12/2009
< à 1 mois	5 674	7 898
de 1 à 2 mois	4 461	5 008
de 2 à 3 mois	545	2 540
> à 3 mois	267	159
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>10 948</b>	<b>15 605</b>

Par mesure de simplification, la décomposition des dettes fournisseurs est présentée par date de facturation plutôt que par date d'échéance, cette méthode permet de mieux apprécier le respect des obligations liées à la loi LME.

## 17) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), le Groupe a enregistré un recul d'activité de 7,4 % sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 25 Me contre 27 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une fusion des entités Isoplas et Isosud, cette dernière étant absorbée par la première, est en cours de réalisation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## 18) EVOLUTION ET PERSPECTIVE D'AVENIR

La Direction reste convaincue, même si ces mesures pèsent dans les charges et la rentabilité immédiate, que les relais de croissance primordiaux se trouvent dans une stratégie de développement géographique du réseau de distribution, du développement de la gamme « produits », du développement du réseau « concessions Plein Jour », du recrutement et de la formation du personnel.

Cependant, compte tenu de la persistance d'un contexte économique difficile, la Direction du groupe reste prudente et prend pour priorité le maintien de la rentabilité, pour ce faire, elle reste très attentive à la progression des effectifs commerciaux afin de maintenir au mieux le volume d'activité et renforce sa vigilance sur les frais généraux et les charges fixes ou variables. Elle a également convenu de stabiliser le réseau de distribution et de reporter l'ouverture de nouvelles agences dans l'attente d'une reprise sensible de l'activité.

Le groupe conserve, en effet, des atouts certains pour limiter le recul d'activité et retrouver de la croissance :

- Activité totalement orientée sur les économies d'énergies, secteur porteur d'investissements des ménages
- Marché de l'habitat moins sensible à une baisse brutale de consommation
- Typologie de clientèle moins touchée par les aléas économiques, le groupe s'adresse à une clientèle de propriétaires ayant soldé leurs emprunts immobiliers ou en voie de les solder pouvant ainsi consacrer un budget à la rénovation de leur habitat
- Démarchage direct très actif d'une force de vente rémunérée essentiellement en variable du CA.
- Facultés de développement de la gamme « produits »

## **19) ELEMENTS REQUIS PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE ET SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

### **19.1 Structure du capital de la société**

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

### **19.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Les statuts de la société ne contiennent aucune restriction à l'exercice des droits de vote. Par ailleurs, aucune clause d'une convention n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.

### **19.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12**

Voir paragraphe 8 du présent rapport.

### **19.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

Néant.

### **19.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant

### **19.6 Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Par acte enregistré auprès du centre des impôts de Rouen le 24 décembre 2009, la société BG2P, actionnaire majoritaire, Jean Marc Plutau, Directeur Général Délégué et Eric Petit, Directeur Général Adjoint, ont pris ensemble un engagement collectif de conservation selon les conditions prévues par l'article 885 I bis du code général des impôts (plus communément connu sous les termes « Pacte Dutreil »). Cet engagement porte sur 600 650 actions Huis Clos qu'ils détiennent, soit 38,3% du capital et des droits de vote.

La société n'a connaissance d'aucun autre accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

### **19.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société**

Les statuts de la société dans ce domaine ne dérogent pas aux principes généralement admis en matière de société anonyme.

### **19.8 Pouvoirs du conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Deux délégations d'augmentations de capital (une avec maintien du droit préférentiel de souscription et une avec suppression) ont été votées par l'assemblée générale du 16 juin 2010 et n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice. Ces délégations, fixées pour 26 mois, prennent fin le 16 août 2012.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites, existantes ou à émettre, en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social. Le conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice.



Une résolution relative à un programme de rachat d'actions propres sera soumise à la prochaine assemblée générale dont les détails figurent dans le projet des résolutions.

**19.9 Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts**

Il existe des contrats conclus par la société qui comportent des clauses de modification et/ou de résiliation en cas de changement de contrôle. Toutefois, ces contrats contiennent des clauses de non divulgation (non-publicité ou confidentialité) ou sont réputés suffisamment sensibles d'un point de vue commercial pour la société de telle sorte que leur divulgation pourrait porter préjudice à l'activité opérationnelle du groupe. Ainsi, lesdits contrats ne font pas l'objet d'une information au sein du présent rapport.

**19.10 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

**20) AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHATS D' ACTIONS ET REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL POUVANT EN RESULTER**

Il nous apparaît opportun de vous proposer de renouveler la mise en place d'un programme d'achats ou de ventes sur les actions de la société. L'assemblée Générale déciderait que les actions rachetées seraient affectées, par ordre de priorité décroissant, aux objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourraient être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La Société pourrait acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 Euros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 Euros par action hors frais ;

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises serait de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourrait consacrer au rachat de ses propres actions ne pourrait pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du précédent programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010, s'imputeraient sur ce montant.

Lorsque les actions seront rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% sera calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Il serait délégué tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

Si le programme de rachat d'actions était adopté, il conviendrait de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires, avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation serait donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

## **21) AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN FAVEUR DES SALARIES QUI ADHERERAIENT A UN PEE OU A UN PPRESV ; RENONCIATION AU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ASSOCIES, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-129-6 AL. 1 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous proposons, en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

L'assemblée générale déléguerait au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en place, dans un délai maximum de douze (12) mois, un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail.

Il vous serait demandé d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Cette augmentation de capital social emporterait suppression au profit des salariés de la Société du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles. Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation serait fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Nous vous proposons toutefois de ne pas voter favorablement la présente résolution.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION ET LES CONDITIONS DE  
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET  
DE GESTION DES RISQUES (ARTICLE L. 225-37 ALINEA 6 DU CODE DE COMMERCE)  
au 31 décembre 2010**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, je vous présente un rapport qui rend compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport, dont la rédaction ne s'est pas appuyée sur le guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence publié par l'AMF, a été communiqué à nos commissaires aux comptes qui vous présenteront, dans un rapport joint au rapport général sur les comptes, leurs observations.

**I / Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration**

**Composition du conseil d'administration**

Au 31 décembre 2010, le conseil d'administration comprend trois administrateurs :

- René Bertin ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Claudine Mallet (épouse Bertin) ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- La société SFPP, représentée par Jean Charles Galli ; Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2006 pour une période de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**Curriculum Vitae des mandataires sociaux**

René BERTIN, Président Directeur Général  
Né en 1948, fondateur de la société Huis Clos en 1990  
Autodidacte, Chef d'entreprise depuis 1972  
1972-1980 Gérant libre de station service  
1980-1990 Président de la SA Bertin (comptant 27 centres-auto Feu vert en 1989)  
1990 à ce jour Président de la SA Huis Clos

Claudine BERTIN, Administrateur  
Née en 1950, épouse de René BERTIN  
A secondé son époux dans son parcours professionnel

Jean Charles GALLI, représentant de SFPP Administrateur  
Né en 1947, Chef d'entreprise depuis 1973  
Maths sup./Maths spé. – Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Grenoble  
Institut Administration des Entreprises de Nice  
Ingénieur diplômé  
1973 à ce jour Président de SFPP,  
Holding détenant plusieurs entités sociales dont les activités relèvent du secteur du bâtiment

Le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc, que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

Les autres mandats des administrateurs sont les suivants :

<i>MANDATAIRE</i>	<i>SOCIETE</i>	<i>FONCTION(S) &amp; MANDAT(S)</i>	<i>Mandat en cours</i>	<i>Observations</i>
René BERTIN	Huis Clos SA	Président Directeur Général	Oui	
	Isoplas SAS	Représentant de HC, Administrateur	Oui	
	Logi Fermetures SARL	Gérant	Oui	
	Logi Particulier SARL	Gérant	Oui	
	RB1 SCI	Gérant	Oui	
	Société Européenne de Chauffage SARL	Gérant	Oui	
	Isosud SAS	Président	Oui	
	HC Management SAS	Président	Oui	
	Altherm SAS	Président	Oui	
	Chaud Froid National SAS	Président	Oui	
	BG2P SAS	Président	Oui	
	Logi Aluminium SARL	Gérant	Non	
	Groupe René Bertin SAS	Président	Oui	
	Groupe Bertin Immobilier SAS	Président	Oui	
	RB2 SCI	Gérant	Oui	
	Bertin Immobilier SCI	Gérant	Oui	
	Moto Center 14 SCI	Gérant	Oui	
	Foncière Bertin SCI	Gérant	Oui	
	Sénior Village SARL	Gérant	Oui	
	Foncière One SARL	Gérant	Oui	
	Sénior Village One SCI	Gérant	Oui	
	Jacques III SARL	Gérant	Oui	
	Maya SARL	Gérant	Oui	
	Manoir III SARL	Gérant	Oui	
	Bertin Promotion SARL	Gérant	Oui	
	2BRH SARL	Gérant	Oui	
	Car Wash BV SARL	Gérant	Oui	
	System Car Wash Distribution SAS	Président	Oui	
	CMD5 SARL	Gérant	Oui	
	des Monts SCI	Gérant	Oui	
	des Pommiers SCI	Gérant	Oui	
	le XIX ème SCI	Gérant	Oui	
	MBC SCI	Gérant	Oui	
	le Chesne SCI	Gérant	Oui	
	Bleu Horizon GIE	Administrateur	Oui	
	Bleu Azur GIE	Administrateur	Non	
	New Invest SARL	Gérant	Oui	
	Good Invest	Gérant	Oui	
	Du Parc Logis SCI	Gérant	Oui	
	Du Barry SCI	Gérant	Oui	
Car Wash SCI	Gérant	Oui		
La Bretèque SCI	Gérant	Oui		
Ilona SCI	Gérant	Oui		
Léa SCI	Gérant	Oui		
Sénior Courcelles	Gérant	Oui		
Azuréa SCCV	Co-Gérant	Oui		
Le Mascaret SCCV	Gérant	Oui		
Le Prieuré SCCV	Gérant	Oui		
Le Riviera SCCV	Gérant	Oui		
Claudine BERTIN	Huis Clos SA	Administrateur	Oui	
Jean-Charles GALLI	Huis Clos SA	Représentant SFPP, Administrateur	Oui	
	SFPP SAS	Président	Oui	
	Galli Menuiserie SAS	Président	Oui	
	France Europe Immobilier SAS	Président	Oui	
	SOHGEPAR SA	Représentant SFPP, Administrateur	Oui	
	SOHGEPAR SA	Directeur Général Délégué	Oui	
	Bois Industrie SARL	Gérant	Oui	
	Painblanc SARL	Gérant	Oui	
	SEGH SARL	Gérant	Oui	
	GM Services SARL	Gérant	Oui	
	JCG SARL	Gérant	Oui	
	SERO SCI	Gérant	Oui	
	FIP SCI	Gérant	Oui	
	ARIL Développement SCI	Gérant	Oui	
	Cabinet Gallieni SARL	Gérant	Non	
	Alexandre SCI	Gérant	Oui	
	ENP SARL	Gérant	Oui	
	GECO SARL	Gérant	Oui	
	Saint Laurent SCI	Gérant	Oui	

### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les statuts (art. 11-1).

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au minimum deux fois par an, afin d'arrêter les comptes semestriels et annuels de la société et du groupe.

Le conseil d'administration nomme un secrétaire et fixe la durée de ses fonctions. Il peut être choisi soit parmi les membres du conseil, soit en dehors d'eux.

Les convocations sont faites par tous moyens y compris verbalement.

Un ordre du jour est systématiquement adressé à chaque administrateur afin qu'il puisse préparer ses interventions au cours de la séance.

Le conseil se réserve le droit d'auditionner tous les intervenants internes ou externes à la société, afin de mieux asseoir son opinion : directeur général, directeur financier, commissaires aux comptes...

Les réunions du conseil ne peuvent pas être organisées par des moyens de visioconférence.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter en séance du conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une procuration.

Il est aussi habilité à préparer les assemblées générales qui réunissent l'ensemble des actionnaires.

Compte tenu de la taille de la société, le conseil a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil et de directeur général. Les statuts ne prévoient en outre pas de limitations aux pouvoirs du président-directeur général par le conseil d'administration.

L'article L. 823-19 du Code de commerce, créé par l'ordonnance du 8 décembre 2008, dispose qu'un comité spécialisé (comité d'audit) assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières au sein des sociétés dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

La société ne dispose pas d'un tel comité, les fonctions assignées à ce comité spécialisé sont remplies par le conseil d'administration en vertu de l'article L. 823-20, 4° du code de commerce.

### Travaux du conseil d'administration pendant l'exercice 2010

Le conseil s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2010, le taux moyen de participation a été de 67 %.

Lors des ces réunion, le conseil a notamment décidé :

- L'Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;
- Les préparations et convocations des assemblées générales ;
- Le renouvellement de mandats des contrôleurs légaux des comptes ;
- La mise en paiement d'un dividende de 2,50 euros par action à la date du 24 juin 2010 ;
- L'Arrêté des comptes du premier semestre 2010 ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- L'Approbation d'une convention règlementée entre la société BG2P et le groupe Huis Clos ;
- L'analyse des documents de reporting et de gestion prévisionnelle ;

Jetons de présence versés au cours de l'exercice		
	de l'Exercice	de l'Exercice (N-1)
René BERTIN, Président		
Claudine BERTIN, Administrateur	ETAT NEANT	
Jean Charles GALLI, Administrateur		
TOTAL		

## **II / Règles de Gouvernance appliquées par la société**

Le conseil d'administration, en sa séance du 22 mars 2011, a déclaré se référer, dès à présent, au code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par Middlednext en décembre 2009, considérant ce dernier plus adapté à la taille et aux structures de la société que le code de gouvernance relevant de l'AFEP-MEDEF pour lequel elle n'avait pu se conformer le considérant comme non adapté pour une PME à caractère familial.

A ce titre, le conseil d'administration a pris connaissance des différents éléments présentés dans les rubriques « Points de vigilance ».

Cette adhésion est toutefois approuvée sous exclusion de la recommandation n°3 relative aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social et de l'alinéa concernant l'abstention de vote et la non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts contenu dans la recommandation n°7.

Les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas appliquer ces deux recommandations sont les suivantes :

- Concernant la recommandation n°3 ayant trait aux indemnités de départ d'un dirigeant mandataire social, dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune convention ayant un tel objet et que le conseil, préfère conserver l'intégralité de sa marge de manœuvre en la matière.
- Concernant l'alinéa d'abstention de vote et de non-participation aux délibérations du conseil en cas de conflit d'intérêts, contenu dans la recommandation n°7, qu'il conviendra de nuancer.  
En effet, le conseil considère que :
  - sa composition réduite à trois membres, dont le Fondateur et son épouse, implique de ne pas avoir une approche trop extensive de la notion de conflit d'intérêts, de façon à ne pas placer le troisième membre, Mr Jean Charles GALLI, en position d'être le seul à pouvoir trancher au nom du conseil dans les nombreuses matières impliquant le Fondateur.
  - Concernant en particulier les relations entre la société et sa holding animatrice, qui la détient à plus de 85%, le conseil d'administration ne serait pas en mesure d'approuver les conventions règlementées qui régissent les deux entreprises puisque tous les administrateurs ont également des intérêts dans la holding détentrice.

Afin de répondre à la recommandation n°6 de ce code, le conseil d'administration a établi un règlement intérieur de la gouvernance de l'entreprise, ce dernier a été mis à la connaissance du public par publication sur le site internet de la société [www.huisclos.fr](http://www.huisclos.fr) (Rubrique « Le Groupe Huis Clos » > « Informations Règlementées ») et communication via les voies de diffusion règlementaires.

En particulier, le conseil considère que Mr Jean Charles GALLI peut être qualifié d'administrateur indépendant, compte tenu de son activité totalement externe au groupe, du fait que ce dernier n'entretient aucune relation commerciale avec la société et ne perçoit aucune rémunération de la part de cette dernière, donc que son seul intérêt est le meilleur fonctionnement économique possible de l'entreprise, en toute équité, afin de pouvoir tirer profit de la capitalisation et des éventuels dividendes de cette dernière en tant qu'actionnaire.

## **III / Contrôle interne et gestion des risques**

### **Les procédures de contrôle interne mises en place**

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel de la société et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- le bon fonctionnement des processus interne de la société et de ses filiales
- la fiabilité des informations financières

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- le respect des politiques de gestion
- la sauvegarde des actifs
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Afin de définir les procédures à mettre en place, la démarche de contrôle interne a été la suivante :

- définition d'une cartographie des risques clés
- identification des risques opérationnels qui ont un impact sur la réalisation des objectifs de la société et du groupe
- gestion des priorités liées aux risques
- définition des actions correctives et les activités de contrôle appropriées.

La direction financière est la garante de l'adhésion du personnel aux procédures de contrôle interne. Elle veille à ce que les instructions soient diffusées et appliquées.

Pour ce faire, un manuel de procédures est mis à la disposition des membres du personnel, ainsi que des fiches techniques et des notes de service (intranet).

Par délégation, les responsables de service assurent la supervision des méthodes appliquées.

Le groupe Huis Clos est organisé en quatre pôles :

- un pôle industriel composé de trois sites de production (2 sites pour la fabrication de Menuiseries PVC et Aluminium, 1 un site pour l'assemblage de Volets Roulants et de radiateurs à inertie)
- une structure d'approvisionnement en produits « énergies renouvelables » dont l'objet est de fournir au réseau de distribution, dans les meilleures conditions de marché, une gamme de produits compétitifs et de veiller à leur meilleure performance technologique
- un pôle commercial, composé d'un réseau intégré qui regroupent 160 agences, de près de 40 bases administratives et techniques, et d'un réseau de concessionnaires (30 à ce jour).
- un pôle central, externalisé auprès de la SAS BG2P holding animatrice et actionnaire majoritaire du groupe, qui regroupe tous les services du siège (services administratifs, financiers, ressources humaines, marketing, techniques...).

Les agences sont relativement autonomes dans leur gestion quotidienne qui consiste principalement à animer des équipes commerciales dans le respect des procédures établies. Des visites de contrôle des responsables hiérarchiques régionaux ou nationaux ont lieu régulièrement.

Les bases administratives régionales assurent l'enregistrement et le contrôle des contrats de ventes, ainsi que toutes les opérations directement liées à ceux-ci, qu'elles soient techniques ou financières jusqu'au terme de leur bon déroulement et à leur encaissement.

Les services comptables du siège contrôlent les informations enregistrées par les bases et enregistrent les autres flux.

Une séparation des fonctions permet d'assurer un cloisonnement des tâches favorable à un meilleur contrôle. Une distinction a donc été faite entre l'autorisation, l'exécution, l'enregistrement et le contrôle de la transaction.

Par ailleurs, l'accès aux systèmes d'informations fait l'objet d'autorisations nominatives.

Les systèmes informatiques utilisés sont pour l'essentiel des référentiels du marché :

- la comptabilité est gérée à l'aide d'un module ERP, générique, ou sur un logiciel standard, Sage
- la gestion commerciale a été développée sur un système interne, qui est utilisé depuis de nombreuses années et dont la fiabilité a été prouvée
- la gestion de production est assurée par un logiciel du marché, Easywin, utilisé par d'autres acteurs du marché de la menuiserie

Les résultats comptables sont arrêtés mensuellement au niveau de la société et du groupe, selon un planning défini, et font l'objet d'une analyse présentée en comité de direction.

La consolidation légale est effectuée à chaque fin de semestre civil, selon un planning défini avec les différentes filiales. Un manuel de consolidation qui regroupe les principales règles définies en interne est mis à la disposition de chaque service comptable concerné. Les différences de traitement et de méthodes sont documentées et contrôlées.

### Description des procédures de contrôle interne mise en place

Les procédures mises en place doivent garantir raisonnablement la fiabilité des informations financières.

Les principales procédures de contrôle interne appliquées concernent les domaines suivants :

- **Ventes / clients :**
  - La formation des commerciaux insiste sur le respect d'une charte de déontologie nécessaire dans le domaine de la vente directe.
  - La gestion du CA et des soldes clients passe par un outil informatique de gestion commerciale commun à l'ensemble des agences, et dont les informations sont reprises dans le logiciel comptable, par intégration directe.
  - Le contrôle du CA est effectué chaque mois au niveau de chaque région, puis du service comptable, lequel rapproche le CA comptable de celui de la gestion commerciale.
  - Le contrôle mensuel des stocks permet de valider la césure du CA, des achats et des charges à payer en rapport avec le CA.
  - Un contrôle de la marge de chaque affaire permet de valider la cohérence de l'ensemble.
  - Les transactions non routinières (remises, avoirs...) font l'objet d'autorisations spécifiques.
  - Les modifications tarifaires sont décidées par le service marketing qui s'assure de leur suivi.
  - Toute émission d'avoirs relatifs au chiffre d'affaires fait l'objet d'une demande préalable à un supérieur hiérarchique et au responsable du service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
  - Les relances clients respectent un cadre procédural précis et sont sous la responsabilité des supérieurs hiérarchiques des services commerciaux et techniques.
  - Les réclamations clients sont suivies par le service « qualité & satisfaction clients » basé au siège social.
  - Les créances à plus d'un an font l'objet d'une analyse et sont dépréciées en conséquence.
- **Achats / fournisseurs :**
  - Tout achat fait l'objet d'une procédure qui permet de respecter la séparation des tâches suivantes : l'accord de la commande, la réception et le contrôle des biens et des services, le contrôle des factures, l'autorisation de règlement, le paiement des factures.
  - Le référencement des fournisseurs est assuré par le service achats et passe par la consultation de plusieurs fournisseurs, avec la comparaison de leurs gammes de produits, de leurs services et de leurs tarifs.
  - Le volume d'achat des principaux fournisseurs fait l'objet d'une circularisation et d'un rapprochement avec la comptabilité, notamment afin de valider les RFA.
- **Stocks**
  - Les stocks font l'objet de deux inventaires annuels afin de contrôler leur existence.
  - Les prix unitaires sont régulièrement vérifiés afin de s'assurer d'une valorisation correcte.
  - Les stocks qui ne sont plus utilisés sont identifiés à chaque inventaire et font l'objet d'une dépréciation en conséquence.
- **Immobilisations**
  - Les immobilisations sont recensées sur un outil informatique ad hoc qui permet le recensement des actifs par famille et par lieu géographique.
  - L'ensemble des investissements fait l'objet d'autorisations pour l'engagement de la dépense.
  - Des inventaires physiques ont lieu ponctuellement afin de valider l'existence physique des immobilisations.
- **Trésorerie**
  - Il existe une séparation de fonctions entre l'accord du bon à payer et le règlement de l'achat du bien ou du service concerné.
  - Les banques font l'objet de rapprochements mensuels avec la comptabilité.
  - Il n'existe pas de caisses dans la société et dans le groupe.
- **Provisions pour risques et charges**
  - Ces provisions recouvrent aussi bien les risques juridiques que les risques opérationnels.
  - Leur recensement s'effectue par un service juridique qui constitue des dossiers nécessaires à la détermination des provisions.
  - Une collaboration étroite avec des avocats et des juristes permet d'asseoir leur évaluation.
- **Engagements hors bilan**
  - Leur recensement et leur suivi sont sous la responsabilité de la direction financière.



### **Procédures de gestion des risques mises en place**

Les principaux risques auxquels la société est confrontée ont été identifiés et décrits dans le rapport de gestion, au chapitre 12.

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière revient à la direction financière. Celle-ci arrête le calendrier de l'information comptable et financière, s'assure du respect des normes et méthodes comptables en vigueur et met en place les procédures de contrôle interne destinés à fiabiliser cette information.

La direction financière assure par ailleurs le lien avec les commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux et observations au conseil d'administration qui est chargé, conformément à l'article L. 823-20 du Code de commerce, du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

### **IV / Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont définies à l'article 16 des statuts et par les dispositions du Code commerce.

### **V / Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

La société se conforme à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 ainsi qu'aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlednext en décembre 2009.

### **VI / Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont reprises dans le rapport de gestion (section 19).

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 26 avril 2011.

Le Président du conseil d'administration







## COMPTES CONSOLIDES

### EXERCICE 2010

1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010



## ETAT RESUME DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
GOODWILL	2.5 - 2.13 - 5.1	9 481	9 481
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2.6 - 2.13 - 5.2	555	695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.7 - 2.13 - 5.2	11 272	12 568
ACTIFS FINANCIERS	2.8 - 5.3	866	857
IMMEUBLES DE PLACEMENT			
CREANCES A LONG TERME			
ACTIF D'IMPOTS DIFFERES	2.3 - 5.4	907	668
<b>ACTIFS NON COURANTS (1)</b>		<b>23 082</b>	<b>24 270</b>
STOCKS	2.9 - 5.5	5 728	6 680
CREANCES CLIENTS & AUTRES DEBITEURS	2.10 - 5.6 - 5.13	10 282	13 104
CREANCE D'IMPOT COURANT		509	
AUTRES ACTIFS	2.11 - 5.7	4 240	6 135
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2.12 - 5.11	4 533	9 942
AUTRES CREANCES	5.8	2 336	2 816
ACTIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
<b>ACTIFS COURANTS (2)</b>		<b>27 629</b>	<b>38 678</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS (1+2)</b>		<b>50 711</b>	<b>62 948</b>
CAPITAL SOCIAL	2.14 - 3.4	1 602	1 568
PRIME D'ÉMISSION			
RESERVES CONSOLIDEES		9 108	9 212
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 558	3 665
ACTIONS PROPRES	2.14 - 3.4	-2 548	-2 454
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)</b>		<b>11 719</b>	<b>11 991</b>
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			
<b>CAPITAUX PROPRES (3)</b>		<b>11 719</b>	<b>11 991</b>
PROVISIONS A LONG TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 823	1 741
DETTES D'IMPOTS DIFFERES			
DETTES FINANCIERES A LONG TERME	2.17 - 5.11	1 526	4 073
INSTRUMENTS DERIVES PASSIF	2.4 - 5.11	180	102
<b>PASSIFS NON COURANTS (4)</b>		<b>3 529</b>	<b>5 917</b>
PROVISIONS A COURT TERME	2.15 - 2.16 - 5.9 - 5.10	1 847	1 869
DETTES FINANCIERES A COURT TERME	2.17 - 5.11	5 057	5 077
DETTES FOURNISSEURS & AUTRES CREDITEURS	2.18 - 5.12	16 141	20 521
PASSIF D'IMPOT EXIGIBLE			2 054
DETTES FISCALES	2.19	1 276	1 594
DETTES SOCIALES	2.19	10 765	13 501
AUTRES DETTES	2.19	377	423
PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
<b>PASSIFS COURANTS (5)</b>		<b>35 463</b>	<b>45 040</b>
<b>PASSIFS COURANTS &amp; NON COURANTS (4+5)</b>		<b>38 992</b>	<b>50 956</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS (3+4+5)</b>		<b>50 711</b>	<b>62 948</b>

## ETAT RESUME DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

pour la période de 12 mois prenant fin au 31 décembre 2010 et l'exercice de 12 mois se terminant au 31 décembre 2009

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	2.20	<b>165 237</b>	<b>188 467</b>
VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS FINIS ET EN COURS		-97	84
AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE		3 838	4 541
ACHATS CONSOMMES		-36 752	-43 255
CHARGES DE PERSONNEL	5.10 - 5.14 - 5.20	-72 318	-86 612
CHARGES EXTERNES		-47 394	-49 230
IMPOTS ET TAXES		-3 661	-4 330
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5.2	-2 575	-2 558
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		1 333	1 423
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-1 618	-2 144
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>5 993</b>	<b>6 387</b>
AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS			
AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES			
VARIATION DE PERIMETRE			
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>5 993</b>	<b>6 387</b>
PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE		68	61
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT		-479	-463
AUTRES PRODUITS FINANCIERS		41	
AUTRES CHARGES FINANCIERES		-18	-23
<b>RESULTAT FINANCIER NET</b>	5.16	<b>-388</b>	<b>-424</b>
CHARGE (-) ou PRODUIT (+) D'IMPOT	2.21 - 5.15	-2 047	-2 298
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>3 558</b>	<b>3 665</b>
RESULTAT NET D'IMPOT DES ACTIVITES ABANDONNEES			
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 558</b>	<b>3 665</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION ( en euros )</b>	(1)	2.23 - 5.21	<b>2,354</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION ( en euros )</b>	(2)	2.23 - 5.21	<b>2,354</b>

<i>Nombre d'actions moyen composant le Capital Social pendant l'exercice (a)</i>	1 594 995	1 566 125
<i>Nombre d'actions propres détenues en fin d'exercice (b)</i>	-83 515	-80 378
<i>(1) Nombre net d'actions en fin d'exercice (a-b)</i>	1 511 480	1 485 747
<i>Plan d'attribution d'actions gratuites à échéance du 14/02/2010 (c)</i>		33 500
<i>(2) Nombre d'actions après dilution potentielle (a-b-c)</i>	1 511 480	1 519 247

A la date de rédaction des présentes, aucune transaction sur actions après la clôture n'a significativement modifié le nombre d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action et dilué par action.

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS & PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	ANNEXE	31/12/2010	31/12/2009
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>3 558</b>	<b>3 665</b>
Ecart de Conversion			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Réévaluation des immobilisations			
Ecart actuariels sur les régimes de prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Impôts			
<b>Total des gains et des pertes comptabilisés directement en Capitaux Propres</b>			
<b>RESULTAT NET GLOBAL DE LA PERIODE</b>		<b>3 558</b>	<b>3 665</b>
Dont part du groupe		3 558	3 665
Dont part des intérêts minoritaires			

<b>ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en KE)</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Résultat net consolidé	3 558	3 665
Attributions d'Actions Gratuites	64	461
Amortissements	2 575	2 558
Provisions	59	-397
Variation Valorisation des Instruments Dérivés	78	102
Actualisation Financière et Dépréciation des actifs financiers	-41	22
Impôt non exigible (dont les impôts différés)	-239	-363
Plus ou Moins Values sur sorties de périmètre		
Plus ou Moins Values de cession d'immobilisations	233	-9
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>6 287</b>	<b>6 039</b>
Variation nette :		
Stock	952	1 545
Créances clients & autres débiteurs	2 822	11
Créance d'Impôt Courant	-509	
Autres actifs financiers	1 896	1 283
Autres créances d'exploitation	480	235
Actifs détenus en vue de la vente		
Fournisseurs et comptes rattachés	-4 379	-825
Passif d'Impôt Exigible		
Dettes Fiscales	-318	1 279
Dettes Sociales	-2 737	-157
Autres dettes	-46	31
Passifs détenus en vue de la Vente		
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 841</b>	<b>3 402</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (1)</b>	<b>4 446</b>	<b>9 440</b>
<b><u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u></b>		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 704	-5 162
Acquisitions d'actifs financiers	-83	-187
Cessions d'immobilisations	332	410
Cessions d'actifs financiers	116	120
Incidence des entrées de Périmètre (a)		-433
Incidence des sorties de Périmètre (b)		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (2)</b>	<b>-1 340</b>	<b>-5 253</b>
<b><u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 798	-1 852
Ajustements		
Actions propres	-97	1 346
Augmentation capital		
Comptes Courants d'Associés	102	-1 085
Souscription d'emprunts	2 755	4 728
Remboursements d'emprunts	-5 300	-4 865
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (3)</b>	<b>-6 338</b>	<b>-1 728</b>
<b>Flux net d'impôt payé ou remboursement reçu (4)</b>	<b>-2 054</b>	<b>1 620</b>
<b>Variation de trésorerie (B) - (A) = (1) + (2) + (3) + (4)</b>	<b>-5 285</b>	<b>4 080</b>
<b>Trésorerie et Equivalents de trésorerie à l'ouverture (A)</b>	<b>9 637</b>	<b>5 557</b>
Trésorerie à l'actif du bilan	4 533	9 942
Découverts bancaires (voir § 5.11 des annexes)	-182	-305
<b>Trésorerie et Equivalents de trésorerie à la clôture (B)</b>	<b>4 352</b>	<b>9 637</b>

(a) Incidences des Entrées de Périmètre

Prix d'Acquisition 450  
Trésorerie Acquisée -17  
**Incidence Nette 433**

(b) Incidences des Sorties de Périmètre

Prix de Cession  
Trésorerie Versée  
**Incidence Nette**

## Etat des variations des capitaux propres (en Ke)

Etat des variations des capitaux propres	Part du groupe							Total Capitaux propres
	Capital social	Réserves liées au capital	Titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres - part du groupe	Capitaux propres - part des minoritaires	
<b>Capitaux propres au 31/12/2008</b>	<b>1 553</b>	<b>5 479</b>	<b>(3 556)</b>	<b>4 895</b>		<b>8 371</b>		<b>8 371</b>
Changement de méthode comptable								
<b>Capitaux propres au 31/12/2008 corrigés</b>	<b>1 553</b>	<b>5 479</b>	<b>(3 556)</b>	<b>4 895</b>		<b>8 371</b>		<b>8 371</b>
Opération sur capital (1)	15	(5 227)		5 212				
Paievements fondés sur des actions				461		461		461
Opération sur titres autodétenus			1 102	243		1 345		1 345
Dividendes				(1 852)		(1 852)		(1 852)
Résultat net de l'exercice				3 665		3 665		3 665
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<b>Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>3 665</b>		<b>3 665</b>		<b>3 665</b>
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>1 568</b>	<b>252</b>	<b>(2 454)</b>	<b>12 624</b>		<b>11 991</b>		<b>11 991</b>
Changement de méthode comptable								
<b>Capitaux propres au 31/12/2009 corrigés</b>	<b>1 568</b>	<b>252</b>	<b>(2 454)</b>	<b>12 624</b>		<b>11 991</b>		<b>11 991</b>
Opération sur capital (2)	34	5		(38)				
Paievements fondés sur des actions				64		64		64
Opération sur titres autodétenus			(94)	(2)		(97)		(97)
Dividendes				(3 798)		(3 798)		(3 798)
Résultat net de l'exercice				3 558		3 558		3 558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<b>Résultats net des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>3 558</b>		<b>3 558</b>		<b>3 558</b>
Variation de périmètre								
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>1 602</b>	<b>257</b>	<b>(2 548)</b>	<b>12 408</b>		<b>11 719</b>		<b>11 719</b>

(1) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital, en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur les réserves.

(2) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

### Opérations effectuées sur actions propres au cours de l'exercice :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
<b>Actions détenues à la clôture</b>	<b>83 515</b>	<b>80 378</b>
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
<b>Cours moyen d'achat à la clôture</b>	<b>30,514</b>	<b>30,531</b>
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
<b>Coût d'achat à la clôture (en Ke)</b>	<b>2 548</b>	<b>2 454</b>





# Annexe aux comptes consolidés du 31 Décembre 2010

## **1 Informations générales**

### **Activité du Groupe**

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1<sup>er</sup> semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, le groupe Huis Clos enregistre un recul de 12% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 165,2 Me contre 188,5 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 17,4 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

L'exercice 2010 enregistre un bénéfice courant de 5,6 Me contre 5,9 Me en 2009, accusant ainsi un recul de 6%.

Le résultat du réseau de distribution a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 17,4 Me de CA sur ces produits soit environ 12 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser en grande partie la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA, sans pouvoir maintenir ce dernier totalement.

Les sites industriels ont su réorganiser leur fonctionnement après avoir subi un effet de palier lors du 1er semestre 2009 lié à l'intégration de trois nouvelles unités de production qui avaient pesé dans leur résultat pour un montant de 724 Ke.

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

Le groupe a également procédé à une fusion des entités Isoplas et Logi Aluminium, compte tenu des moyens humains et logistiques mis en commun par ses structures. Cette fusion a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

### **Evènements postérieurs à la période**

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), le Groupe a enregistré un recul d'activité de 7,4 % sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 25 Me contre 27 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une fusion des entités Isoplas et Isosud, cette dernière étant absorbée par la première, est en cours de réalisation avec effet au 1er janvier 2011.

Une procédure d'éviction est en cours sur un local commercial appartenant au groupe. Une indemnité de 500 Ke, que le groupe négocie actuellement à la hausse, est proposée par l'aménageur de la ville. Sur cette base, un gain net avant impôt société de l'ordre de 300 Ke serait enregistré dans les comptes de l'exercice 2011.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation du groupe n'est à signaler.

## **2 Règles et méthodes comptables**

### **2.1 Déclaration de conformité**

- **Normes IFRS Utilisées :**

Les états financiers du groupe Huis Clos sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'IASB (International Accounting Standard Board).

- **Normes nouvellement publiées et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

- Le groupe applique la révision des normes IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » entrées en vigueur le 1er janvier 2010. Ces dernières n'ont eu aucun impact dans les comptes.
- Les autres normes applicables à compter du 1er janvier 2010 n'ont eu aucun impact dans les comptes.

- **Normes applicables postérieurement au 31 décembre 2010**

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne, et n'entrant en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption, ne sont donc pas appliquées par le groupe au 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 17 juin 2011.

### **2.2 Principes**

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels du dernier exercice clos. Elles ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Tous les montants des tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indications spécifiques.  
Toutes les transactions sont présentées en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Le Groupe HUIS CLOS, ci-après nommé le Groupe, désigne la société HUIS CLOS, ci-après nommée la société, et ses filiales.  
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe.

La consolidation est effectuée sur la base des documents et comptes sociaux arrêtés et retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables mentionnés.

Les états financiers des entités dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote ou exerce un contrôle de fait, sont intégrés « ligne à ligne » dans les états financiers consolidés. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de l'activité.

Le groupe ne comprend que des sociétés consolidées par intégration « ligne à ligne » (voir §4 – Périmètre de consolidation).

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### **2.3 Estimations**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont :

- Les impôts différés actifs (annexe 2.21 et 5.4)
- Les frais de développement immobilisés (annexe 2.6 et 5.2)
- Les dépréciations d'actifs (annexe 2.13)
- Les provisions (annexe 2.15 et 5.9)
- Les avantages au personnel (annexe 2.16 et 5.10)

Au 31 décembre 2010, la Direction a plus particulièrement examiné ses estimations concernant :

- a) Les « goodwill » d'un montant total de 9.5 Me générés par l'entrée dans le périmètre du groupe de plusieurs de ses filiales. Un test de dépréciation a été effectué sur la base d'un business plan à horizon 5 ans. Celui-ci permet de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation (voir § 2.13 des présentes).
- b) L'évaluation de l'avantage en faveur du personnel d'un plan d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Conseil d'Administration. Celui-ci porte sur 33 500 actions définitivement attribuées à la date du 10 mars 2010. Une charge de personnel, correspondant à l'évaluation faite par un actuaire de cet avantage, est étalée sur la période d'acquisition des droits et comptabilisée en contrepartie d'un compte de réserves. Celle-ci a un impact de 64 Ke sur le résultat de l'exercice 2010 mais aucun effet sur le montant net des capitaux propres.
- c) L'activation des impôts différés dont la récupération, sur la capacité bénéficiaire des deux prochains exercices, a été appréciée à partir d'un business plan à horizon « cinq ans ».

## **2.4 Instruments financiers**

### Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés des coûts de transaction.

### Instruments financiers dérivés

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable existante ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice. La valeur de marché des instruments financiers dérivés est déterminée à partir des valorisations communiquées par les contreparties bancaires.

## **2.5 Goodwill**

Les goodwill (y compris négatifs) résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il résulte une différence négative (goodwill négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

## **2.6 Immobilisations incorporelles**

Les éléments constituant des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en § 2.13 Dépréciation des actifs).

Logiciels de gestion : Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement sur une durée comprise entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés car ils répondent aux critères d'activation énoncés par la norme IAS 38. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet)

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales).

### Droits aux baux :

Les droits aux baux sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

## **2.7 Immobilisations corporelles**

Les éléments identifiables dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note 2.13 Dépréciation des actifs).

Le coût d'un actif produit par le groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les contrats de location financement ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont retraités et figurent en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, avec en contrepartie une dette financière. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Les contrats de « Location Longue Durée » qui touchent essentiellement le matériel de transport n'ayant pas pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont imputés en charge courante.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- bâtiments et constructions : Gros œuvre 20 à 40 ans
- agencements, aménagements des constructions : Agencements divers 10 ans ; Peintures 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage :  
machines industrielles 15 ans, outillage industriel 8 à 20 ans, outillage à main 3 ans
- agencements, aménagements divers :  
agencements des magasins 7 ans, autres agencements entre 5 et 10 ans
- matériel de transport : 3 à 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- meubler de bureau : 10 ans.

## **2.8 Actifs financiers**

Ce poste comprend essentiellement les cautions ou dépôts de garantie versés dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis au coût amorti et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La durée du bail concerné a été retenue comme période d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé à la clôture de l'exercice est de 4.31 % contre 4.74 % sur l'exercice précédent.

## **2.9 Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend :

- Les stocks de matières premières valorisés sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.
- Les produits finis et les en-cours de production valorisés sur la base du coût de production, comprenant le dernier coût d'achat et les charges directes et indirectes de production, en fonction d'un pourcentage d'avancement.

Le faible niveau de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. D'autre part, le turnover des matières premières est suffisamment important pour éviter la création de stocks « morts » significatifs.

## **2.10 Créances clients**

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des pertes de valeurs pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de l'ancienneté des créances et du résultat des relances effectuées.

## **2.11 Autres actifs financiers**

Les créances sont évaluées au coût amorti diminué du montant des éventuelles pertes de valeurs.

## **2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue en banque, ainsi que les valeurs mobilières de placement qui ne concerne que de la trésorerie.

## **2.13 Dépréciation des actifs incorporels et corporels**

Les valeurs comptables des actifs incorporels et corporels sont examinés à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les goodwill, les immobilisations à durée de vie indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'Actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de test de valeur à la clôture de l'exercice. A cette fin, le groupe Huis Clos a identifié quatre Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles des paramètres de valorisation ont été définis afin de mettre en place des tests d'impairment.

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Réseau », regroupe la société Huis Clos et les entités sociales Altherm, HC Management et SCI RB1, ces dernières représentant des actifs de support au réseau. Cette UGT est chargée au travers d'un réseau d'agences commerciales et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication de menuiseries PVC et Aluminium, nommées ci-après « Fabrication Menuiseries », regroupe les entités industrielles Isoplas et Isosud. Ces dernières sont chargées, avec des moyens communs, de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium à destination du réseau de distribution. Elles fournissent également quelques clients professionnels extérieurs au groupe et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau est intégrée à cette UGT comme actif de support au prorata de l'activité industrielle générée par les concessionnaires.
- 3- Les unités de fabrication de volets roulants et de radiateurs à inertie, nommées ci-après « Fabrication VR et Radiateurs », regroupe les entités industrielles Logi Fermetures et SEC. Ces dernières sont chargées, avec des moyens communs, de la fabrication des volets roulants et radiateurs à destination du réseau de distribution. Elles fournissent également quelques clients professionnels extérieurs au groupe et les concessionnaires à la marque « Plein Jour », aussi la société Logi Particulier, animatrice de ce réseau est intégrée à cette UGT comme actif de support au prorata de l'activité industrielle générée par les concessionnaires.
- 4- CFN, plateforme logistique d'approvisionnements en produits chauffage et « EnR », nommée ci-après « CFN », est distributrice de produits chauffage et « EnR », elle s'adresse au réseau de distribution Huis Clos et à une clientèle de professionnels extérieure au groupe. Malgré une proportion importante de CA réalisée avec Huis Clos, qui pourrait la qualifier d'actif de support au réseau, CFN opère sur un marché actif et répond donc à la définition d'une UGT.

Pour ces UGT, la valeur recouvrable est basée sur la valeur d'utilité égale au montant des cash flow futurs actualisés, basés sur des prévisions à 5 ans auxquels s'ajoutent une valeur terminale évaluée à partir du dernier cash flow actualisé à l'infini.

Concernant les UGT incluant un « goodwill » et des immobilisations à durée de vie indéterminée, les tests de dépréciation effectués ont permis de conclure qu'il n'y a pas lieu de procéder à une dépréciation.

Les principales hypothèses clés, sur lesquelles la direction du groupe a fondé ses projections de flux, sont les suivantes :

- Les estimations ont pris pour base l'analyse des comptes annuels 2006 à 2010, elles ont été déterminées sur la base d'hypothèses significatives traduisant la situation future estimée la plus probable, à leur date d'établissement, à savoir décembre 2010.
- Les progressions de chiffre d'affaires sont principalement axées sur le développement géographique du réseau commercial par l'ouverture de 40 nouvelles agences à fin 2015, 4 en 2011, 6 en 2012 puis 10 sur chacune des trois années suivantes. La part du CA « énergies renouvelables », 16% en 2010, a été considérée stabilisée sur les exercices 2010 à 2015 après deux années de forte chute. Les progressions de CA retenues, à périmètre constant, concernant les produits historiques « menuiseries » sont de 2,5% en 2011, 2% en 2012, 1,3% en 2013 puis de 1% sur les exercices suivants.
- La marge brute a été déterminée sur la base d'une analyse historique des comptes annuels 2006 à 2010, en conservant les mêmes ratios par structure de gamme « produits » toutes augmentations de matières premières semblant pouvoir se répercuter au consommateur final.
- Les frais de personnel ont fait l'objet, sur la base d'une analyse des comptes annuels 2008 à 2010, et des différents modes de rémunération, d'une dissociation entre parties fixes et parties variables. Un taux d'indexation de 2% a été retenu sur les parties fixes des frais de personnel. Les parties variables, majoritairement commissions destinées à la force de vente, ont été budgétées au prorata de la progression du volume d'activité. Le niveau des effectifs a été pris en compte au regard de ratios de productivité individuelle déterminés sur l'analyse historique des exercices 2006 à 2010.
- Les frais généraux retenus ont pris pour base l'analyse de l'antériorité des sites existants et ont été indexés d'un coefficient d'inflation de 2%. Les charges fixes ont fait l'objet d'une étude « poste par poste » intégrant des événements liés à l'évolution de la structure du groupe. Ainsi, toutes les charges fixes liées directement aux locaux immobiliers ont été indexées, en sus du taux d'inflation retenu, au prorata du nombre des nouveaux locaux attendus par rapport à l'existant au 31 décembre 2010.
- Les autres postes ont fait l'objet, pour partie d'une indexation au volume d'activité et d'une indexation au taux d'inflation retenu.

#### Eléments de valorisation

- Un taux de croissance de 1,00% a été utilisé pour extrapoler les flux au-delà de la période de 5 ans couverte par le business plan.
- Le taux d'actualisation appliqué est de 10,27%
- Des tests de sensibilité, encadrant un taux de croissance minoré jusqu'à 0,50% et un taux d'actualisation majoré jusqu'à 12,27%, ont été effectués. Dans cette hypothèse, la plus pénalisante, les valeurs d'utilité restent supérieures aux valeurs des UGT. Un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé ne pourrait conduire à une dépréciation.

## **2.14 Capital**

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué, à la clôture de l'exercice, de 1 601 500 actions au prix nominal d'1 euro. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats.

S'agissant des actions de la société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation. Au 31 décembre 2010, le Groupe détenait 83 515 actions de la société.



## 2.15 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

### Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en termes de SAV. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », une provision calculée sur une analyse historique des fournitures de pièces ou produits en SAV par la filiale Chaud Froid National a été comptabilisée pour un montant de 5 Ke. Aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV « produits énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

## 2.16 Avantages au personnel

### **PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE**

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuair qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

### Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." ."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2010	31/12/2009
OAT France 15 ans / 25 ans	3,78% / 3,67 %	4.00% / 4.24%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,11 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,20%	4,50%
<b>Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans</b>	<b>4.31 %</b>	<b>4.74%</b>

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2010 à 4.31 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,43%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 5.10 des présentes.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité en résultat de la période.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (coûts financiers).



La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe). Ce changement d'estimation, qui provoque une baisse de la PIDR de 29 Ke, a été affecté en écarts actuariels.

L'Accord National Interprofessionnel du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause. L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2010. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 253 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 759 Ke.

#### **PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

La juste valeur est déterminée par un actuair, à la date d'attribution des actions accordées aux membres du personnel, selon les méthodes prescrites par IFRS 2 en matière de paiement fondé sur des actions, le modèle d'évaluation retenu est celui de Black-Scholes. La volatilité retenue est la volatilité historique de l'action huis clos sur la période de deux dernières années précédant l'attribution. Cette juste valeur est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits.

#### **Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2010**

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé	Juste Valeur Actualisée en €	Incidence en Résultat (€)	
		Par Plan	En Cumul					2010	2009
20/12/2005					1 500 000				
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%	538 904		
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%	163 459		
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%	230 044		14 603
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%	887 274	63 750	446 512
<b>TOTAUX</b>	<b>124 500</b>	<b>101 500</b>					<b>1 819 681</b>	<b>63 750</b>	<b>461 115</b>

#### **PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)**

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2010 pour l'ensemble des salariés du groupe, s'élève à la somme de 521 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

## **2.17 Dettes financières**

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

## **2.18 Fournisseurs**

Les dettes fournisseurs et autres créiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

## **2.19 Dettes fiscales, dettes sociales & autres dettes**

L'ensemble de ces dettes est évalué à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

## **2.20 Produits**

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

## **2.21 Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différés repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Cette probabilité est estimée sur la base de prévisions d'activité et de résultat établies par la direction générale et financière du groupe.

Les passifs d'impôt différé sont compensés avec les actifs d'impôt différé au sein d'une entité fiscale unique ou chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

## **2.22 Information sectorielle**

En application d'IFRS 8, le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au Président Directeur Général qui est le principal décideur opérationnel.

Ces secteurs sont déclinés par typologie d'activité :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

## **2.23 Résultat par action**

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

### 3 Gestion du risque financier

Le Groupe peut être exposé à différents risques liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous identifiés, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les notes annexes aux états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du groupe. Ainsi, la politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

#### 3.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

##### RISQUE CLIENTS

Aucun client ne pèse un poids suffisamment significatif pour constituer un risque grave pour le groupe, les paniers moyens sont faibles (5 à 10 Ke pour la menuiserie, 10 à 25 Ke pour le chauffage). La société peut, cependant, être confrontée à quelques défaillances de paiement liée à la solvabilité, l'honnêteté ou le mécontentement de sa clientèle. A la clôture de l'exercice, il a été constaté une provision pour dépréciation des créances clients de 1 074 Ke contre 1 265 Ke à la clôture de l'exercice précédent. Peu de mesures préventives, autres que celles déjà utilisées (environnement social, revenus déclarés, emploi), sont envisageables.

Les concessionnaires « Plein Jour » et les clients « Professionnels » peuvent représenter un risque de recouvrement plus significatif pour les entités industrielles. Le personnel de la SARL « Logi-Particulier », filiale dédiée au suivi de ce réseau, a parmi ses missions la prévention de tous problèmes, notamment de cette nature. Un contrat de couverture est également souscrit auprès d'un assureur crédit afin de compléter la prévention de ce risque.

#### 3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles ci arriveront à échéance. La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe au meilleur coût. Le financement du groupe est assuré par le recours aux marchés des capitaux via des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédits, ...). Les niveaux de lignes de crédit confirmées et de trésorerie disponible sont fixés en fonction des prévisions de financement, assorties d'une marge de sécurité pour faire face aux aléas économiques.

La dette financière nette, dont les chiffres détaillés figurent au § 5.11 des présentes, s'élève à 2 230 Ke à la clôture de l'exercice contre <792> Ke à la clôture de l'exercice précédent. En augmentation de 3 Me, la dette financière est principalement impactée par une réduction de la trésorerie disponible liée majoritairement à une diminution de la ressource en fonds de roulement issue de la baisse d'activité. Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un solde de 595 K€ à la clôture de l'exercice  
 Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé  
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2  
 Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice  
 Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30  
 Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50  
 Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Le groupe bénéficie, auprès de ses partenaires bancaires, de découverts autorisés s'élevant à un montant global de 5 millions d'euros. Afin de préserver cette ressource, des réunions sont régulièrement organisées avec les différentes banques lors desquelles sont évoquées la situation et l'évolution de l'activité du groupe. A l'issue de nos dernières rencontres, les banques ont renouvelé leur confiance à la Direction de la société et ont reconduit, sans condition de garantie ou de délai, les lignes de crédit actuelles. Ces concours restent cependant soumis à l'article L 313-12 du code monétaire et financier qui permet leur dénonciation sous respect d'un préavis de 60 jours.

Incidences de la loi LME : La loi de modernisation de l'économie, qui a légiféré sur les délais de règlement entre les partenaires économiques, a eu et aura encore une incidence sur les délais de règlement de certains fournisseurs du groupe. Cette loi a pour effet de réduire progressivement une ressource de trésorerie pour le groupe puisque certains fournisseurs réglés à 60 jours, 60 jours le 10, 90 jours ou 90 jours le 10 devront être ramenés progressivement au délai légal de 45 jours fin de mois ou 60 jours net. Afin de modérer les effets de cette loi, un accord interprofessionnel a été signé le 9 décembre 2008 entre les principales organisations professionnelles de notre secteur d'activité qui ont arrêté les modalités suivantes :

- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2009 : 70 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2010 : 60 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2011 : 50 jours fin de mois
- Délais de règlement à appliquer à compter du 1er janvier 2012 : 45 jours fin de mois

Les impacts négatifs sur la trésorerie future, estimés sur la base des achats et frais généraux de l'exercice 2008, font ressortir une baisse de ressources de l'ordre de 1,5 Me annuelle pour les années 2009 à 2011 puis de l'ordre de 750 Ke pour l'exercice 2012. Ainsi fin 2012, plus de 5 Me de trésorerie, à indexer sur la variation du volume d'activité, seront consacrés à la réduction des délais de règlement fournisseurs sans contrepartie dans le délai de règlement des clients.

### 3.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours des matières <sup>1<sup>ères</sup></sup> et de change, les taux d'intérêt et autres engagements sur les marchés financiers, affectent le résultat du Groupe. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

#### RISQUE DE TAUX D'INTERET

La répartition des dettes financières « Taux fixes/Taux variables » à la clôture de l'exercice est la suivante :

Répartition de l'endettement bancaire par taux et délais	31/12/2010			Echéancier Dette à Taux variable		
	Fixe	Variable	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
à 0%	130		130			
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 352	3 105	
5% à 7,5%	1 601		1 601			
Reclasst pour Défaut de ratios				2 925	-2 925	
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 306</b>	<b>4 457</b>	<b>6 763</b>	<b>4 277</b>	<b>180</b>	

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

Sensibilité de l'instrument dérivé de taux contracté : Une hausse de 10 bp (0.10%) des taux engendre une hausse de 12,5 Ke de la valorisation de l'instrument dérivé.

Les autres postes significatifs d'actif et passif, et engagements hors bilans, susceptibles d'avoir une incidence sur le résultat financier au regard des taux d'actualisation liés directement à la variation des taux d'intérêts sont les suivants :

Postes d'Actif et de Passif	31/12/2010			31/12/2009		
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Actifs Financiers ( <i>Dépôts de Garantie</i> )	-	-	1 001	-	-	1 033
Provision Départ en Retraite	-	-	(494)	-	-	(390)
Engagements hors Bilan	-	-	-	-	-	-
<b>POSITION NETTE</b>	-	-	<b>507</b>	-	-	<b>643</b>

Les montants en jeu sont de faible importance et ne peuvent entraîner une incidence significative sur le résultat financier.

#### RISQUE MATIERES PREMIERES

Le groupe est exposé au risque de cours des matières 1ères (pétrole, dérivés, acier) qui entrent dans la fabrication des menuiseries et dans la confection des produits chauffage et « EnR ». Cependant, la proportion de matières 1ères entrant dans la composition du chiffre d'affaires est faible, de l'ordre de 25%, aussi toute hausse semble répercutable dans les prix de vente afin de garantir le maintien des marges.

#### RISQUE DE CHANGE

L'intégralité de l'activité du groupe s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

#### RISQUE SUR ACTIONS

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement. Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 548 K€
Dépréciation constatée :	56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 492 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 505 K€

### **3.4 Gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

L'Assemblée Générale du 11 juin 2008 a autorisé, pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 10 décembre 2009, un programme de rachat d'actions. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La politique de distribution de dividendes est fonction du résultat dégagé au cours de l'exercice, du niveau des capitaux propres et de la situation de trésorerie disponible du groupe. Elle est désormais fortement influencée par les engagements financiers pris par l'actionnaire principal lors de la réalisation de son offre publique en juin 2009. Le montant des dividendes est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice.

Il n'est généralement pas procédé à la distribution d'acompte sur dividendes. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée Générale et au plus tard 9 mois après la clôture de l'exercice.

Devant les engagements financiers pris par BG2P, actionnaire majoritaire à plus de 85%, la distribution de dividendes, sur les bases de la composition actuelle du capital, devrait être de l'ordre de 2,50 à 3,00 euros par action pour les exercices 2011 à 2016.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2010 la distribution d'un dividende de 2,75 euros par action, soit un montant global de l'ordre de 4,2 Me abstraction faite des actions auto-détenues.

## 4 Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés du Groupe, dont le détail est rappelé dans le tableau ci-dessous, par intégration « Ligne à Ligne ».

Toutes les sociétés clôturent leurs comptes au 31 décembre.

ENTREPRISES	Contrôle	METHODE	SIRET	SIEGE SOCIAL	% Détention
HUIS CLOS SA	Mère	LIGNE A LIGNE	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	
ISOPLAS SAS	100%	LIGNE A LIGNE	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	100%	LIGNE A LIGNE	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	100%	LIGNE A LIGNE	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	100%	LIGNE A LIGNE	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	100%	LIGNE A LIGNE	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	100%	LIGNE A LIGNE	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	100%	LIGNE A LIGNE	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	100%	LIGNE A LIGNE	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%
ISO SUD SAS	100%	LIGNE A LIGNE	38765531900011	69280 Sainte Consoce	100%
HUIS CLOS Espagne	100%	LIGNE A LIGNE		Barcelone	100%

ISOPLAS est une SAS qui gère deux usines au Havre spécialisées dans la production de menuiseries en PVC et Aluminium, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos. Ces unités s'adressent également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

LOGI ALUMINIUM, SARL spécialisée dans la production de menuiseries Aluminium intégrée au groupe en 2009 et détenue à 100% par ISOPLAS a été fusionnée avec cette dernière au 1er janvier 2010.

LOGI FERMETURES est une SARL détenue à 100% par ISOPLAS qui gère une usine au Havre spécialisée dans la production de volets roulants, dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

LOGI PARTICULIER est une SARL qui gère un réseau de concessionnaires à l'enseigne « Plein Jour ».

RB1 est une SCI qui gère des biens immobiliers qui servent de lieu d'implantation à quelques agences du réseau Huis Clos.

HC MANAGEMENT est une SAS qui regroupait le personnel d'encadrement des services opérant en transversal sur l'ensemble des entités sociales du groupe. Son activité a pris fin le 31 octobre 2009 avec le transfert de l'ensemble des salariés sur la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P. Elle est depuis sans activité.

SEC « Société Européenne de Chauffage » est une SARL qui gère une unité de production au Havre, au sein des locaux Logi Fermetures, spécialisée dans l'assemblage de radiateurs à fluide caloporteur dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos.

ALTHERM est une SAS spécialisée dans l'installation des produits « énergies renouvelables », sous traitance du réseau de distribution Huis Clos, elle regroupe des équipes techniques spécialisées dans le génie climatique.

CHAUD FROID NATIONAL « CFN » est une SAS importatrice et distributrice de produits « énergies renouvelables » dont le principal client est le réseau de distribution Huis Clos, elle s'adresse également à des clients professionnels extérieurs au groupe.

ISOSUD est une SAS qui gérait une unité de production de menuiseries PVC en région lyonnaise. Cette unité s'adressait majoritairement à des clients professionnels extérieurs au groupe. Afin d'optimiser les coûts de structure du groupe et de regrouper l'activité industrielle en un même secteur géographique, cette unité a été fermée au cours du 4ème trimestre 2010 et l'intégralité de son matériel a été transféré dans les locaux du Havre. Cette entité sociale est en cours de fusion avec la société Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

HUIS CLOS ESPAGNE est une filiale, à même vocation que le réseau de distribution Huis Clos pour le marché espagnol. Créée en 2002 elle est restée sans activité depuis cette date.



## VARIATION DE PERIMETRE

Achat, le 1er janvier 2009, d'une unité de production de menuiseries PVC, Isosud.

Basée en région lyonnaise, cette société faisait partie du périmètre du groupe jusqu'au 30 juin 2006 et avait été cédée pour un prix de 750 Ke à cette date, un compte courant à hauteur de 432 Ke avait été bloqué sur 3 ans en garantie d'actif et de passif.

Cette reprise a été motivée pour les raisons principales suivantes :

- Extension des capacités de production du groupe
- Sécurisation du recouvrement du compte courant, les acquéreurs éprouvant des difficultés
- Situation géographique permettant de desservir le réseau de distribution sur sa partie sud-est

Le prix d'acquisition de 100% du capital a été fixé à 450 Ke (prix ferme) et a été réglé comptant sur ressources propres du groupe. Cette acquisition a donné lieu à un goodwill de 400 Ke dont le détail suit :

<i>BILAN d'ouverture dans le groupe</i> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>01/01/2009</b>	Mouvements en		<b>31/12/2010</b>
		2009	2010	
Actifs Non Courants	278	448	(20)	706
Trésorerie & Equivalents	17	(2)	(3)	12
Actifs Courants	1 345	(425)	(463)	458
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>1 640</b>	<b>21</b>	<b>(485)</b>	<b>1 176</b>
Dettes Financières	856	571	255	1 682
Passifs Courants	735	(255)	(400)	80
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>1 591</b>	<b>317</b>	<b>(145)</b>	<b>1 762</b>
Prix d'acquisition des titres	450			
Fonds de commerce à l'actif	-			
Actifs - Passifs	50	(296)	(340)	(586)
<b>Goodwill dégagé (en milliers d'euros)</b>	<b>400</b>			

<i>Principaux Agrégats du compte de résultat</i> <i>après entrée dans le périmètre (en milliers d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Chiffre d'Affaires	1 845	726
Marge Brute	680	114
Résultat Opérationnel Courant	(410)	(462)
Résultat Courant	(443)	(511)
<b>Résultat Net</b>	<b>(296)</b>	<b>(340)</b>

La Direction a procédé sur le dernier trimestre 2010 à la fermeture de son site de production de Lyon (Isosud) et à son rapatriement sur le Havre, lieu d'implantation des sites industriels du groupe. Cette opération se traduira par un gain de charges de l'ordre de 500 Ke annuels (base 2010) sans perte majeure de clientèle dont le suivi est repris par Isoplas, principal site de production. Isosud est en cours de fusion avec Isoplas avec effet au 1er janvier 2011.

L'exercice 2010 n'a connu aucune opération de croissance externe, aucune variation de périmètre n'a donc d'incidence dans les comptes.

## 5 Notes annexes

### 5.1 Goodwill

Goodwill	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Valeurs brutes	9 001	400	80				9 481						9 481
Dépréciation													
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>9 001</b>	<b>400</b>	<b>80</b>				<b>9 481</b>						<b>9 481</b>

### 5.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Acq.	Virt	Cess.	Sorties Périmètre	2010
Goodwill	9 001	400	80				9 481						9 481
Frais de développement	1 625	23	165	22	157		1 678		93		15		1 756
Autres postes immob. incorporelles	434		121				555				36		519
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 059</b>	<b>423</b>	<b>366</b>	<b>22</b>	<b>157</b>		<b>11 714</b>		<b>93</b>		<b>51</b>		<b>11 756</b>
Constructions, agencements et aménagements	6 892	32	1 891	468	475		8 808	1 044	7		366		9 493
Installations techniques, outillage	6 799	576	1 547	219	1 314		7 828	101	27		573		7 383
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	4 998	57	1 165		584		5 636	317	95		816		5 231
En cours	709		194	-709			194	152	-132		5		209
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>19 399</b>	<b>665</b>	<b>4 797</b>	<b>-22</b>	<b>2 372</b>		<b>22 466</b>	<b>1 614</b>	<b>-3</b>		<b>1 760</b>		<b>22 317</b>
	<b>30 458</b>	<b>1 088</b>	<b>5 162</b>		<b>2 529</b>		<b>34 179</b>		<b>1 707</b>	<b>-3</b>	<b>1 811</b>		<b>34 072</b>

Amortissements (en K€)	2008	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2009	Entrées Périmètre	Dot.	Virt	Rep.	Sorties Périmètre	2010
Goodwill													
Frais de développement	1 248	23	172		129		1 315		179		15		1 479
Autres postes immob. incorporelles	174		49				223		48		30		241
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 422</b>	<b>23</b>	<b>221</b>		<b>129</b>		<b>1 537</b>		<b>228</b>		<b>45</b>		<b>1 720</b>
Constructions, agencements et aménagements	2 472	22	853		320		3 027	950			235		3 742
Installations techniques, outillage	3 625	423	595		1 218		3 425	610	26		374		3 687
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 976	41	889		461		3 445	787	-26		592		3 615
En cours													
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>9 072</b>	<b>487</b>	<b>2 337</b>		<b>1 999</b>		<b>9 896</b>	<b>2 348</b>			<b>1 201</b>		<b>11 044</b>
	<b>10 494</b>	<b>510</b>	<b>2 558</b>		<b>2 128</b>		<b>11 435</b>		<b>2 575</b>		<b>1 246</b>		<b>12 764</b>

Valeurs Nettes (en K€)	2008	2009	2010
Goodwill	9 001	9 481	9 481
Frais de développement	377	363	277
Autres postes immob. incorporelles	260	332	278
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 637</b>	<b>10 176</b>	<b>10 036</b>
Constructions, agencements et aménagements	4 420	5 781	5 751
Installations techniques, outillage	3 174	4 403	3 696
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	2 022	2 191	1 616
En cours	709	194	209
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>10 326</b>	<b>12 568</b>	<b>11 272</b>
	<b>19 963</b>	<b>22 745</b>	<b>21 308</b>

Les immobilisations, intégrées dans les tableaux ci-dessus, relevant de contrats de location financement sont les suivantes :

Valeurs brutes (en K€)	2008	Entrées Péri-mètre	Acq. Virt	Cess.	Sorties Péri-mètre	2009	Entrées Péri-mètre	Acq. Virt	Cess.	Sorties Péri-mètre	2010
Installations techniques, outillage	3 026	267	1 029		347	3 975			49		3 926
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	681	14	256		120	831		148	434		545
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 707</b>	<b>281</b>	<b>1 285</b>		<b>466</b>	<b>4 806</b>		<b>148</b>	<b>483</b>		<b>4 471</b>

Amortissements (en K€)	2008	Entrées Péri-mètre	Dot. Virt	Rep.	Sorties Péri-mètre	2009	Entrées Péri-mètre	Dot. Virt	Rep.	Sorties Péri-mètre	2010
Installations techniques, outillage	1 580	236	245		323	1 738		261	4		1 995
Install. Générales, Mat. de transport, de bureau	348	4	230		97	486		195	232		448
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 928</b>	<b>240</b>	<b>476</b>		<b>420</b>	<b>2 224</b>		<b>456</b>	<b>236</b>		<b>2 443</b>

Valeurs Nettes (en K€)	2008	2009	2010
Installations techniques, outillage	1 446	2 237	1 931
Install. Générales, Mat.de transport, de bureau	333	345	97
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 779</b>	<b>2 582</b>	<b>2 027</b>

Échéances restant dues (en K€)	2008	2009	2010
Capitaux restant dûs	547	1 506	1 024
Intérêts restant dûs	75	162	84
<b>TOTALITE</b>	<b>622</b>	<b>1 668</b>	<b>1 108</b>

### 5.3 Actifs financiers

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2008	Entrées Péri-mètre	Acq. Actual.	Sorties	Sorties Péri-mètre	2009	Entrées Péri-mètre	Acq. Actual.	Sorties	Sorties Péri-mètre	2010
Valeurs brutes	964	2	187		120	1 033		83		116	1 001
Dépréciation											
Actualisation Financière	-154			-22		-176		41			-135
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>810</b>	<b>2</b>	<b>187</b>	<b>-22</b>	<b>120</b>	<b>857</b>	<b>83</b>	<b>41</b>	<b>116</b>		<b>866</b>

### 5.4 Actifs d'Impôt Différé & Exigible

	2010	2009
Carry Back		
Créances d'Impôt courant exigible	509	
Sur Différences Temporelles d'Imposition	462	306
Sur Report Déficitaires	445	362
<b>Valeur nette</b>	<b>1 416</b>	<b>668</b>

La récupération de l'actif d'impôt différé, à hauteur de 445 Ke provenant des déficits reportables d'Isosud, filiale récemment acquise et restée en dehors du périmètre d'intégration fiscale du groupe, ne devrait poser aucune difficulté compte tenu de l'opération de fusion en cours de cette société avec Isoplas, principal site de production du groupe.

## 5.5 Stocks

	2010	2009
Matières premières	2 176	2 572
Produits finis et en cours	3 640	4 262
<b>Valeur brute</b>	<b>5 816</b>	<b>6 834</b>
Matières premières	14	3
Produits finis et en cours	73	152
<b>Dépréciation</b>	<b>88</b>	<b>155</b>
Matières premières	2 162	2 569
Produits finis et en cours	3 567	4 111
<b>Valeur nette</b>	<b>5 728</b>	<b>6 680</b>

## 5.6 Clients

	2010	2009
Créances clients et autres débiteurs	11 356	14 369
<b>Valeur brute</b>	<b>11 356</b>	<b>14 369</b>
Créances clients et autres débiteurs	1 074	1 265
<b>Dépréciation</b>	<b>1 074</b>	<b>1 265</b>
Créances clients et autres débiteurs	10 282	13 104
<b>Valeur nette</b>	<b>10 282</b>	<b>13 104</b>

## 5.7 Autres actifs

	2010	2009
Créances sociales	450	478
Créances fiscales	1 609	1 611
Débiteurs divers	2 590	4 401
<b>Valeur brute</b>	<b>4 649</b>	<b>6 490</b>
Créances sociales	409	355
<b>Dépréciation</b>	<b>409</b>	<b>355</b>
Créances sociales	41	123
Créances fiscales	1 609	1 611
Débiteurs divers	2 590	4 401
<b>Valeur nette</b>	<b>4 240</b>	<b>6 135</b>

## 5.8 Autres créances

	2010	2009
Avance sur Commissions (1)	1 898	2 327
Charges constatées d'avance diverses	438	489
<b>Total</b>	<b>2 336</b>	<b>2 816</b>

(1) Ce montant représente un mois d'avance de commissions versé lors de l'entrée d'un VRP et récupéré à son départ, ainsi que les commissions payées sur des contrats non posés à la clôture de l'exercice.

## 5.9 Provisions

Détail des provisions sur les deux derniers exercices	2010			2009		
	Montants	Court Terme	Long Terme	Montants	Court Terme	Long Terme
Litiges Commerciaux	544	544	-	408	408	-
SAV	1 907	579	1 328	2 047	695	1 351
Litiges Salariés	724	724	-	766	766	-
Engagement retraite ( voir § 5.10 )	494		494	390		390
Divers		-			-	
<b>TOTAUX</b>	<b>3 670</b>	<b>1 847</b>	<b>1 823</b>	<b>3 610</b>	<b>1 869</b>	<b>1 741</b>

Mouvements de l'exercice 2009	31/12/08	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/09
Litiges Commerciaux	617		421	631			409
SAV	2 152		87	193			2 047
Litiges Salariés	626	3	502	366			765
Engagement Retraite ( voir § 5.10 )	556	14	118	299			390
Divers	39		3	42			-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 990</b>	<b>17</b>	<b>1 132</b>	<b>1 529</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 610</b>

Mouvements de l'exercice 2010	31/12/09	Entrées Périètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Sorties Périètre	31/12/10
Litiges Commerciaux	409		261	125			545
SAV	2 047		33	173			1 907
Litiges Salariés	765		497	538			724
Engagement Retraite ( voir § 5.10 )	390		120		15		494
Divers							-
<b>TOTAUX</b>	<b>3 610</b>	<b>-</b>	<b>911</b>	<b>837</b>	<b>15</b>	<b>-</b>	<b>3 670</b>

## 5.10 Avantages au personnel

### Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/N-1	Variations de périmètre	Impacts LME 2008 sur 31/12/N-1	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (-) Pertes (+) actuariels	Valeur des droits en fin d'exercice
31/12/2010	390			-39	71	18	53	494
31/12/2009	556	14		-331	59	14	77	390
31/12/2008	468	51	-85	-39	67	23	71	556

La valorisation des engagements de retraite au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié	Mise à la retraite par l'employeur
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.31 %	4.74 %	5.11 %

### Analyses de sensibilité

**Taux d'actualisation** : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 649 Ke au lieu de 494 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 155 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 423 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 71 Ke.

**Age de départ en retraite du salarié** : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 494 Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 453 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 41 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 561 Ke créant ainsi une charge de 67 Ke.

**Mode de départ en retraite du salarié** : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 614 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 560 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 120 Ke ou de 66 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

**Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008** : L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 1 253 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 759 Ke (Voir § 2.16 des présentes annexes).

## 5.11 Dettes financières

Décomposition des dettes financières des deux derniers exercices	2010				2009			
	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	5 248	1 490	3 703	54	4 615	1 576	2 972	67
Reclassement pour défaut de ratios financiers		2 925	(2 925)					
Emprunts liés aux Locations Financement	1 024	336	688		1 506	492	1 014	(0)
Autres	13	8		5	2 708	2 697		11
Instruments Dérivés Passif	180		180		102		102	
Découverts Bancaires	182	182			305	305		
<b>ENDETTEMENT BANCAIRE</b>	<b>6 646</b>	<b>4 940</b>	<b>1 647</b>	<b>59</b>	<b>9 237</b>	<b>5 071</b>	<b>4 088</b>	<b>78</b>
Comptes courants d'associés	117	117			16	16		
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>6 763</b>	<b>5 057</b>	<b>1 647</b>	<b>59</b>	<b>9 252</b>	<b>5 086</b>	<b>4 088</b>	<b>78</b>
Trésorerie & Equivalents de trésorerie (1)	4 533	4 533			9 942	9 942		
<b>DETTES FINANCIERES NETTES</b>	<b>2 230</b>	<b>524</b>	<b>1 647</b>	<b>59</b>	<b>(690)</b>	<b>(4 856)</b>	<b>4 088</b>	<b>156</b>

(1) correspond exclusivement à de la trésorerie

Mouvements des deux derniers exercices	31/12/08	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/09	Entrées Péri-mètre	Souscrip-tions	Rembour-sements	31/12/10
Emprunts bancaires	2 857		3 351	1 593	4 615		2 600	1 967	5 248
Emprunts liés aux Locations Financ	547	11	1 285	337	1 506		148	630	1 024
Autres	12		28	12	28		8	24	13
Instruments Dérivés Passif			102		102		78		180
Crédits Vendeurs s/Acquisition CFN	5 540		80	2 940	2 680			2 680	-
Découverts bancaires	272		33		305			124	182
Comptes courants d'associés	687			671	16		101		117
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>9 915</b>	<b>11</b>	<b>4 880</b>	<b>5 553</b>	<b>9 252</b>	<b>-</b>	<b>2 934</b>	<b>5 424</b>	<b>6 763</b>

Répartition de l'endettement par taux	2010			2009		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
à 0%	130		130	2 797		2 797
moins de 5%	576	4 457	5 033	1 880	2 763	4 643
5% à 7,5%	1 601		1 601	1 813		1 813
plus de 7,5%						
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 306</b>	<b>4 457</b>	<b>6 763</b>	<b>6 490</b>	<b>2 763</b>	<b>9 252</b>

## 5.12 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

	2010	2009
Fournisseurs	10 948	15 605
Avances et acomptes reçus	5 193	4 916
<b>Total</b>	<b>16 141</b>	<b>20 521</b>

## 5.13 Instruments financiers

### RISQUE DE CREDIT

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysée par type de clients est la suivante :

	2010	2009
Créances Clients	11 356	14 369
Acomptes reçus	(3 193)	(2 916)
<b>Créances Clients Nettes</b>	<b>8 163</b>	<b>11 453</b>
Clients « Particuliers »	4 937	6 716
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	587	1 275
Clients « Autres »	2 639	3 462
<b>Total du poste Clients</b>	<b>8 163</b>	<b>11 453</b>

La créance individuelle la plus élevée, à la clôture de l'exercice, par nature de typologie « client » est la suivante :

	2010	2009
Clients « Particuliers »	69	50
Clients « Concessionnaires Plein Jour »	78	122
Clients « Autres »	104	277

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

Créances	2010			2009		
	Particuliers	Conc. PJ	Autres	Particuliers	Conc. PJ	Autres
Antérieures à 1 mois	2 257	134	2 141	2 503	770	1 294
de 1 mois à 3 mois	815	326	185	1 885	55	1 461
de 3 mois à 6 mois	263	15	42	947	-	157
de 6 mois à 12 mois	374	82	80	539	401	279
Supérieures à 12 mois	1 229	30	191	844	51	271
<b>TOTAUX</b>	<b>4 937</b>	<b>587</b>	<b>2 639</b>	<b>6 716</b>	<b>1 275</b>	<b>3 462</b>

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice

	Créances douteuses TTC		Provisions pour dépréciation des créances douteuses			
	2010	2009	Initiales	Dotations	Reprises	Finales
Particuliers	774	644	611	360	238	733
Concessionnaires PJ	215	370	310	83	213	180
Autres	192	411	344	18	202	160
<b>TOTAUX</b>	<b>1 181</b>	<b>1 426</b>	<b>1 265</b>	<b>462</b>	<b>653</b>	<b>1 074</b>

Le Groupe comptabilise également, sur la base de ses créances commerciales, une provision SAV pour finitions de chantier (voir § 2.15 et § 5.9)

AUTRES RISQUES : Voir au chapitre 3 des présentes.



## 5.14 Effectifs

Evolution des effectifs présents fin décembre 2010 et fin décembre 2009

	Huis Clos		Logi Part.		Isoplas		Logi Ferm.		HCM		Altherm		Iso Sud		CFN		Groupe	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Cadres	40	37	4	1	6	6	1	1			1	1		2	5	6	57	54
Etam	235	264	2		41	42	5	6			64	75		1	20	20	367	408
VRP	1 149	1 296															1 149	1 296
Ouvriers					98	104	17	15						9			115	128
<b>Total</b>	<b>1 424</b>	<b>1 597</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>145</b>	<b>152</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>1 688</b>	<b>1 886</b>

## 5.15 Impôts

	31/12/10	31/12/09
<b>Résultat Consolidé de la Période</b>	<b>3 558</b>	<b>3 665</b>
IS Exigible	2 286	2 661
Variation IS Différé	- 239	- 363
<b>Résultat Conso Avant impôt</b>	<b>5 604</b>	<b>5 963</b>
Charges non déductibles	327	329
Attributions d'Actions Gratuites	64	461
<b>Base Fiscale</b>	<b>5 995</b>	<b>6 753</b>
% Impôt	33,33%	33,33%
<b>Impôt (Base x Taux)</b>	<b>1 998</b>	<b>2 251</b>
Contribution sociale 3,3%	49	65
Ajustements IS s/Exercices Antérieurs		- 3
Crédits d'Impôt		- 15
Différences de taux		
<b>Impôt Consolidé</b>	<b>2 047</b>	<b>2 298</b>

## 5.16 Résultat financier

	2010	2009
Intérêts Emprunts	(185)	(179)
Intérêts Crédits Baux	(74)	(70)
Intérêts C/Courants		(1)
Agios Bancaires	(21)	(25)
Coût des Instruments dérivés	(186)	(160)
Intérêts dettes diverses	(13)	(27)
Actualisation PIDR & Actifs Financiers	23	(23)
Produits Financiers	68	61
<b>Total</b>	<b>(388)</b>	<b>(424)</b>

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

L'activité du groupe est exercée exclusivement en France. Il n'existe aucun actif ni passif monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de la clôture. Il n'existe donc aucun risque de change.

## 5.17 Secteurs opérationnels

Le groupe a défini deux secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au principal décideur opérationnel (DPO). Ces secteurs, déclinés par typologie d'activité, correspondent à ceux arrêtés au regard de la norme IFRS 8, à savoir :

- 1- Le réseau de distribution, nommé ci-après « Distribution », regroupe les entités sociales Huis Clos, Logi Particulier, Altherm, Chaud Froid National, HC Management et SCI RB1. Ces dernières sont chargées au travers d'un réseau d'agences commerciales, d'une plate forme de distribution et de bases techniques régionales de vendre et installer, auprès d'une clientèle de particuliers, les différents produits de la gamme du groupe.
- 2- Les unités de fabrication, nommées ci-après « Fabrication », regroupe les entités industrielles Isoplas, Logi Fermetures, Isosud et SEC. Ces dernières, placées sous la responsabilité d'un seul et même Directeur industriel, sont chargées de la fabrication des menuiseries PVC et Aluminium, des volets roulants et de l'assemblage de radiateurs électriques à destination du réseau de distribution.

L'ensemble de ces activités s'exerce uniquement sur le territoire national, il n'est donc pas décliné de secteurs opérationnels liés à une situation géographique.

### Chiffre d'Affaires et Résultats sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2010	Distribution	Fabrication	2009
CA Total	158 250	33 676	191 926	180 676	36 708	217 384
<b>CA Clients Externes</b>	<b>158 250</b>	<b>6 987</b>	<b>165 237</b>	<b>180 676</b>	<b>7 791</b>	<b>188 467</b>
CA Autres Secteurs		26 689	26 689		28 917	28 917
<b>Résultat Sectoriel</b>	<b>1 543</b>	<b>2 015</b>	<b>3 558</b>	<b>2 331</b>	<b>1 334</b>	<b>3 665</b>

### Actifs sectoriels

(en Ke)	Distribution	Fabrication	2010	Distribution	Fabrication	2009
Actifs non courants	19 473	6 108	25 581	20 047	6 526	26 573
<b>dont Externes</b>	<b>16 749</b>	<b>6 332</b>	<b>23 082</b>	<b>17 274</b>	<b>6 996</b>	<b>24 270</b>
dont Autres Secteurs	2 723	-224	2 499	2 773	-470	2 303
Actifs courants	32 045	10 490	42 535	42 238	12 506	54 744
<b>dont Externes</b>	<b>23 447</b>	<b>4 182</b>	<b>27 629</b>	<b>32 769</b>	<b>5 909</b>	<b>38 678</b>
dont Autres Secteurs	8 597	6 308	14 906	9 469	6 597	16 066
Total Actifs	51 517	16 599	68 116	62 285	19 032	81 317
<b>dont Externes</b>	<b>40 197</b>	<b>10 514</b>	<b>50 711</b>	<b>50 043</b>	<b>12 904</b>	<b>62 948</b>
dont Autres Secteurs	11 320	6 085	17 405	12 242	6 127	18 369

## Bilan Actifs & Passifs sectoriels

ACTIF	Distribution	Fabrication	2010
Actifs Incorporels	7 853	2 183	10 036
Actifs corporels	7 530	3 743	11 272
Actifs financiers	731	136	866
Actifs Immobilisés	16 113	6 061	22 175
Impôt Différé Actif	636	271	907
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>16 749</b>	<b>6 332</b>	<b>23 082</b>
Actifs courants	19 511	3 585	23 096
Trésorerie	3 936	597	4 533
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>23 447</b>	<b>4 182</b>	<b>27 629</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>40 197</b>	<b>10 514</b>	<b>50 711</b>

PASSIF	Distribution	Fabrication	2010
Capitaux & Réserves	9 202	1 508	10 709
Résultat de l'exercice	1 543	2 015	3 558
Actions Propres	-2 548		-2 548
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 196</b>	<b>3 523</b>	<b>11 719</b>
Provisions	3 457	213	3 670
Dettes Financières	5 160	1 603	6 763
Autres dettes courantes	23 192	5 367	28 559
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>40 005</b>	<b>10 706</b>	<b>50 711</b>

ACTIF	Distribution	Fabrication	2009
Actifs Incorporels	7 856	2 240	10 096
Actifs corporels	8 060	4 508	12 568
Actifs financiers	782	155	937
Actifs Immobilisés	16 698	6 903	23 601
Impôt Différé Actif	576	93	669
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>17 274</b>	<b>6 996</b>	<b>24 270</b>
Actifs courants	23 422	5 313	28 735
Trésorerie	9 347	596	9 943
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>32 769</b>	<b>5 909</b>	<b>38 678</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>50 043</b>	<b>12 905</b>	<b>62 948</b>

PASSIF	Distribution	Fabrication	2009
Capitaux & Réserves	9 356	1 423	10 779
Résultat de l'exercice	2 331	1 334	3 665
Actions Propres	-2 454		-2 454
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 233</b>	<b>2 757</b>	<b>11 990</b>
Provisions	3 365	246	3 611
Dettes Financières	6 986	2 267	9 253
Autres dettes courantes	30 653	7 441	38 094
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>50 237</b>	<b>12 711</b>	<b>62 948</b>

## 5.18 Engagements et opérations hors bilan

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	2 925		4 095
Cautions	180	2 473	54	2 707
contrats de leasing	336	688		1 024
Autres				
<b>Total</b>	<b>1 685</b>	<b>6 086</b>	<b>54</b>	<b>7 826</b>

Certains contrats de financement comportent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Emprunts de 862 K€ à l'origine présentant un solde de 595 K€ à la clôture de l'exercice

Maintenir un total fonds propres > ou égal à 10 M€ sur le bilan consolidé

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ fonds propres <1,2

Total dettes moyen et long terme + CB retraité/ CAF <3

Emprunt de 5 200 K€ à l'origine présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. Bien qu'il ne soit pas envisagé par les banques, à la date de rédaction des présentes, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée, la partie remboursable à plus d'un an (2 925 Ke) de cet emprunt a été assimilée aux dettes financières à court terme conformément à la réglementation.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

## 5.19 Autres opérations non inscrites au bilan

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	29 363	5 069	15 384	8 910
Locations de véhicules	2 522	1 609	913	
Mat.de bureau & Informatique	1 274	639	635	
<b>TOTAUX</b>	<b>33 159</b>	<b>7 317</b>	<b>16 932</b>	<b>8 910</b>

D'autre part, le groupe Huis Clos est engagé par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 6 612 Ke.

## 5.20 Rémunération des organes de direction

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Monsieur René BERTIN	Néant	347 349 euros
Madame Claudine BERTIN	Néant	-
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	-
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>347 349 euros</b>

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

Aucun engagement de toute nature, correspondant à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages quelconques, n'est prévu au bénéfice des mandataires sociaux en cas de prise, de cessation ou de changement dans leur fonction.

## 5.21 Résultat par action

	31/12/10	31/12/09
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social	1 594 995	1 566 125
Nombre d'actions propres à la clôture	- 83 515	- 80 378
Nombre moyen net d'actions (1)	1 511 480	1 485 747
Attributions d'actions gratuites en cours		33 500
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 511 480	1 519 247
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	3 558	3 665
<b>Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)</b>	<b>2.354</b>	<b>2.467</b>
<b>Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)</b>	<b>2.354</b>	<b>2.412</b>

## 5.22 Opérations entre parties liées

### Opérations avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs de cette entité. A ce titre, les dirigeants constituant des parties liées sont les membres du conseil d'administration, au nombre de 3, et les membres de la direction générale, également au nombre de 3, en ce compris le Président Directeur Général également administrateur et Président du conseil.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés à ces principaux dirigeants qui ont été comptabilisés en charge au titre de l'exercice considéré, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Avantages à court terme	1	-	919
Avantages à long terme	2	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	3	-	-
Jetons de présence	-	-	-
Cotisations aux Régimes spéciaux à prestations définies	-	-	-
Cotisations aux régimes sociaux	4	-	358
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Paievements en actions	5	-	336
<b>TOTAUX</b>		<b>Néant</b>	<b>1 613</b>

- 1) Avantages à court terme : Il s'agit des rémunérations brutes, congés payés, intéressement et primes (s'ils sont payables dans les 12 mois) versés au titre de chacun des exercices relatés, ainsi que les avantages monétaires (voitures, logement...). Ces montants incluent les parties fixes et variables.
- 2) Les avantages à long terme comprennent les congés liés à l'ancienneté, congés sabbatiques, jubilés et médailles du travail, intéressement et primes différés
- 3) Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les avantages du personnel (autres que les indemnités de fin de contrat de travail) qui sont payables postérieurement à la cessation de l'emploi (pensions de retraite, assurance vie,...)
- 4) Cotisations aux régimes sociaux : Ce montant comprend l'ensemble des cotisations sociales patronales acquittées au titre des avantages à court terme visés ci-dessus. Les dirigeants bénéficient des régimes légaux conventionnels au même titre que l'ensemble des cadres du groupe. Ils ne bénéficient d'aucun régime spécial supplémentaire.
- 5) Paievements en actions : Ce montant correspond à la charge comptabilisée dans l'exercice au titre des différents programmes d'attribution d'actions gratuites destinées aux dirigeants concernés.

Les administrateurs de la société détiennent, à la clôture de l'exercice, 82,9% des droits de vote de la société.

Certains des principaux dirigeants ou de leurs parties liées détiennent des participations dans d'autres entités qui leur confèrent le contrôle ou une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de ces entités. Plusieurs de ces entités ont réalisé des transactions avec le Groupe au cours de l'exercice. Ces transactions, détaillées ci-dessous, ont été opérées à des conditions habituelles de marché.

#### Sens Groupe Huis Clos vers parties liées (Produits courants)

SAS Groupe Bertin Investissement (Prestations de services)	8 Ke
SARL System Car Wash Distribution (Prestations de services)	6 Ke

#### Sens parties liées vers Groupe Huis Clos (Charges courantes)

SCI Foncière Bertin (Location Immobilière Centre de formation)	85 Ke
SCI RB2 (Location Immobilière de 2 agences Huis Clos)	78 Ke
SCI Moto Center 14 (Location Immobilière d' 1 agence Huis Clos)	29 Ke
SCI Bertin Immobilier (Location Immobilière du Siège Social Huis Clos)	204 Ke
SARL Gallieni (Location Immobilière des locaux industriels)	582 Ke
SAS Groupe Bertin Investissement (Rétrocession de frais financiers)	34 Ke
SAS BG2P (Prestations Administratives et d'Encadrement)	6 612 Ke

## 5.23 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Montants en euros HT Prestations effectuées au cours de l'exercice prises en charge au compte de résultat	KPMG SA 5 Avenue Dubna 14209 HEROUVILLE Saint Clair				SCP JEHANNO / OPUS 3.14 1091 chemin de Clères 76230 BOISGUILLAUME				KPMG SA 70 rue Charles Lafitte 76063 LE HAVRE cedex				DAVEC 30 Avenue Jean Jaurès 76 300 Sotteville			
	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
<b>Audit</b>																
↳ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur	62 938	57 700	100%	100%	58 320	53 111	59%	56%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%	40 738	42 396	41%	44%	9 000	100%	100%	10 523	10 019	100%	100%	
↳ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
a) Emetteur			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
b) Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
<b>Sous-totaux</b>	<b>62 938</b>	<b>57 700</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99 058</b>	<b>95 507</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>9 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>10 523</b>	<b>10 019</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>																
↳ Juridique, fiscal, social			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
↳ Autres			0%	0%			0%	0%			0%	0%			0%	0%
<b>Sous-totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>62 938</b>	<b>57 700</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99 058</b>	<b>95 507</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>9 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>10 523</b>	<b>10 019</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Etat des honoraires par entité sociale	Montants		%		Montants		%		Montants		%		Montants		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Huis Clos SA	62 938	57 700	100%	100%	58 320	53 111	59%	56%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
Isoplas SAS			0%	0%	13 000	12 000	13%	13%			0%	0%			0%	0%
Logi Fermeture SARL			0%	0%	8 200	8 133	8%	9%			0%	0%			0%	0%
Logi Particulier SARL			0%	0%	0	4 080	0%	4%			0%	0%			0%	0%
HC Management SAS			0%	0%	5 970	5 900	6%	6%			0%	0%			0%	0%
Altherm SAS			0%	0%	7 300	7 200	7%	8%			0%	0%			0%	0%
Chaud Froid National SAS			0%	0%			0%	0%			0%	0%	10 523	10 019	100%	100%
ISO SUD			0%	0%	6 268	5 083	6%	5%			0%	0%			0%	0%
Logi Industrie SAS			0%	0%			0%	0%	9 000	100%	100%				0%	0%
<b>TOTAUX</b>	<b>62 938</b>	<b>57 700</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>99 058</b>	<b>95 507</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>9 000</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>10 523</b>	<b>10 019</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Opus 3.14 Audit & Conseil**  
1091, Chemin de Clères  
76230 Bois Guillaume  
France

**Huis Clos S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Huis Clos S.A.  
35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan

## **Huis Clos S.A.**

Siège social : 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan  
Capital social : €1 601 500

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes aux états financiers 3.2 « risque de liquidité » et 5.18 « engagements et opérations hors bilan » concernant le classement comptable de la partie remboursable à plus d'un an, en dettes financières à court terme, de contrats de financement contenant des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers (ou covenants).



## **2 Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.3 et 2.13. aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes précitées donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3 Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais  
*Associé*

Alexis Levasseur  
*Associé*





## COMPTES SOCIAUX

### EXERCICE 2010

1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010



<b>Bilan (en K€)</b>	<b>31/12/2010</b>			<b>31/12/2009</b>
<b>ACTIF</b>	<b>Brut</b>	<b>Amort/Prov.</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Immobilisation Incorporelles	1 807	1 324	483	566
Immobilisations Corporelles	11 585	5 142	6 443	6 944
Titres de Participation	9 996		9 996	10 046
Autres Immobilisations Financières	804		804	810
<b>Actif Immobilisé</b>	<b>24 192</b>	<b>6 466</b>	<b>17 726</b>	<b>18 367</b>
Stocks & En Cours	1 919		1 919	2 339
Créances Clients & Comptes rattachés	8 110	733	7 377	8 701
Autres Créances	12 976	409	12 567	13 235
Charges constatées d'avance	2 259		2 259	2 758
<b>Actifs Courants</b>	<b>25 264</b>	<b>1 142</b>	<b>24 122</b>	<b>27 033</b>
Trésorerie & Equivalents de Trésorerie	5 748	57	5 691	10 966
Frais d'émission d'emprunts à étaler	248		248	319
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>55 451</b>	<b>7 665</b>	<b>47 787</b>	<b>56 685</b>

<b>PASSIF</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Capital Social	1 602	1 568
Réserves	5 211	3 720
Résultat de l'Exercice	4 213	5 321
<b>Capitaux Propres</b>	<b>11 026</b>	<b>10 609</b>
<b>Provisions pour Risques &amp; Charges</b>	<b>3 354</b>	<b>3 174</b>
<b>Dettes Financières</b>	<b>5 581</b>	<b>7 325</b>
Avances & Acomptes reçus	5 096	4 492
Dettes Fournisseurs & Comptes rattachés	13 084	16 822
Dettes Fiscales & Sociales	9 323	13 873
Autres Dettes	322	389
<b>Passifs Courants</b>	<b>27 825</b>	<b>35 577</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>47 787</b>	<b>56 685</b>

<b>Compte de Résultat</b> (en K€)	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>150 758</b>	<b>172 346</b>
Production Immobilisée	126	87
Subventions d'Exploitation	69	30
Reprises sur Amort./ Prov. & Transferts de Charges	1 331	1 352
Autres Produits	3 893	4 447
<b>Produits d'Exploitation</b>	<b>156 177</b>	<b>178 262</b>
Achats Matières 1ères & Autres Approvisionnements	40 418	46 626
Variation de Stocks	420	293
Autres Achats & Charges Externes	45 483	50 811
Impôts et Taxes	3 199	3 287
Salaires et Traitements	43 770	52 208
Charges Sociales	15 971	18 404
Dotations aux Amortissements	1 613	1 530
Dotations aux Provisions sur Actif Circulant	432	433
Dotations aux Provisions pour Risques & Charges	763	1 056
Autres Charges d'Exploitation	1 463	938
<b>Charges d'Exploitation</b>	<b>153 533</b>	<b>175 587</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>2 644</b>	<b>2 675</b>
Produits Financiers	3 376	4 559
Charges Financières	344	431
<b>Résultat Financier</b>	<b>3 032</b>	<b>4 128</b>
<b>Résultat Courant avant Impôt</b>	<b>5 676</b>	<b>6 803</b>
Produits Exceptionnels	149	12
Charges Exceptionnelles	326	234
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>(177)</b>	<b>(222)</b>
Participation des Salariés aux résultats	392	
Impôt sur les Bénéfices	894	1 260
<b>Résultat Net</b>	<b>4 213</b>	<b>5 321</b>

## Etat des variations des capitaux propres

<b>Etat des variations des capitaux propres</b>	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Prime d'Emission	Report à nouveau	Résultats non distribués	Total Capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>1 553</b>	<b>100</b>	<b>1 485</b>	<b>5 284</b>	<b>(6 167)</b>	<b>4 886</b>	<b>7 141</b>
Augmentation de capital (1)	15		(15)				
Affectation Résultat N-1		57	2 094	(5 284)	6 167	(4 886)	(1 852)
Résultat de la période						5 321	5 321
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>1 568</b>	<b>157</b>	<b>3 564</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 321</b>	<b>10 609</b>
Augmentation de capital (2)	34		(34)				
Affectation Résultat N-1		3	1 520			(5 321)	(3 797)
Résultat de la période						4 213	4 213
<b>Solde au 31/12/2010</b>	<b>1 602</b>	<b>160</b>	<b>5 051</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 213</b>	<b>11 025</b>

(1) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 19 février 2009 à hauteur de 15 000 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 15 000 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

(2) Afin d'honorer un plan d'attributions d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital en date du 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par imputation à due concurrence sur les réserves.

# Annexe aux comptes sociaux au 31/12/2010

## **1 INFORMATIONS GENERALES**

### **Activité de la Société**

La société, créée en 1990, cotée sur le marché d'Euronext Paris depuis juillet 2001, a pour objet la commercialisation et la pose de volets, portes, fenêtres, systèmes de fermetures, destinés à la rénovation de bâtiments à usage d'habitation, commercial ou industriel. Au 1er semestre 2006, la société a étendu son activité à la rénovation du chauffage électrique, remplacement de radiateurs et installation d'appareils réversibles (Chauffage, Climatisation & Purification d'Air). Depuis Avril 2007, Huis Clos commercialise également des pompes à chaleur « air-eau ». Ces produits, destinés à compléter les installations de chauffage classique par adjonction sur les chaudières (gaz ou fuel), permettent des économies d'énergies conséquentes. Cette dernière extension de gamme permet ainsi de s'adresser à la quasi-totalité de la clientèle « particuliers » sur le marché du chauffage.

Le groupe assure, au travers de 3 sites de production, la fabrication des fenêtres et portes PVC ou Aluminium, la fabrication des volets roulants PVC ou Aluminium, et l'assemblage de radiateurs électriques à inertie.

La commercialisation passe par une chaîne de magasins intégrés qui s'adressent quasi-essentiellement, via la vente directe, à une clientèle de particuliers, dans le cadre de la réhabilitation de leur habitation principale, en leur proposant un service complet à domicile (vente, financement, métrage, livraison et installation).

Le métier de la société consiste donc en la rénovation de toutes les ouvertures (fenêtres, portes, stores, portails, clôtures, portes de garage), quelque soit le matériau demandé (PVC, bois, aluminium, métal) et la rénovation de tous chauffages par l'installation de pompes à chaleur « air-air » ou « air-eau » et de radiateurs à inertie.

La commercialisation passe par une force commerciale d'environ 1200 VRP selon des méthodes de prospection et de vente formalisées, diversifiées et éprouvées :

- un service formation intégré
- des supports de travail codifiés
- des sources de prospection diversifiées (galeries marchandes, marchés, foires, porte à porte, comités d'entreprise, contacts passifs...)
- expérience de 20 ans en vente directe

Elle passe par un maillage national de 160 magasins qui servent de lieu d'encadrement des VRP, qui assoient la notoriété locale de la marque et qui crédibilisent l'offre service grâce à l'avantage de proximité.

Ce réseau commercialise en priorité les produits fabriqués par les usines du groupe.

### **Faits caractéristiques de l'exercice**

Les principaux faits marquants de l'exercice qui sont relatés plus précisément dans les présentes et dans le rapport de gestion sont les suivants :

Après avoir réalisé une progression annuelle de 33% en 2007 et de 37% en 2008 puis de 4% en 2009, Huis Clos enregistre un recul de 12,5% sur l'exercice 2010. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 150,7 Me contre 172,3 Me en 2009.

Le contexte économique a fortement pesé sur le moral des ménages et de nouvelles dispositions fiscales défavorables entrées en vigueur au 1er janvier 2010 (baisse du crédit d'impôt de 25% à 15% sur les menuiseries, de 40% à 25% sur la plupart des autres produits) n'ont pas jouées en faveur de l'accroissement du volume d'activité.

Ce recul est fortement impacté par la gamme produits « énergies renouvelables », principalement les pompes à chaleur, qui enregistre une baisse de 40%, 16,3 Me en valeur soit plus de 10% du CA global et 75% de la perte de CA. Ces derniers représentent désormais 16% du CA global contre 23% sur l'exercice 2009.

Les produits historiques « menuiseries » ont mieux résisté en enregistrant une décroissance de l'ordre de 4%.

Le réseau de distribution compte 160 magasins succursalistes sur l'ensemble du territoire français et n'a pas connu de nouvelles implantations sur 2010.

L'exercice 2010 enregistre un résultat d'exploitation de 2,6 Me équivalent à celui de l'exercice 2009.

Ce dernier a été fortement dégradé par une nouvelle baisse du chiffre d'affaires « énergies renouvelables ». Le réseau a perdu 16,3 Me de CA sur ces produits soit environ 11,4 Me de marge brute. Cette perte de CA est directement liée à la suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur « air-air » et à la réduction de ce même crédit d'impôt de 40% à 25% sur les pompes à chaleur « air-eau ». Une gestion rigoureuse des charges de personnel et une réduction importante des frais généraux ont permis de compenser la perte de résultat engendrée par cette baisse de CA.

Un écart défavorable d' 1,1 Me sur le résultat financier et de 0,4 Me sur la participation aux bénéfices des salariés expliquent principalement la baisse du résultat net avant impôts.

Le résultat net d'impôts s'élève à 4.2 Me au 31 décembre 2010 contre 5,3 Me sur l'exercice précédent.

Afin d'honorer un plan d'attribution d'actions gratuites en faveur des salariés du groupe, la société a procédé à une augmentation de capital le 10 mars 2010 à hauteur de 33 500 euros. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 33 500 actions nouvelles au nominal de 1 euro, par incorporation à due concurrence sur réserves.

### **Evènements postérieurs à la clôture**

Dans un contexte économique toujours très difficile auquel s'ajoutent de nouvelles dispositions défavorables sur les incitations fiscales (baisse du crédit d'impôt de 15% à 13% sur les menuiseries, de 25% à 22% sur la plupart des autres produits), la société a enregistré un recul d'activité de 8% sur les 2 premiers mois de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires facturé s'est élevé à 23 Me contre 25 Me à même date sur l'exercice précédent.

Une procédure d'éviction est en cours sur un local commercial appartenant au groupe. Une indemnité de 500 Ke, que le groupe négocie actuellement à la hausse, est proposée par l'aménageur de la ville. Sur cette base, un gain net avant impôt société de l'ordre de 300 Ke serait enregistré dans les comptes de l'exercice 2011.

Aucun autre évènement important de nature à avoir une influence notable sur la situation de la société n'est à signaler.



## **2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1 BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

Tous les montants des tableaux sont exprimés en K€, sauf indications spécifiques.  
Toutes les transactions sont faites en euro.

La société HUIS CLOS est nommée la société.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 avril 2011 et seront soumis pour approbation à la prochaine assemblée générale statuant sur les comptes qui se tiendra le vendredi 17 juin 2011.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n°99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### **2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

#### Logiciels de gestion

Les logiciels de gestion acquis sont amortis linéairement entre trois et cinq ans, de même que les frais de développement internes ou externes engagés pour leur mise en œuvre.

Les coûts de développement liés à certains logiciels développés en interne ont été activés. Ces coûts de développement, ayant une durée d'utilisation définie, sont amortis en linéaire sur 5 ans (meilleure estimation de la durée probable d'utilisation d'un projet).

Le coût de développement des logiciels par le groupe pour lui-même comprend les consommables directs et le coût de la main d'œuvre (salaires et charges sociales)

#### Droit au bail

Les droits aux baux sont comptabilisés pour leur valeur d'achat et sont amortis sur la durée attendue de la location, soit en général 9 ans.

### **2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les éléments dont il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont associés iront à l'entreprise et qui peuvent être évalués de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les durées d'amortissements sont déterminées selon les durées d'utilité attendues par l'entreprise pour les actifs concernés, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation. Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire qui correspond le mieux au rythme de consommation des avantages économiques attendus.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- agencements, aménagements des constructions : Gros Œuvre 20 à 40 ans ; Agencements divers dix ans ; Peintures et Décorations 5 ans
- installations techniques, matériel et outillage : trois à cinq ans ; sept ans pour standard téléphonique
- matériel de transport : trois à cinq ans
- matériel de bureau et informatique : trois à cinq ans ;
- mobilier de bureau : entre 10 et 20 ans.

Le groupe n'a pas identifié de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

## **2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

### Titres de participation

Ce poste comprend les titres de participation et les créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales créées ou achetées par la société. Des provisions sont, le cas échéant, constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

### Cautions

Ce poste comprend les cautions et garanties versées dans le cadre de l'occupation des locaux industriels et commerciaux, en tant que locataire.

## **2.5 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS**

Les matières consommables et les marchandises sont valorisées sur la base de leur dernier coût d'achat qui peut inclure des coûts accessoires d'approvisionnement.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision, pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

## **2.6 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale.

Des dépréciations sont constituées sur les créances présentant un risque de non-recouvrement, par une appréciation au cas par cas de ce risque en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Certains risques de non-recouvrement sont également couverts par la provision SAV inscrite au passif.

## **2.7 TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

Ce poste comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue en banque, les valeurs mobilières de placement et les actions propres de la société. Concernant les VMP et actions propres, une provision est constatée lorsque leur valeur de marché, calculée sur la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

## **2.8 CAPITAL**

Le capital social de la société Huis Clos (société mère) est constitué de 1 601 500 actions au prix nominal d' 1 euro.

## **2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

### Provisions pour litiges clients et prud'homaux

Dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que le contentieux aboutira à une sortie de ressources pour le groupe, celui-ci constate une provision déterminée en fonction de l'évaluation du risque encouru.

### Provision pour SAV

Le groupe peut engager des coûts de SAV sur les produits qu'il fabrique et qu'il pose, dans le cadre des garanties accordées dans les contrats de vente : 10 ans pour les dormants et 2 ans pour les ouvrants et la quincaillerie.

Une analyse historique a permis de déterminer les engagements du groupe en la matière. Cette analyse a permis de déterminer, de manière prospective, les engagements futurs du groupe en termes de SAV. Les années N+3, N+4 et N+5 ont été pondérées de respectivement 60%, 40% et 20%, afin de tenir compte de l'évolution de la politique actuelle, visant à une nette amélioration de la qualité et de la rentabilité de notre service après-vente. En particulier, cette politique vise à interdire tout SAV non facturé, au delà de la période de garantie. Si cette pondération n'avait pas été appliquée, la provision aurait été de 2,5 M€ au lieu de 1,9 M€.

Ce coût de SAV comprend une part d'achats matières et une part de main d'œuvre technique nécessaire aux interventions.

Le coût de la sous-traitance SAV n'a pas été retenu dans ce calcul car toutes les interventions SAV sont assurées par du personnel technique interne. Concernant la gamme de produits « énergies renouvelables », les fournitures de pièces ou produits en SAV restent à la charge de notre filiale Chaud Froid National, aucune analyse historique ne permet d'évaluer de façon certaine les coûts de main d'œuvre associés au SAV produits « énergies renouvelables » aussi aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

## 2.10 AVANTAGES AU PERSONNEL

### PROVISIONS POUR DEPART EN RETRAITE

L'obligation du groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

#### Taux d'actualisation retenu :

Selon IAS 19.78 : "le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (que ceux-ci soient financés ou non) doit être déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux (à la clôture) des obligations d'Etat (...)." ."

Nous avons considéré :

- que la notion « d'entités de première catégorie » renvoie à la seule notation AAA,
- que l'indice Bloomberg € composite Corporate AAA 15 ans est représentatif du risque de signature des émetteurs privés français de première catégorie,
- que la maturité moyenne des engagements sociaux du Groupe Huis Clos est d'environ 25 ans.

Nous avons procédé par interpolation linéaire, fondée sur l'évolution du taux des OAT en fonction de la maturité (entre 15 ans et 20/25 ans, la courbe des taux étant très plate après 20 ans), afin d'estimer le taux de rendement € composite Corporate AAA à 25 ans.

Description du Taux d'Actualisation retenu	31/12/2010	31/12/2009
OAT France 15 ans / 25 ans	3,78% / 3,67 %	4.00% / 4.24%
Différence sur taux OAT selon maturité	0,11 %	0,24%
Indice € Composite AAA (15 ans)	4,20%	4,50%
<b>Estimation de l'Indice € Composite AAA 20/25 ans</b>	<b>4.31 %</b>	<b>4.74%</b>

Le taux retenu pour l'actualisation des engagements de retraite (PIDR) s'établit au 31/12/2010 à 4.31 %.

L'écart sur le taux d'actualisation s'élève ainsi à 0,43%. Une analyse de sensibilité est présentée au § 3.8 des présentes.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2008 et 2009, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans au lieu de 65 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié.

La loi sur le financement de la sécurité sociale, de 2010, a porté l'âge du départ en retraite à l'initiative des salariés à 67 ans au lieu de 65 ans auparavant. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2010, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à l'âge de 67 ans (aucun historique ne permettant d'évaluer plus précisément un âge de départ dans le groupe). Ce changement d'estimation, qui provoque une baisse de la PIDR de 13 Ke, a été affecté en écarts actuariels.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 Janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a, dans son article 11, établi un barème des indemnités de rupture du contrat de travail. Cet accord a été étendu par Arrêté du 23 juillet 2008. Des analyses juridiques ont conduit, dans un premier temps, certains syndicats professionnels à considérer que ce nouveau barème était également applicable aux indemnités de départ en retraite à l'initiative des salariés. Ceci aurait pour effet d'augmenter de façon très sensible le montant des engagements. Il semble qu'aujourd'hui ces analyses soient remises en cause par certains organismes patronaux et notamment par le MEDEF au motif notamment que cette extension n'était pas dans l'intention des parties et résulte dès lors plutôt d'une interprétation particulièrement extensive de la notion de rupture contenue dans l'accord, sans se prononcer toutefois sur le fait de savoir si en l'état actuel de la rédaction des textes cette extension est réellement juridiquement contestable. Dès lors, de nouvelles analyses juridiques actuellement en cours pourraient remettre en cause la conclusion initiale et établir que la notion de rupture étant sensiblement différente de la notion de départ en retraite, l'ANI n'aurait finalement pas pour effet de modifier les barèmes en cause.

L'ANI n'a donc pas été retenu par le groupe dans son évaluation de la PIDR au 31 décembre 2010. L'application de l'ANI porterait la provision constatée au bilan à 466 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 210 Ke.

## **PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

L'assemblée Générale Extraordinaire du 2 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de 38 mois, l'autorisation faite au Conseil d'Administration par AGE du 20 décembre 2005 d'octroyer des attributions d'actions gratuites en faveur des salariés et mandataires sociaux du groupe dans la limite de 10% du capital social.

### **Synthèse de l'utilisation au 31 décembre 2010**

Date du Plan d'Attribution	Attribution Initiale	Nombre d'actions actualisé		Date prévue d'Attribution	Nbre d'actions après Attribution	% du Capital Social cumulé
		Par Plan	En Cumul			
20/12/2005					1 500 000	
20/12/2005	54 000	43 500	43 500	15/02/2008	1 543 500	2,82%
14/06/2006	12 000	9 500	53 000	15/06/2008	1 553 000	3,41%
27/12/2006	19 500	15 000	68 000	15/02/2009	1 568 000	4,34%
14/02/2008	39 000	33 500	101 500	15/02/2010	1 601 500	6,34%
TOTAUX	124 500	101 500				

## **PROVISIONS POUR DROITS INDIVIDUELS DE FORMATION (DIF)**

L'évaluation du DIF a été calculée selon les règles des conventions collectives applicables.

La mise en œuvre du DIF relève de l'initiative du salarié en accord avec l'employeur et les actions de formation se déroulent, en principe, en dehors du temps de travail et ouvrent droit à une allocation horaire forfaitaire de 9,15 euros.

Avant taux de déchéance et actualisation financière, le montant total des droits acquis hors frais de formation, arrêtés au 31/12/2010 pour l'ensemble des salariés de la société, s'élève à la somme de 327 Ke.

Depuis la mise en place de ce dispositif, à savoir début 2004, aucune demande relevant de ce régime n'a été formulée auprès des services de ressources humaines du groupe.

## **2.11 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments relatifs aux cessions d'immobilisations (détenues en propre ou en leasing), les amendes diverses et tous les éléments qui ont un caractère extraordinaire par rapport à l'activité du groupe.

### 3 NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Valeurs brutes	31/12/09	Acquisitions	Virement	Cessions	31/12/10
Frais d'établissement, de recherche					
Logiciels, Droits au Bail, Fonds Commerciaux	1 775	73		42	1 806
Constructions, agencements et aménagements	8 253	745	7	333	8 671
Installations techniques, outillage	230	24		17	236
Install. Générales	1 413	55	122	247	1 343
Matériel de transport	2	4			6
Matériel et mobilier de bureau, informatique	1 091	53		24	1 120
En cours	189	152	-132		209
Immobilisations financières	10 857	50	3	109	10 800
	23 810	1 156		773	24 192

Les amortissements ont évolué comme suit :

Amortissements	31/12/09	Dotations	Reprises	31/12/10
Frais d'établissement, de recherche				
Logiciels informatiques	1 209	150	36	1 323
Constructions, agencements et aménagements	2 853	924	206	3 570
Installations techniques, outillage	133	49	16	166
Install. Générales	548	331	237	642
Matériel de transport	2	0		2
Matériel et mobilier de bureau	697	87	23	761
	5 442	1 541	518	6 465

Les autres immobilisations financières au 31 décembre 2010 sont essentiellement composées de dépôts et cautionnements. Ces créances ont une échéance de recouvrement supérieure à un an.

Les immobilisations en cours concernent principalement des modules d'exposition ainsi que le développement d'un nouveau logiciel de gestion commerciale, qui seront mis en service en 2011.

#### 3.2 STOCKS ET EN COURS

	2010	2009
Matières premières	245	290
Produits finis et en cours	1 674	2 049
<b>Valeur brute</b>	<b>1 919</b>	<b>2 339</b>
Matières premières		
Produits finis et en cours		
<b>Dépréciation</b>		
Matières premières	245	290
Produits finis et en cours	1 674	2 049
<b>Valeur nette</b>	<b>1 919</b>	<b>2 339</b>

L'absence de dépréciation des stocks s'explique par le fait que les produits finis sont fabriqués sur mesure et sont donc destinés à un client final connu. Les quelques produits supérieurs à un an ne sont plus valorisés.

### 3.3 CLIENTS

	2010	2009
Clients et comptes rattachés	8 110	9 311
<b>Valeur brute</b>	<b>8 110</b>	<b>9 311</b>
Clients et comptes rattachés	733	611
<b>Dépréciation</b>	<b>733</b>	<b>611</b>
Clients et comptes rattachés	7 377	8 701
<b>Valeur nette</b>	<b>7 377</b>	<b>8 701</b>

Le poste « clients » intègre un montant de Factures à établir pour 264 K€. Ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

### 3.4 AUTRES CREANCES

	Brut 2010	A 1 an au plus	A 1 plus d'un an	2009
Créances sociales	430	430		438
Créances fiscales	2 044	2 044		1 430
Groupe	8 607		8 607	9 870
Débiteurs divers	1 894	1 894		1 852
<b>Valeur brute</b>	<b>12 976</b>	<b>4 369</b>	<b>8 607</b>	<b>13 590</b>
Créances sociales	409	409		355
Débiteurs Divers				
<b>Dépréciation</b>	<b>409</b>	<b>409</b>		<b>355</b>
Créances sociales	21	21		83
Créances fiscales	2 044	2 044		1 430
Groupe	8 607		8 607	9 870
Débiteurs divers	1 894	1 894		1 852
<b>Valeur nette</b>	<b>12 567</b>	<b>3 960</b>	<b>8 607</b>	<b>13 235</b>

Les créances fiscales comprennent de la TVA récupérable pour un montant de 1 139 K€, remboursable sur le premier trimestre 2010.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour l'ensemble des sociétés du groupe, hormis Iso Sud et Huis Clos Espagne. Les filles versent à Huis clos, à titre de contribution au paiement de l'IS du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus value nette long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés auraient bénéficiées en l'absence d'intégration.

Pour Huis Clos la différence entre son IS social et son IS groupe représente un gain fiscal de 7 Ke et une charge complémentaire de 45 Ke au titre de la contribution sociale.

Toutes ces créances sont recouvrables à moins d'un an.

Le poste « autres créances » intègre des produits à recevoir composés de :

- Commissions liées au financement de nos ventes pour 1 124 Ke
- Subventions contrat apprentissage pour 13 Ke
- Remboursement Formation pour 29 Ke
- Indemnités journalières de Sécurité Sociale pour 16 Ke

### 3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste est principalement constitué des avances sur commissions versées aux VRP lors de leur entrée, récupérée à leur départ de l'entreprise, ainsi que des commissions payées sur les contrats vendus avant la clôture de l'exercice et posés sur l'exercice suivant.

- Avances sur Commissions pour 1 898 Ke
- Charges constatées d'avance diverses pour 361 Ke

### 3.6 CHARGES A REPARTIR

Ce poste est intégralement constitué des frais de mise en place en 2009 d'une enveloppe financière de 5,2 Me. D'un montant brut de 359 Ke amorti sur la durée du prêt, ce poste ressort à un montant net de 248 Ke à la clôture de l'exercice.

### 3.7 ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale du 16 juin 2010 a autorisé, pour une durée ne pouvant excéder 18 mois, un programme de rachat d'actions propres. Les Objectifs de celui-ci par ordre de priorité décroissant sont les suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la réglementation admise par l'AMF.
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;

La synthèse de son utilisation sur l'exercice est la suivante :

	2010	2009
Actions détenues au 1er janvier	80 378	114 912
Nombre d'actions acquises	4 414	38 284
Nombre d'actions cédées	1 277	72 818
<b>Actions détenues à la clôture</b>	<b>83 515</b>	<b>80 378</b>
Cours moyen d'achat au 1er janvier	30,531	30,954
Cours moyen des achats de l'exercice	30,226	29,157
Cours moyen des ventes de l'exercice	28,239	35,575
<b>Cours moyen d'achat à la clôture</b>	<b>30,514</b>	<b>30,531</b>
Valeur à l'ouverture (en Ke)	2 454	3 557
Valeur d'achats des acquisitions de l'exercice	133	1 116
Valeur d'achats des cessions de l'exercice	39	2 219
<b>Coût d'achat à la clôture (en Ke)</b>	<b>2 548</b>	<b>2 454</b>

Les valeurs mobilières sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

Les valeurs brutes sont retenues au coût d'achat et la provision est calculée par rapport au cours moyen de l'action sur le dernier mois de l'exercice.

#### Risque sur actions

A la clôture de l'exercice, le groupe ne détient aucune action émise par les marchés, hormis des actions propres possédées dans le cadre de son programme de rachat et de son contrat de liquidité géré par un prestataire de service d'investissement. Les seuls autres titres détenus sont ceux de ses filiales, sociétés non cotées, et retraitées en consolidation.

Evaluation des actions propres dans les comptes sociaux à la clôture du dernier exercice :

Valeur brute à l'actif du bilan :	2 548 K€
Dépréciation constatée :	56 K€
Valeur nette à l'actif du bilan :	2 492 K€
Valeur de marché à la clôture :	2 505 K€

### 3.8 CAPITAL

Le capital de la société est constitué de 1.601.500 d'actions de 1 Euro de valeur nominale.

La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment C sous le code ISIN FR0000072357.

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, grâce notamment à la présence de ses deux actionnaires principaux historiques, qui se sont associés en juin 2009 au sein de la SAS BG2P pour se renforcer au capital au moyen d'une offre publique réalisée à cette date. La réalisation de cette offre permet ainsi à BG2P de détenir désormais plus de 85% du capital du groupe Huis Clos. L'objectif est également d'associer les membres du personnel dans la détention du capital, jusqu'à 10% des actions de la société à moyen/long terme au moyen d'attributions d'actions gratuites.

### 3.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	2009	réserves	dotation	reprises utilisées	reprises non utilisées	2010
clients	398		222	125		495
SAV	1 956		33	87		1 902
prud'hommes	620		460	398		682
engagements retraite	199		57			256
Autres			19			19
<b>Valeur brute</b>	<b>3 173</b>		<b>791</b>	<b>611</b>		<b>3 355</b>

#### Provision pour départ en retraite

	Valeur des droits au 31/12/09	Droit acquis salariés sortis	Coût des services rendus dans l'exercice	Coût financier de l'exercice	Gains (+) Pertes (-) actuariels	Valeur des droits au 31/12/10
Huis Clos	199	-19	41	9	25	256

La valorisation des engagements de retraite au 31 décembre 2010 au titre de l'indemnité de fin de carrière pour les personnels des sociétés du Groupe repose sur les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux de turn over	Selon âge, statut et activité	Selon âge, statut et activité
Table de mortalité	TGF TGH 2005 en cas de vie	TV 88-90 en cas de vie
Mode de départ en retraite	Départ volontaire du salarié	Départ volontaire du salarié
Age de départ à la retraite	67 ans	65 ans
Taux d'évolution des salaires à LT	2,5 % non-cadres, 3% cadres	2,5 % non-cadres, 3% cadres
Taux d'actualisation financière	4.31 %	4.74 %

#### Analyses de sensibilité

**Taux d'actualisation** : Une baisse de 1% du taux d'actualisation appliqué provoque une hausse de la PIDR qui s'élève alors à un montant de 324 Ke au lieu de 256 Ke constatés à la clôture de l'exercice créant ainsi une charge complémentaire de 68 Ke. A l'inverse, une hausse de 1% provoque une baisse de la PIDR qui s'élève alors à 204 Ke créant un gain sur la charge de l'exercice de 52 Ke.

**Age de départ en retraite du salarié** : Si l'on porte l'âge de départ en retraite du salarié à 70 ans, la PIDR d'un montant de 256Ke à la clôture de l'exercice est réduite à 237 Ke, soit un gain sur la charge de l'exercice de 19 Ke. Si l'âge de départ est ramené à 62 ans, cas peu probable, la PIDR passe alors à un montant de 285 Ke créant ainsi une charge de 29 Ke.

**Mode de départ en retraite du salarié** : La loi sur la modernisation de l'économie, promulguée en 2008, a porté l'âge du départ en retraite des salariés à 70 ans lorsqu'elle intervient à l'initiative de l'employeur tout en la pénalisant d'une contribution sociale de 50%. Si l'on prend pour hypothèse qu'il s'agit de l'employeur qui prend l'initiative du départ en retraite du salarié, la PIDR s'élève alors à 322 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 67 ans ou à 296 Ke pour une mise en retraite à l'âge de 70 ans, créant ainsi des charges complémentaires sur l'exercice respectivement de 66 Ke ou de 40 Ke. Le groupe a donc pris acte de l'intention du législateur, à savoir limiter le plus possible l'initiative de l'employeur dans ce domaine, et a pris en conséquence la décision de laisser cette initiative au salarié. Il en résulte qu'à compter de l'exercice 2008, l'indemnité de départ en retraite est calculée sur l'hypothèse d'un départ volontaire du salarié à un âge moyen de 65 ans, 67 ans à compter de 2010.

**Accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008** : L'application de l'ANI (Voir § 2.9 des présentes annexes) porterait la provision constatée au bilan à 466 Ke et conduirait à constater une charge complémentaire sur l'exercice de 210 Ke.



### 3.10 EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

	2010	2009
emprunts souscrits au 1er janvier	3 527	1 837
nouvelles souscriptions	2 600	3 100
remboursements	1 650	1 410
<b>emprunts souscrits au 31 décembre</b>	<b>4 477</b>	<b>3 527</b>

Au 31/12/10, l'échéancier des emprunts est le suivant :

	2010
2 011	1 268
2 012	1 271
2 013	1 274
2 014	665
plus de 5 ans	
<b>Total restant</b>	<b>4 477</b>

Le principal emprunt bancaire de 5,2 Me, lié au financement de l'acquisition de Chaud Froid National, est amortissable sur une durée de 5 ans. En contrepartie de celui-ci, les organismes financiers ont pris pour garantie 100% des titres CFN, Isoplas, SEC, Altherm ainsi que le nantissement du fonds de commerce (en ce compris les marques) et une caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P.

Cette enveloppe financière se décompose en 4 tranches :

	Tranche A1	Tranche A2	Tranche A3	Tranche A4
Nominal en K€	1 100	1 100	1 500	1 500
Date début	juin-09	avr-10	juin-09	avr-10
Date de fin	juin-14	juin-14	juin-14	juin-14
Modalités de remboursement	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2009	Amortissement trimestriel à compter du 30/09/2010
Taux	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge	EURIBOR 3 mois + marge
Garanties	Nantissement de la totalité des actions ou parts sociales CFN, ISOPLAS, SEC et ALTHERM Nantissement du fonds de commerce en ce compris les marques Caution solidaire de l'actionnaire principal BG2P			

Ce contrat de financement, présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. A la date de rédaction des présentes, il n'est pas envisagé par les banques, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

### 3.11 EMPRUNTS DIVERS

	2010	2009
concours bancaires	0	54
c/c groupe et associés	1 095	1 055
Crédit Vendeurs s/Acquisition CFN		2 680
autres	9	9
<b>Valeur brute</b>	<b>1 104</b>	<b>3 798</b>

Les comptes courants au 31 décembre 2010 correspondent aux avances reçues des filiales.

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

### 3.12 TRESORERIE

	2010	2009
Actions Propres	2 548	2 454
Valeurs mobilières de placement	568	34
Disponibilités	2 632	8 478
<b>Trésorerie nette</b>	<b>5 748</b>	<b>10 966</b>

### 3.13 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

Il figure dans ce poste une avance de 2 M€ négociée avec nos partenaires financiers auprès desquels sont déposés la majorité des dossiers de financement de nos clients.

Cette avance compense le besoin en fonds de roulement créé entre le moment où les dossiers sont déposés auprès de l'organisme et le moment où ce dernier débloque les fonds ainsi que les acomptes sur commandes (habituellement 30%) qui sont minorés en cas de vente en financement.

### 3.14 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2010	2009
Dettes sociales	8 776	11 255
dettes fiscales	547	2 618
<b>Total</b>	<b>9 323</b>	<b>13 873</b>

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Les dettes sociales se décomposent de la façon suivante :

- Provision et charges sociales sur congés payés :	2 533 K€
- Provision et charges sociales sur gratifications :	1 320 K€
- Provision comité d'entreprise :	163 K€
- Provision handicapé :	45 K€
- Urssaf :	1 247 K€
- Assedic :	226 K€
- Caisse de retraite :	1 619 K€
- Taxes sur les salaires :	1 231 K€
- Participation aux bénéfices	392 K€

Les dettes fiscales se décomposent de la façon suivante :

- TVA :	320 K€
- Provision Taxe Foncière :	192 K€
- Provision Taxe Professionnelle :	16 K€
- Provision Taxe Publicité et écofolio :	8 K€
- Provision TVS :	11 K€

### 3.15 AUTRES DETTES

	2010	2009
fournisseurs (1)	13 084	16 822
dettes sur immobilisations		
autres dettes (2)	322	286
<b>Total</b>	<b>13 406</b>	<b>17 109</b>

- (1) dont 1 079 K€ d'effets de commerce  
dont 521 K€ de factures fournisseurs non parvenues  
(2) dont 242 K€ de provision organic

Ces dettes sont remboursables à moins d'un an.

### 3.16 ENGAGEMENTS ET OPERATIONS HORS BILAN

Engagements reçus : Néant.

Engagements donnés :

	moins 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Nantissements	1 170	2 925		4 095
Cautions	180	2 473	54	2 707
contrats de leasing	75	110		185
Autres				
<b>Total</b>	<b>1 425</b>	<b>5 507</b>	<b>54</b>	<b>6 986</b>

Le contrat de financement principal, présentant un solde de 4 095 K€ à la clôture de l'exercice, comporte des clauses d'exigibilité anticipée en cas de non respect de ratios financiers :

Dettes financières nettes / Fonds propres < 0,30

Dettes financières nettes / Ebitda < 0,50

Cash flow libre / Service de la dette > 1

Le dernier ratio, ci-dessus « Cash flow libre / Service de la dette > 1 », n'est pas respecté à la clôture de l'exercice. A la date de rédaction des présentes, il n'est pas envisagé par les banques, d'actionner la clause d'exigibilité anticipée.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur constitue un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

### 3.17 CONTRATS DE CREDIT-BAIL

	2010
Valeur des biens pris en CB	371
Amortissement cumulé	286
<b>Valeur nette</b>	<b>85</b>
Amortissement de l'exercice	174
Loyers versés dans l'exercice	145
<b>Loyers restant à payer :</b>	<b>185</b>
<1 an	75
>1 an	110
<b>dont Valeurs résiduelles</b>	

### 3.18 AUTRES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Constitue une opération non inscrite au bilan, toute transaction ou tout accord entre une société et une ou plusieurs autres entités qui présente des risques et des avantages significatifs non traduits au bilan et dont la connaissance est nécessaire à l'appréciation de la situation financière de la société.

Détail des engagements au titre des contrats de location simple non résiliables (montants retenus au dernier taux d'indexation connu). Impact financier				
(en Ke)	Totaux	- 1 an	de 2 à 5 ans	+ de 5 ans
Locations Immobilières	22 545	4 273	12 202	6 070
Locations de véhicules	1 964	1 289	675	
Mat.de bureau & Informatique	1 137	567	570	
<b>TOTAUX</b>	<b>25 646</b>	<b>6 129</b>	<b>13 447</b>	<b>6 070</b>

D'autre part, la société Huis Clos est engagée par convention règlementée à sa holding animatrice et actionnaire principal BG2P dans un contrat d'externalisation de prestations de services de gouvernance, de direction et d'encadrement. Ce contrat se renouvelle par tacite reconduction annuelle, les prestations facturées au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 5 580 Ke.

### 3.19 SITUATION FISCALE LATENTE

NATURE	Base Impôt 2010	Base Impôt 2009
<b>Différences temporelles d'imposition :</b>		
Effort Construction	147	173
Organic	243	274
Participation des salariés aux bénéfices	392	0
Engagement Retraite	256	200
<b>Retraitement Amortissements Règlement CRC 2002-10</b>	118	137
<b>Sur déficits reportables en avant</b>		
<b>TOTAL BASE</b>	<b>1 156</b>	<b>783</b>
Taux d'imposition	33,33%	33,33%
<b>TOTAL IMPOT</b>	<b>385</b>	<b>261</b>

### 3.20 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, nous vous communiquons l'information suivante relative aux conséquences sur l'environnement de notre activité :

L'activité du groupe Huis Clos, à savoir la fabrication et la commercialisation de menuiseries, la rénovation et l'optimisation des systèmes de chauffage, a un impact très limité sur l'environnement :

- peu de rejets dans l'eau ou dans l'air, peu de nuisances olfactives et sonores
- pas d'atteinte aux équilibres biologiques
- les gaz utilisés pour l'installation de climatisation sont manipulés par du personnel dûment qualifié à cet effet
- récupération des anciennes menuiseries et anciens éléments de chauffage stockés provisoirement dans des bennes, qui sont enlevées et dont le contenu est retraité par des professionnels.

A fortiori, l'activité du groupe œuvre en faveur de l'amélioration de l'environnement compte tenu des réductions de consommations d'énergies réalisées grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de systèmes de chauffage plus performants effectués en faveur de l'habitat individuel.

En conséquence, aucune certification n'est en cours en matière d'environnement, de même qu'aucune provision pour atteinte à l'environnement n'a été constatée dans les comptes de la société.

### 3.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

La totalité du CA a été généré en France.

La répartition entre les catégories de produits est la suivante :

	2010	2009
Chassis	39,1%	39,2%
Volets roulants	15,3%	13,6%
Portes entrée	8,8%	8,4%
Energies Renouvelables	16,7%	23,9%
Autres	20,2%	14,9%
	<b>100%</b>	<b>100%</b>

### 3.22 PERSONNEL

Evolution des effectifs employés en fin d'exercice :

	2010	2009
Cadres	40	37
Employés	1384	1560
Intérimaires		
<b>Total</b>	<b>1424</b>	<b>1597</b>

### 3.23 REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, nous vous précisons l'ensemble des rémunérations perçues par les mandataires sociaux de la société Huis Clos :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Monsieur René BERTIN	Néant	347 349 euros
Madame Claudine BERTIN	Néant	-
Monsieur Jean Charles GALLI	Néant	-
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>	<b>347 349 euros</b>

Les dirigeants ainsi que l'ensemble du personnel du siège social ont été transférés, fin octobre 2009, du groupe Huis Clos vers la holding animatrice et actionnaire majoritaire BG2P.

### 3.24 DOTATION AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Amortissements	1 613	1 530
Provisions	1 195	1 489
	<b>2 808</b>	<b>3 019</b>

### 3.25 RESULTAT FINANCIER

	2010	2009
Dividendes	3 049	3 250
Intérêts C/Courants reçus	313	372
Reprise Prov.Actions Propres		541
Produits net s/Cessions VMP		383
Produits financiers Divers	13	13
Intérêts des Emprunts	-148	-134
Coût des Instruments Dérivés	-107	-58
Intérêts C/Courants versés	-7	-1
Agios Bancaires	-12	-10
Dotation Prov.Actions Propres	-57	
Actualisation Prov.Retraite	-9	-6
Abandon financier aux filiales		-210
Charges financières diverses	-3	-12
	<b>3 032</b>	<b>4 128</b>

Afin de palier au risque de fluctuation de taux sur la dette du groupe à taux variable ou prévisionnelle, des instruments dérivés de taux sont contractés. Ces contrats ont pour effet de fixer les taux d'intérêts payés sur la dette. Ces instruments de couverture économique ne sont pas qualifiés de couverture comptable. Le contrat en cours à la clôture de l'exercice porte sur une dette maximale de 7,8 Me et a pour effet de substituer l'Euribor 3 mois par un taux fixe de 2,75% (Swap de taux) pour une période courant jusqu'au 28 juin 2013. Le coût des instruments dérivés s'est élevé à 186 Ke sur l'exercice.

L'intégralité de l'activité de la société s'opère sur le territoire français, les flux d'approvisionnements sont réalisés majoritairement en France et dans quelques pays membres de la communauté européenne. Toutes les opérations sont réalisées en euros, il n'existe pas de risque de change.

### **3.26 TRANSFERT DE CHARGES**

Le poste « transfert de charges » a enregistré sur l'exercice un montant de 483 Ke qui ne concernent que des contreparties de frais de personnel. Il s'agit notamment de remboursements de frais de formation, d'indemnités journalières de sécurité sociale et la contrepartie des avantages en nature constatés dans les rémunérations brutes.

### **3.27 PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits qui représentent 3 893 K€ sont constitués principalement des commissions liées au financement de nos ventes, celles-ci enregistrent une variation sensiblement équivalente à l'évolution du volume d'activité.

### **3.28 RESULTAT EXCEPTIONNEL**

	<b>2010</b>	<b>2009</b>
Cessions Immobilisations	< 166 >	< 219 >
Cessions Contrats Leasing	< 8 >	
Divers	<3>	< 3>
Abandon de C/Courants		
<b>Total</b>	<b>&lt;177&gt;</b>	<b>&lt; 222 &gt;</b>

### **3.29 IMPOT SOCIETE**

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, le périmètre est le suivant :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>SIRET</b>	<b>SIEGE SOCIAL</b>	<b>% Détention</b>
HUIS CLOS SA	37846028100017	76130 Mont Saint Aignan	Mère
ISOPLAS SAS	35308001380012	76700 Harfleur	100%
LOGI FERMETURES SARL	42860800400027	76700 Rogerville	100%
LOGI PARTICULIER SARL	40405213600029	76130 Mont Saint Aignan	100%
SCI RB1	38977360700012	76130 Mont Saint Aignan	100%
HC MANAGEMENT SAS	48535219900015	76130 Mont Saint Aignan	100%
SEC	40214172500075	76700 Rogerville	100%
ALTHERM SAS	49365721700011	76130 Mont Saint Aignan	100%
CFN SAS	41531234700016	76300 Sotteville les Rouen	100%

L'impôt de l'exercice se décompose comme suit :

Natures Base d'impôt	IS social Huis clos	Corrections Intégration fiscale	IS Groupe Fiscal
Charge d'impôt sur résultat courant	953		953
Charge d'impôt sur résultat exceptionnel			0
Contribution sociale	6	42	49
Filiales : Déficits de l'exercice transférés		-50	-50
Annulation Quote Part des dividendes taxables		-57	-57
Ajustements divers			
<b>Totaux</b>	<b>959</b>	<b>-66</b>	<b>894</b>

Dans le cadre du régime d'intégration fiscale, les filiales versent à la société mère Huis Clos SA une contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables distinctement. Grâce à l'option prise pour ce régime, la société Huis Clos a réalisé une économie d'impôt de 66 Ke sur l'exercice.

### 3.30 FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres (avant résultat)	QP capital détenu	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Prêts Avances Consentis	Cautions Avals donnés	CAHT exercice 2010	Résultat 2010	Dividendes	Date clôture
Isoplas SAS	765	1 407	100,00%	915	915	1 634		31 331	1 788	400	31/12/2010
Logi Particulier SARL	50	88	99,80%	8	8	176		855	115		31/12/2010
SCI RB1	15	104	99,99%	15	15	374		75	7		31/12/2010
Huis Clos Espagne	100	97	100,00%	100	100						31/12/2010
HC Mangment SAS	50	55	97,00%	49	49	45			-12		31/12/2010
SEC SARL	101	136	100,00%					1 121	347		31/12/2010
CFN SAS	40	323	100,00%	8 420	8 420	2 968		11 613	-154		31/12/2010
Altherm SAS	40	141	100,00%	40	40	156		5 173	319		31/12/2010
Iso Sud SAS	200	-618	100,00%	450	450	1 451		694	-454		31/12/2010

Logi Aluminium, SARL intégrée au groupe au cours de l'exercice 2008 et spécialisée dans la production de menuiseries ALU a été fusionnée avec ISOPLAS au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les montants des postes du bilan et du résultat financier relatifs aux opérations réalisées avec les entreprises filiales sont les suivants :

	Créances Clients	C/Courants Débiteurs	Autres Créances	Dettes Fournisseurs	C/Courants Créditeurs	Autres Dettes	Charges Financières	Produits Financiers
Avec Isoplas		1 634		5 947				96
Avec Logi Fermetures		1 048						32
Avec Logi Particulier		176					4	
Avec RB.1		374						7
Avec SEC				334	222		3	
Avec HC Management		45						
Avec Altherm		156		834				3
Avec CFN		2 968		702				77
Avec Iso Sud		1 451						49
Avec Huis Clos Espagne					96			
<b>TOTAUX</b>		7 853		7 817	318		7	264

### 3.31 VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

	Valeur brute titres	Valeur nette titres	Valeur de Marché
Huis Clos SA (Actions Propres)	2 548	2 492	2 505
Sicav de Trésorerie	568	568	568

### 3.32 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/10	31/12/09
Nombre moyen d'actions composant le Capital Social	1 594 995	1 566 125
Nombre d'actions propres à la clôture	- 83 515	- 80 378
Nombre moyen net d'actions (1)	1 511 480	1 485 747
Attributions d'actions gratuites en cours		33 500
Nombre net d'actions après attributions (2)	1 511 480	1 519 247
Résultat de l'exercice (en Ke) (3)	4 213	5 321
<b>Résultat de base par Action (en euros) (3)/(1)</b>	<b>2.788</b>	<b>3.581</b>
<b>Résultat dilué par Action (en euros) (3)/(2)</b>	<b>2.788</b>	<b>3.502</b>

Le résultat par action sur capital de base est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments financiers donnant un accès différé au capital de la société consolidante.



**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Opus 3.14 Audit & Conseil**  
1091, Chemin de Clères  
76230 Bois Guillaume  
France

**Huis Clos S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010  
Huis Clos S.A.  
35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan

## **Huis Clos S.A.**

Siège social : 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan  
Capital social : €1 601 500

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Huis Clos S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

Votre société constitue des dépréciations sur titres de participation, et comptabilise des provisions pour couvrir les risques de litiges, les risques prud'homaux et les charges de service après vente.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe (paragraphe 2.4 et 2.9), sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG Audit IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon Lubais  
*Associé*

Alexis Levasseur  
*Associé*

**KPMG AUDIT IS**  
Immeuble Le Palatin  
3 cours du Triangle  
92939 Paris La Défense Cedex  
France

**Opus 3.14 Audit & Conseil**  
1091 chemin de Clères  
76230 Bois Guillaume  
France

**Huis Clos S.A.**

**Rapport spécial des  
commissaires aux comptes sur  
les conventions et  
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2010  
Huis Clos S.A.  
35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan  
*Ce rapport contient 11 pages*

**KPMG AUDIT IS**  
5 avenue de Dubna  
BP 60260  
14209 Hérouville Saint Clair Cedex  
France

**Opus 3.14 Audit & Conseil**  
1091 chemin de Clères  
76230 Bois Guillaume  
France

## **Huis Clos S.A.**

Siège social : 35 square Raymond Aron – 76130 Mont Saint Aignan  
Capital social : € 1 601 500

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

27 avril 2011

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la société CFN S.A.S**

*Convention d'avance de trésorerie*

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société CFN S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de € 2 967 895.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de € 77 159 sur l'exercice.

**Avec la société ISO SUD S.A.S**

*Convention d'avance de trésorerie*

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société ISO SUD S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de € 1 451 474.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de € 49 205 sur l'exercice.

27 avril 2011

***Convention de cautionnement solidaire***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société ISO SUD S.A.S. au profit de la société SOGELEASE, à concurrence d'un montant de €. 417 932 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

**Avec la société Groupe René BERTIN (anciennement dénommée Groupe Bertin Investissement)**

***Convention de remboursement d'agios***

- Nature et objet :

Convention de remboursement d'agios bancaires

- Modalités :

La société Groupe René BERTIN refacture à la société Huis Clos S.A. les agios bancaires lui incombant soit une charge financière de €.33 926.

***Convention d'avance de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A a consenti à la société Groupe René BERTIN une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.2 611.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €.99 sur l'exercice.

**Avec la SCI Foncière BERTIN**

***Convention de location de locaux***

- Nature et objet :



27 avril 2011

Location par la société Huis Clos S.A. des locaux sis 24 rue Raymond Aron, 76130 Mont Saint Aignan.

- Modalités :

La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 75 308 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 9 390.

### **Avec la société Huis Clos Espagne**

#### ***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a perçu de la société Huis Clos Espagne une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.96 572.

- Modalités : Cette avance n'est pas rémunérée.

### **Avec la société Logi Particulier S.A.R.L.**

#### ***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos a consenti à la société Logi Particulier S.A.R.L une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.175 893.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €.3 830 sur l'exercice.

27 avril 2011

**Avec Monsieur BERTIN**

***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

Monsieur René Bertin a consenti à la société Huis Clos S.A. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.1 064.

- Modalités :

Cette avance n'est pas rémunérée.

**Avec la société HC MANAGEMENT S.A.S.**

***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société HC Management S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 44 631.

- Modalités :

Cette avance n'a pas été rémunérée en 2010.

**Avec la société SEC S.A.R.L.**

***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a perçu de la société SEC S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 222 132

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit une charge financière de €. 3 088 sur l'exercice.

27 avril 2011

## **Avec la société RB1**

### ***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société SCI RB1 une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 374 159

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 6 927 sur l'exercice.

### ***Convention de location de locaux***

- Nature et objet :

La SCI RBI loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences.

- Modalités :

- A Lorient : 178 rue de Belgique	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 17 781
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 2 173
- A Pavillon sous Bois : 146 avenue Aristide Briand	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 27 880
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 1 814
- A Montargis : 52 Rue du Général Leclerc	
Loyer annuel (y compris charges locatives) de	€. 16 318
Et refacturation de la taxe foncière pour	€. 1 116

27 avril 2011

**Avec la société ISOPLAS S.A.S.**

***Convention d'avance de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Isoplas S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €1 633 754.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 95 897 sur l'exercice.

***Convention de remise annuelle***

- Nature et objet :

La société Isoplas vend à la société Huis Clos S.A. des menuiseries.

- Modalités :

Une remise annuelle de 20 % sur le chiffre d'affaires est accordée, soit €. 6 169 704.

***Convention de cautionnement solidaire***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société Isoplas S.A.S. en mai 2009 au profit de la banque HSBC, à concurrence d'un montant de €. 250 000, s'ajoutant à celui de €. 612 000 en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires, accordée en 2008.

***Convention de cautionnement solidaire***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. s'est portée caution solidaire pour le compte de la société Isoplas S.A.S. au profit de la banque SOGELEASE, à concurrence d'un montant de €. 646 139, en principal, outre tous intérêts, commissions et frais accessoires.

27 avril 2011

**Avec la société Logi Fermeture S.A.R.L.**

***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Logi Fermetures S.A.R.L. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 1 048 178.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 32 243 sur l'exercice.

**Avec la SCI RB2**

***Convention de location de locaux***

- Nature et objet :

La SCI RB2 loue à la société Huis Clos S.A. des locaux pour l'exploitation de ses agences

- Modalités :

- Au Havre : 126 rue du Maréchal Joffre  
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 22952  
Et refacturation de la taxe foncière pour € 6 035
- A Rouen : 76 avenue de Caen  
Loyer annuel (y compris charges locatives) de € 44 029  
Et refacturation de la taxe foncière pour € 5 059

**Avec la SCI Moto Center 14**

***Convention de location de locaux***

- Nature et objet :

27 avril 2011

Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux situés à l'angle de la rue des Tonneliers et de la rue de Vaucelles à Caen, pour l'exploitation de son agence caennaise.

- Modalités :

Loyer annuel de €. 26 203 correspondant à la révision triennale prévue au bail et une taxe foncière de €. 2 348.

#### **Avec la SCI BERTIN**

##### ***Convention de location de locaux***

- Nature et objet :

Cette société loue à la société Huis Clos S.A. des locaux sis au 35 square Raymond Aron à Mont Saint Aignan.

- Modalités :

La charge de l'exercice s'élève à la somme de €. 172 245 à laquelle s'ajoute la taxe foncière refacturée pour un montant de €. 32 127.

#### **Avec la société Altherm S.A.S.**

##### ***Convention de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a consenti à la société Altherm S.A.S une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €.156 475.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80%, soit un produit financier de €. 2 757 sur l'exercice.

27 avril 2011

**Avec la société BG2P S.A.S.**

***Convention de prestation de services***

- Nature et objet :

La société BG2P S.A.S. met à la disposition de la société Huis Clos S.A. des moyens humains et techniques pour la tenue de la comptabilité et la gestion administrative.

- Modalités :

Ces prestations sont facturées en fonction du coût et du temps passé pour les différents travaux administratifs. Les frais généraux correspondants au personnel mis à disposition complètent cette refacturation. La charge de l'exercice s'élève à €. 5 580 170.

***Convention d'avance de trésorerie***

- Nature et objet :

La société Huis Clos S.A. a perçu de la société BG2P S.A.S. une avance en compte courant dont le solde au 31 décembre 2010 est de €. 113 367.

- Modalités :

Cette avance est rémunérée au taux de 3,80% soit un produit financier de €. 49 036 sur l'exercice.

Paris La Défense, le 27 avril 2011

Bois Guillaume, le 27 avril 2011

KPMG AUDIT IS

Opus 3.14 Audit & Conseil

Simon LUBAIS  
Associé

Alexis LEVASSEUR  
Associé





## HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 €uros  
35 square Raymond Aron 76 130 MONT SAINT AIGNAN  
RCS ROUEN 378 460 281- Cotée à Euronext Paris  
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

### AVIS PREALABLE A UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société HUIS CLOS sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire se tiendra le **Vendredi 17 juin 2011 à 10 Heures, au siège social**, à l'effet notamment de statuer sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Seront soumis à cette assemblée les projets de résolutions suivants :

#### A titre ordinaire

##### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels sociaux arrêtés à la date du 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également le montant des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à un montant de 229.558 €uros au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts et le montant de l'impôt correspondant soit 76.519 €uros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice écoulé.

##### DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des Co-Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

##### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 4.213.472 €uros, comme suit :

- Dividende de 2,75 Euros par action au titre de l'exercice 2010,
- Affectation du solde au compte « Autres réserves ».

Il est précisé que la société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre à la date de mise en paiement. Le montant correspondant sera porté au compte « Autres réserves ».

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que ce dividende est éligible, lorsqu'il est versé à des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % résultant de l'application de l'article 158 du même Code. Conformément à l'article 117 quater du Code général des impôts, les actionnaires peuvent toutefois, sous conditions et en lieu et place du barème progressif de l'impôt sur le revenu, opter pour un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 % ; le dividende est alors exclu du bénéfice de l'abattement de 40 %. Il est rappelé aux actionnaires que, dans ces deux cas, sous certaines conditions, les prélèvements sociaux afférents à ces dividendes sont prélevés à la source.

Enfin, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale constate que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE PAR ACTION
31/12/2007	0 €	0 €
31/12/2008	1.851.951 €	1,30 €
31/12/2009	3.796.905 €	2,50 €

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions énumérées audit rapport.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à réaliser et à mettre en œuvre dès ce jour des opérations d'achats ou de ventes sur les actions de la société, conformément aux statuts de la société, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

L'assemblée Générale décide que les actions achetées auront, par ordre de priorité décroissant, les objectifs suivants :

- Assurer l'animation de marché et la liquidité de l'action Huis Clos par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- Procéder à des échanges ou à des remises de titres à l'occasion d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attributions gratuites d'actions.

Il est précisé que, dans l'hypothèse où la pertinence de l'affectation des actions rachetées aux objectifs susvisés viendrait à être ultérieurement remise en question par le conseil d'administration, ce dernier aura la faculté, soit de les céder, soit de les annuler, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En période d'offre publique, ces opérations ne pourront être réalisées que dans le strict respect des conditions de l'article 232-17 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, aux fins de permettre à la Société de respecter ses engagements antérieurs et uniquement si :

- l'offre publique est réglée intégralement en numéraire ; et
- les opérations de rachat ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre étant précisé qu'à défaut, la mise en œuvre du programme devra faire l'objet d'une approbation ou d'une confirmation par l'assemblée générale.

La société pourra acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions et vendre tout ou partie des actions ainsi acquises en respectant les limites ci-dessous :

- Le nombre total d'actions acquises ne dépassera pas 10 % du capital social étant rappelé (i) que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale et que (ii) en tout état de cause, la société ne pourra posséder plus de 10% du total de ses propres actions ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 60 €uros par action hors frais ;
- Le prix minimum de vente est fixé à 20 €uros par action hors frais.

Sur la base du nombre d'actions composant actuellement le capital social de la Société, le nombre maximal d'actions pouvant être acquises est de 160.150 actions dans la limite en tout état de cause de la possession de 10% du capital de la société. Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 9.609.000 euros étant précisé que les acquisitions d'actions effectuées au titre du programme d'achat d'actions adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 16 juin 2010, s'imputeront sur ce montant.

Lorsque les actions sont rachetées dans le cadre du premier objectif indiqué ci-dessus, le plafond de 10% doit être calculé en tenant compte du nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution de titres gratuits, augmentation du nominal de l'action ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

L'assemblée Générale décide de donner tout pouvoir au conseil d'administration avec faculté de subdélégation afin :

- D'effectuer par tout moyen l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions ;
- De conclure tout accord en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de vente d'actions et notamment un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- D'effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes ;
- De remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

### **A titre extraordinaire**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration avec faculté de subdélégation :

- à réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat mentionné à la cinquième résolution ci-dessus, dans l'hypothèse où la pertinence de leur affectation aux objectifs initialement visés viendrait à être remise en question, par période de vingt-quatre mois dans la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération ;
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle d'approbation des comptes sans toutefois excéder une durée maximale de dix huit mois.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail. En conséquence, l'assemblée générale :

- décide que le Conseil d'Administration dispose d'un délai maximum de douze (12) mois pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-1 à L. 3332-8 du Code du travail,
- autorise le Conseil d'Administration à procéder, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de dix mille euros en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
- décide en conséquence de supprimer au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux dites actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt.

*Le Conseil d'Administration*



## HUIS CLOS

Société Anonyme au capital de 1.601.500 €uros  
35 square Raymond Aron 76 130 MONT SAINT AIGNAN  
RCS ROUEN 378 460 281- Cotée à Euronext Paris  
Compartiment C - FR0000072357 – HCL

### AVIS DE CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE D'ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la Société HUIS CLOS sont informés qu'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire est convoquée le **Vendredi 17 juin 2011 à 10 Heures, au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### 1°) De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Examen et approbation des comptes annuels sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du code de Commerce,
- Autorisation d'un programme de rachats d'actions.

#### 2°) De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation d'annulation d'actions rachetées,
- En application de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, autorisation à donner au Conseil d'administration d'une augmentation de capital en faveur des salariés qui adhèreraient à un PEE ou à un PPRESV ; renonciation au droit préférentiel de souscription des associés,
- Questions diverses.

Les projets de résolutions seront publiés prochainement au Balo au sein de l'avis préalable à l'assemblée générale, ils sont également disponibles dans le rapport financier annuel 2010 mis en ligne sur le site internet de la société [www.huisclos.fr](http://www.huisclos.fr) à la rubrique « Le groupe Huis Clos » > « Informations règlementées ».

\*\*\*\*\*

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-73 du Code de Commerce, doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'assemblée générale. Toutefois, lorsque l'avis est publié plus de quarante cinq jours avant la date de l'assemblée, les projets de résolution doivent être envoyés dans les vingt (20) jours de la publication de l'avis. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) voter par correspondance ;
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Tout actionnaire ayant effectué l'une des formalités ci-dessus, peut néanmoins céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires. Aucune cession, ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires pourront obtenir des formulaires de vote par correspondance et les documents annexes sur demande faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, reçue au siège social six jours avant la date de la réunion de l'assemblée. Pour être pris en compte, ces formulaires doivent être reçus par la société trois jours avant la date de la réunion.

Des questions écrites mentionnées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.225-108 du Code de commerce peuvent être envoyées, au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'assemblée, au siège social, par lettre recommandée avec avis de réception ou par voie de communication électronique à l'adresse suivante [corinne.tremenbert@huisclos.fr](mailto:corinne.tremenbert@huisclos.fr). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de Commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour de l'assemblée à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentés par des actionnaires.

*Le Conseil d'Administration*